

2020



# RAPPORT FINANCIER ANNUEL

PRECIA S.A.

**PRECIA  
MOLEN™**  
WORLDWIDE WEIGHING





# Message de la Présidente

## du Conseil de Surveillance

---

2022 aura été pour Precia une année d'évolutions et de changements.

En effet, nous nous sommes donnés les moyens d'accompagner notre croissance et de confirmer notre position d'acteur majeur dans les métiers du pesage, en modifiant notre organisation et en renforçant l'équipe de direction.

Fidèle aux valeurs d'innovation et d'entrepreneuriat qui nous caractérisent, je suis convaincue que cette nouvelle équipe, avec le concours de tous les salariés et en s'appuyant sur la précieuse expertise des plus anciens, écrira un chapitre important de notre aventure collective.

Les résultats 2022 ont confirmé les très bons fondamentaux du Groupe.

Une nouvelle fois, ils ont montré la solidité de notre activité de service en France et de Precia Molen Service, ainsi que le dynamisme de nos filiales en Inde, en Afrique de l'Ouest et au Maroc. Je tiens à les féliciter pour leurs résultats. Félicitations également aux équipes Brésiliennes et Américaines qui, après des années d'efforts, montrent leur capacité à dégager des profits.

Pour autant, l'érosion de la rentabilité de Precia SA nous conduit à entreprendre des actions correctives, notamment sur le contrôle des coûts et le déploiement de démarches d'amélioration continue. Ce sera une des priorités majeures des années à venir.

Notre vision repose sur plusieurs piliers :

- Le développement de notre présence internationale pour servir nos clients où qu'ils soient et le renforcement de nos activités de service pour les soutenir tout au long de la vie de nos produits.
- L'évolution de notre catalogue de solutions, avec notamment l'intégration des nouvelles technologies de digitalisation pour contribuer à l'amélioration de leur performance.
- L'ancrage dans les tissus industriels locaux, partout où nous sommes implantés, pour assurer un partage de notre croissance.

Je tiens enfin à vous remercier tous, collaborateurs du Groupe pour vos efforts, votre engagement et votre fidélité. Je renouvelle ma confiance à Frédéric Mey pour ouvrir ce nouveau chapitre avec ses défis et ses nouveautés. Je sais pouvoir compter sur votre enthousiasme pour l'aborder.

Enfin, merci à vous actionnaires, partenaires et clients pour votre confiance.

Anne-Marie ESCHARAVIL  
Présidente du Conseil de Surveillance

### 1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE

|     |  |    |
|-----|--|----|
| 1.1 | Conjoncture du Groupe en 2022            | 6  |
| 1.2 | Notre modèle d'affaire                   | 7  |
| 1.3 | Les chiffres clés                        | 11 |
| 1.4 | Perspectives d'avenir                    | 11 |
| 1.5 | Notre stratégie                          | 12 |
| 1.6 | Nos relations avec nos parties prenantes | 13 |
| 1.7 | Les faits marquants de 2022              | 13 |

### 2 - GOUVERNANCE DU GROUPE PRECIA MOLEN

|     |   |    |
|-----|---|----|
| 2.1 | Mandat des dirigeants   | 17 |
| 2.2 | Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2022 par les mandataires sociaux | 19 |
| 2.3 | Politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022   | 19 |
| 2.4 | Rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022                | 24 |
| 2.5 | Missions du Conseil de Surveillance   | 26 |
| 2.6 | Informations sur les conventions réglementées                                   | 26 |
| 2.7 | Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée                       | 27 |
| 2.8 | Publicité   | 27 |

### 3 - DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

|     |                                      |    |
|-----|--------------------------------------|----|
| 3.1 | Analyse des risques extra-financiers | 30 |
| 3.2 | Informations sociales                | 31 |
| 3.3 | Informations environnementales       | 36 |
| 3.4 | Taxonomie européenne                 | 39 |
| 3.5 | Informations sociétales              | 41 |
| 3.6 | Précisions méthodologiques           | 43 |

### 4 - INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

|     |   |    |
|-----|---|----|
| 4.1 | Résultats                                   | 58 |
| 4.2 | Organisation du Groupe                      | 60 |
| 4.3 | Investissements, recherche et développement | 61 |
| 4.4 | Comptes consolidés                          | 62 |
| 4.5 | Comptes sociaux                             | 88 |

## 5 - LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

|     |  |     |
|-----|--|-----|
| 5.1 | Procédure de contrôle interne et élaboration de l'information financière ..... | 112 |
| 5.2 | Risques liés à l'activité commerciale .....                                    | 113 |
| 5.3 | Risques de liquidité et de trésorerie.....                                     | 114 |
| 5.4 | Assurances .....   | 114 |
| 5.5 | Risques industriels.....   | 114 |
| 5.6 | Risques technologiques.....  | 116 |
| 5.7 | Risques liés aux matières premières .....                                      | 116 |
| 5.8 | Risques informatiques .....  | 117 |

## 6 - LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT

|     |  |     |
|-----|--|-----|
| 6.1 | Principaux actionnaires .....  | 120 |
| 6.2 | Détention d'actions Precia SA par elle-même .....  | 120 |
| 6.3 | Situation boursière de la société .....  | 120 |
| 6.4 | Participation des salariés au capital.....   | 120 |
| 6.5 | Informations concernant les opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches sur les titres de la société au cours de l'année écoulée .. | 120 |
| 6.6 | Inventaire des valeurs mobilières .....  | 120 |
| 6.7 | Charges somptuaires .....  | 120 |

## 7 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

|     |  |     |
|-----|--|-----|
| 7.1 | Texte de résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 juin 2023 ..... | 124 |
| 7.2 | Évolution du cours de l'action .....   | 129 |

|                             |     |
|-----------------------------|-----|
| TABLES DE CONCORDANCE ..... | 130 |
|-----------------------------|-----|



**Morgan**, Chaudronnier soudeur (atelier Chaudronnerie)

©Eric Moroni

# 1-P R É S E N T A T I O N

## G É N É R A L E D U G R O U P E

|     |   |    |
|-----|---|----|
| 1.1 | Conjoncture du Groupe en 2022.....            | 6  |
| 1.2 | Notre modèle d'affaire.....                   | 7  |
| 1.3 | Les chiffres clés.....                        | 11 |
| 1.4 | Perspectives d'avenir.....                    | 11 |
| 1.5 | Notre stratégie.....                          | 12 |
| 1.6 | Nos relations avec nos parties prenantes..... | 13 |
| 1.7 | Les faits marquants de 2022.....              | 13 |

## 1.1 - CONJONCTURE DU GROUPE EN 2022

2022 a été marqué par la sortie progressive de la crise Covid-19 à travers le monde et la reprise des déplacements. Les chaînes d'approvisionnement sont restées cependant tendues tout au long de l'année, notamment du fait des politiques sanitaires encore très contraignantes en Chine. Cela a eu des impacts sur plusieurs éléments et a notamment causé des pénuries de composants électroniques. Pour faire face à cette pénurie, le Groupe a constitué des stocks de sécurité, impactant son Besoin en Fond de Roulement.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a été un deuxième élément majeur pour le Groupe : le durcissement progressif des sanctions européennes a eu un impact fort sur les ventes en Russie et les chiffres d'affaires de Precia SA et de sa filiale lituanienne Milviteka. Cet impact sera encore plus significatif en 2023.

La reprise de l'inflation dans tous les pays du monde est le troisième élément remarquable, créant une contraction ponctuelle des marges brutes : un décalage s'est créé entre les fortes augmentations des coûts des factures et leurs répercussions sur les prix de vente.

Malgré des décalages de livraisons d'environ 2 M€, la croissance du **chiffre d'affaires en France** est de 5,5 %, à comparer avec une progression du PIB de 2,6 %. Par ailleurs, le Groupe Precia Molen a connu en 2022 un niveau d'enregistrement de commande record avec un carnet de fin d'année en progression de 29 % par rapport à fin 2021.

S'agissant de **l'Europe**, la croissance du chiffre d'affaires de 2,4 % est la traduction de tendances différentes :

- Le Royaume-Uni et l'Irlande ont connu une nouvelle progression : de 8,2 % et de 15,9 % ;
- Les Pays-Bas ont vu leur chiffre d'affaires reculer par rapport à 2021, cette année ayant été marquée par une affaire exceptionnelle. 2022 doit être analysé comme le retour sur une trajectoire normative ;

- Milviteka a été touché par la guerre en Ukraine qui a impacté ses deux principaux marchés (Ukraine et Russie).

Le chiffre d'affaires sur le **reste du monde** a progressé de 15,3 % (+ 8,2 % à périmètre et taux de change constants), porté notamment par la croissance de l'Inde (+ 29,5 %), du Maroc (+ 87,7 %) des Etats-Unis (+ 282,4 %) et du Brésil (+ 20,8 %). En revanche, le chiffre d'affaires de PM Australie et de PM Australie du Sud a respectivement diminué de 30,2 % et de 17,8 %.

Impacté par différents éléments non récurrents qui seront détaillés plus loin et une érosion de la marge brute due au décalage dans la répercussion des augmentations des coûts au niveau des prix, le **Résultat Opérationnel** est de 9,7 M€, en baisse de 33 % par rapport à 2021. Retraité des coûts non récurrents, le Résultat Opérationnel approcherait 12,4 M€ (soit 7,8 % du Chiffre d'affaires) comparé à 14,5 M€ en 2021 (soit 9,6 % du Chiffre d'affaires).

Plusieurs éléments non récurrents impactent négativement le Résultat Opérationnel 2022 :

- Au cours du premier semestre, un problème de qualité sur des capteurs, provoqué par le défaut d'un composant électronique, a conduit à un taux anormalement élevé de défaillance : financièrement, il s'est traduit par des coûts non récurrents de 249 K€ ;
- Le transfert de production en Pologne de ponts VS700, initié en 2021, a été mal maîtrisé, tant sur les plans qui ont été transférés que sur le contrôle de la qualité du béton acheté localement. Ces défauts vont nous conduire à changer des dalles de ponts installées notamment en Belgique et aux Pays-Bas : une provision de 602 K€ a été constituée ;
- Un agent jordanien, en contentieux avec le Groupe depuis 2001, et débouté par un jugement aux Pays-Bas en 2013, a réussi à obtenir une saisie à titre conservatoire des titres de Precia SA dans PM Maroc. Même si nous contestons le bien-fondé de sa demande, nous avons provisionné l'intégralité de sa demande 484 K€, y compris les frais d'avocats.
- Des procédures de liquidation pour les filiales australiennes et norvégienne ont été initiées.

De plus, la marge brute s'est détériorée à cause d'un décalage dans la répercussion des augmentations des coûts au niveau des prix.

### Evénements post clôture :

Le 15 février 2023, le Groupe Precia Molen a conclu l'acquisition de l'intégralité du capital de la société CAPI SA (Côte d'Ivoire) et de sa filiale CAPI BF (Burkina-Faso) en procédant à l'acquisition des 20 % du capital jusqu'alors détenu par son actionnaire minoritaire.

Le 27 mars 2023, le Groupe Precia Molen a signé l'acquisition de 90 % des actions de la société Test Assured, important spécialiste indépendant de contrôle de ponts-basculés, trémies et chargeurs grande capacité en Nouvelle-Zélande. En 2022, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 350 K€.



## 1.2 - NOTRE MODÈLE D'AFFAIRE

Precia SA a été créé en 1951 par Jean Escharavil. De la conception à la maintenance, le Groupe Precia Molen couvre l'ensemble des besoins des professionnels en matière de pesage.

A travers Precia SA, le Groupe Precia Molen assure la conception, la fabrication et la vente d'instruments de pesage statique industriel et commercial, de pesage et dosage en continu et de pesage en discontinu. A travers Precia Molen Service, il gère l'installation, la maintenance et la vérification de ces produits.

Le Groupe Precia a aussi un pôle international qui rassemble ces 2 grands types d'activité, et un pôle IT qui propose également des solutions d'amélioration de la production avec la fourniture de logiciels MES (Manufacturing Execution System).

Ces solutions de pesage sont destinées, d'une part, aussi bien à l'industrie lourde (mines, carrières, sidérurgie, énergie, environnement...) qu'à l'industrie légère (agro-alimentaire, chimie, transport et logistique...) et, d'autre part, aux administrations (postes, collectivités territoriales...) et aux métiers de bouche (GMS, commerces spécialisés).

Le Groupe Precia Molen c'est en 2022, 158,4 M€ de ventes, plus de 1350 employés et 23 filiales.



# L'historique



**1887** - Atelier d'installation et d'entretien de balances créé par le grand-père de Jean ESCHARAVIL.

**1951** - Jean ESCHARAVIL et son frère Emile décident de produire des balances et lancent la marque PRECIA.

**1960** - Premier indicateur de pesage optique.

**1968** - Passage de la mécanique à l'électronique.

**1979** - Création d'ATEX société spécialisée dans la fabrication de capteurs.



**1985** - Introduction au Second Marché de la Bourse de Lyon.

**1993** - Acquisition de MOLEN, société hollandaise de pesage créée en 1867 et de YERNAUX, société française spécialisée dans le pesage de vrac.

**1996** - Lancement d'une marque unique PRECIA-MOLEN qui rayonne à l'international.

**1997** - Fusion des filiales de service du Groupe au sein de PMS (PRECIA MOLEN Service).

**1998** - Réorganisation du Groupe en 3 pôles : industriel, international, service.

**2000-2006** - Forte croissance de PMS (42 sites fin 2008)

- Création d'une nouvelle gamme d'indicateurs PRECIA de i 100 à i 700.
- Certifications PRECIA et PMS.

**2006** - OSEO Innovation accorde à PRECIA la qualification d'entreprise innovante pour l'accès au quota de 60 % des FCPI.

**2007** - PRECIA renforce sa présence internationale : création de PRECIA-MOLEN MAROC et acquisition de 100 % de NOVA WEIGH UK et de 40 % de NOVA WEIGH INDIA.



**2009** - PRECIA achète la société Nordic Bulk Weighing en Norvège rebaptisée PRECIA MOLEN SCANDINAVIA et augmente de 40 à 60 % sa participation dans PRECIA MOLEN INDIA.

**2010** - OSEO Innovation accorde à PRECIA la qualification d'entreprise innovante pour l'accès au quota de 60 % des FCPI.

**2011** - Création d'une filiale au Brésil, PRECIA MOLEN do Brazil.

**2012-2013** - Création d'une filiale en Roumanie et en Australie, lancement de la gamme d'indicateurs "i".

**2014** - Achat des sociétés **Antignac** (FR) et **Shering** (UK).

**2015** - Achat des sociétés **Le Barbier** (FR).

**2016** - Création d'une filiale en Malaisie pour la zone Asie-Pacifique et acquisitions d'**Epona** (FR), **Kaspo Lab** (PL), **Weighpack** (NZ), **Rowecon** (USA), **J&S Scales** (USA)...

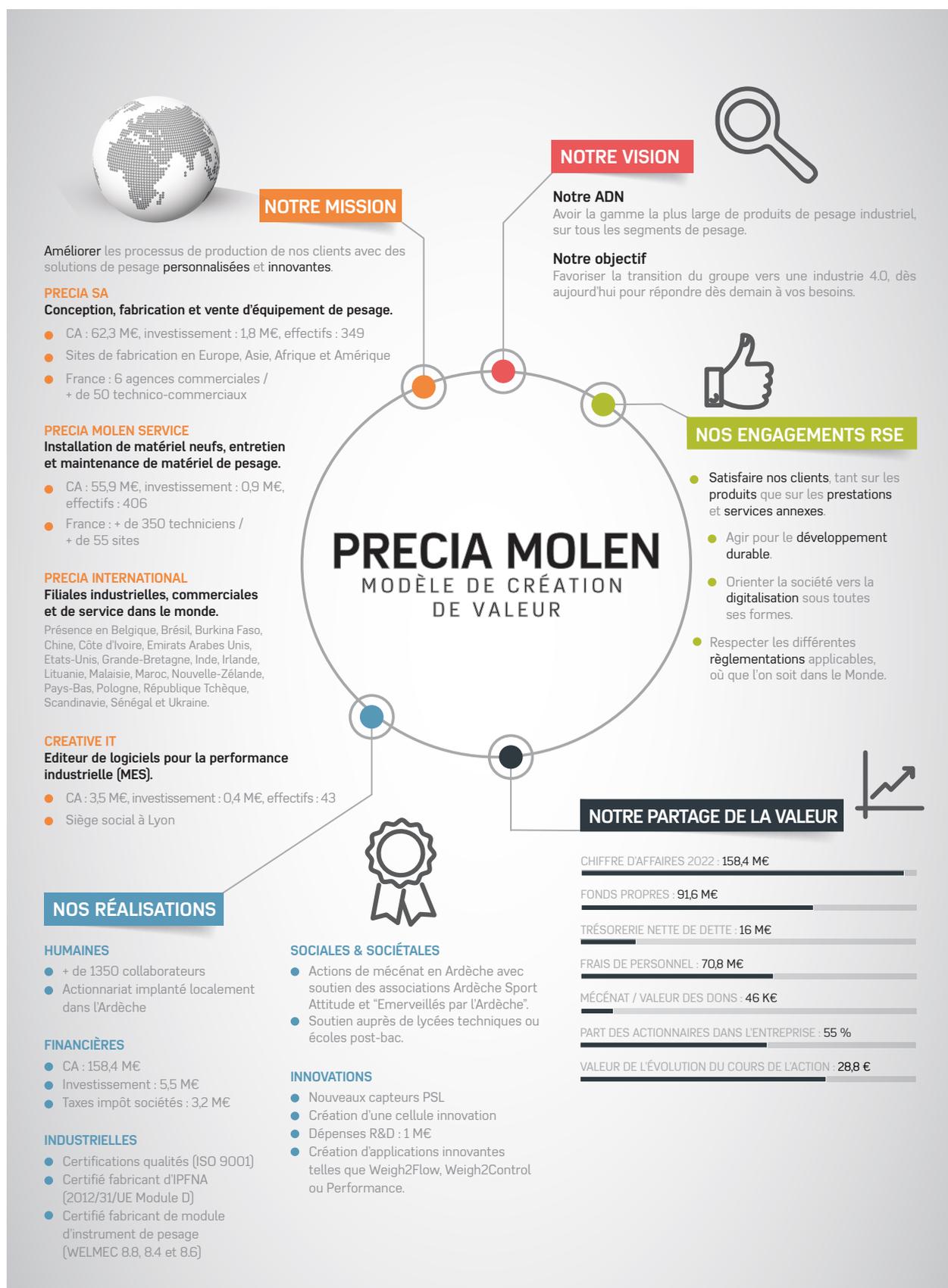
**2017** - Achat des sociétés **CAPI** en côte d'Ivoire et au Burkina Faso, ainsi que **3P**, **Salbreux** et **Jac Pesage** en France.

**2019** - Création d'une filiale PRECIA MOLEN au Moyen-Orient.

**2020 - 2021** - Acquisitions de **Milviteka** (LT) et de **Creative IT** (FR).

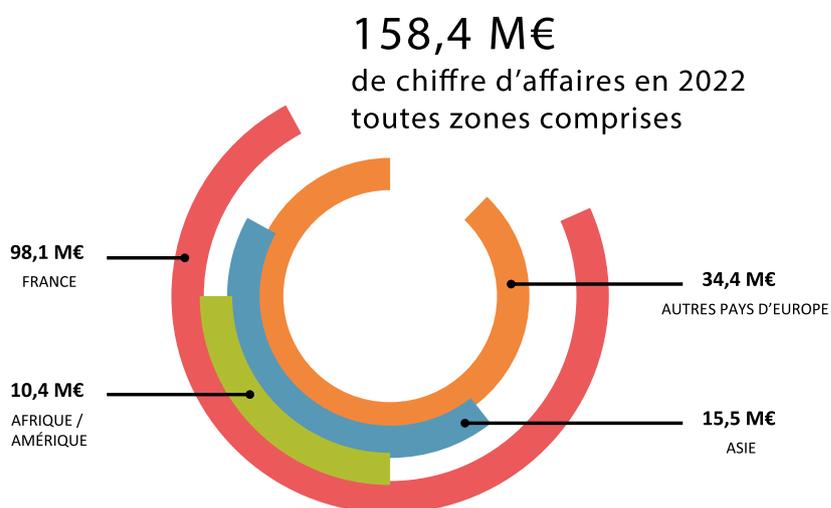
**2022** - Acquisition de **CAPI Sénégal**, en fusion-acquisition de **Vaucelle Nouvelles Technologies**.

# Modèle d'Affaires & Stratégie

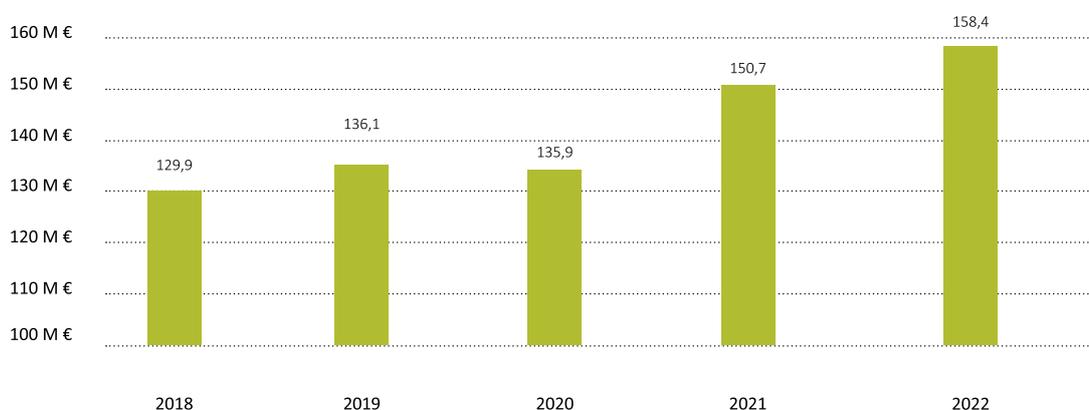


# Les Chiffres clés

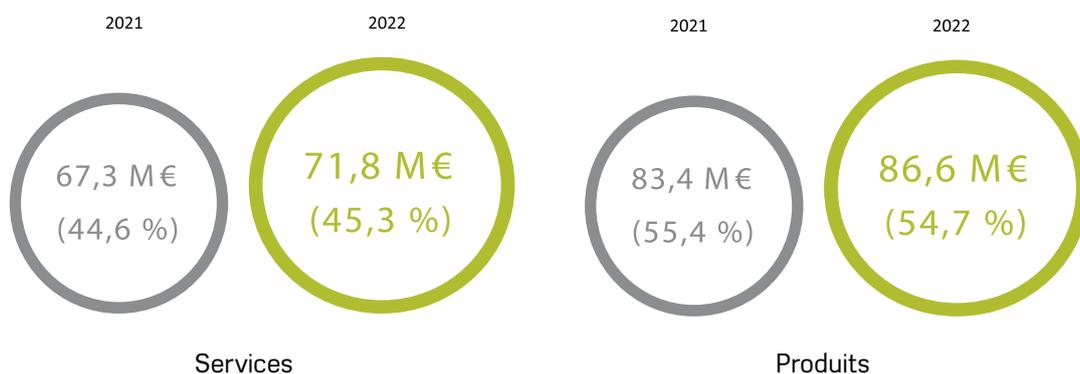
## Chiffre d'affaires par zones



## Chiffre d'affaires depuis 5 ans



## Chiffre d'affaires par nature



## 1.3 - LES CHIFFRES CLÉS

### 1.3.1 Groupe Precia Molen

**Hausse du carnet de commande et du chiffre d'affaires à 158 M€ dont 38 % réalisés à l'international.**

Le Groupe Precia Molen a réalisé un chiffre d'affaires de 158,4 M€ au cours de l'année 2022. Ce chiffre est en progression de 5,1 % par rapport à 2021 ; pénalisé en France par des décalages de livraisons sur 2023 de l'ordre de 2 M€. Hors effet périmètre (1,6 M€), la croissance réside principalement en France et en Inde.

**Hors effet périmètre, le chiffre d'affaires France a connu une progression de 4 %** (+ 3 % pour Precia SA, + 5 % pour PMS qui représente l'activité services, + 19 % pour Creative IT). L'Europe pour sa part, recule légèrement de 2 % avec de très bonnes performances de PM Irlande (+16 %) et PM UK (+8 %), mais un retrait de la filiale Milviteka en Lituanie (- 13 %) impactée par la guerre en Ukraine.

**Le Chiffre d'affaires de la zone « reste du monde » progresse de 13 %** sur tous les continents, grâce à la très forte dynamique notamment de PM USA et PM Brésil (respectivement + 282 % et + 21 %), de PM Maroc (+ 88 %), et PM India (+ 29 %) qui compense le repli de PM Malaisie et PM Chine (respectivement - 65 % et - 50 %).

Le Groupe Precia Molen a connu en 2022 un niveau d'enregistrement de commande record avec un carnet de fin d'année en progression de 29 % par rapport à fin 2021.

### 1.3.2 Precia SA, société mère

En 2022, le chiffre d'affaires de Precia SA est de 62,3 M€, contre 60,1 M€ en 2021 soit une hausse de 3,71 %.

## 1.4 - PERSPECTIVES D'AVENIR

Le niveau de prise de commande demeure excellent en ce début d'année avec un carnet de commande qui continue de croître de manière très dynamique. Le Groupe s'appuie donc sur un carnet solide pour la réalisation de son chiffre d'affaires 2023, qui sera toutefois impacté par l'arrêt des ventes vers la Russie.

L'exercice 2023, en termes de Résultat Opérationnel, devrait bénéficier des restructurations menées sur l'Australie et la Norvège, mettant fin à des pertes opérationnelles supérieures au million d'euros.

La rentabilité de Precia SA montre une érosion depuis plusieurs années. Son rétablissement est une priorité.

Plusieurs actions sont entreprises dans ce sens, et notamment la mise en place d'un contrôle de gestion initiée au cours du dernier trimestre 2022 et le recrutement d'un Directeur des Opérations et de l'Excellence Industrielle en avril 2023, dont la mission sera de mettre en place les outils de planification et d'amélioration continue.

Quant au bilan, la normalisation du niveau de stocks, conjuguée à l'accentuation du pilotage du besoin en fonds de roulement, devraient permettre un retour à un niveau de trésorerie historique.

## 1.5 - NOTRE STRATÉGIE

Notre stratégie repose sur 4 piliers:

- **Pilier International** : Renforcer notre présence internationale pour servir nos clients où qu'ils soient,
- **Pilier Service** : Continuer à développer notre offre de services pour soutenir les opérations de nos clients,
- **Pilier Digitalisation** : Fournir des logiciels de traitement des données pour analyser et améliorer la performance des opérations de nos clients,
- **Pilier Recherche & Développement** : Grâce à une cellule innovation, développer des équipements et services innovants à nos clients. Cette stratégie est soutenable d'une part grâce à la bonne santé financière du Groupe et à une forte capacité d'investissement :

|   |  |
|---|--|
| Entreprise familiale côtée à la Bourse de Paris depuis 1985<br>(45 % de capital flottant) | Soutenabilité financière à long terme favorisée par rapport au paiement de dividendes (~ 25 % des résultats en dividendes) |
| Activité M&A récurrente soutenue par des partenaires financiers                           | Notation C3++ par la Banque Nationale de France  |

Le pilier International s'appuie aussi sur une présence forte par plaque géographique :

- Le siège social est à Privas
- 2 sites de fabrication à Privas, France : capteurs, électronique et structures de pesage (pesage statique, dynamique, continu et discontinu & développement de logiciels personnalisés pour applications client spécifiques).
- 1 usine à Dunfermline, Écosse
- 1 usine à Barneveld, Pays-Bas
- 1 usine à Casablanca, Maroc
- 3 usines à Chennai, Inde
- 1 usine à Gargzdai, Lituanie
- 1 usine à Czestochowa, Pologne
- 1 site d'assemblage à Sabetha, États-Unis
- 1 site d'assemblage à Sao Paulo, Brésil
- 1 site d'assemblage à Kuala Lumpur, Malaisie

En synthèse, le Groupe Precia dans le monde c'est :



## 1.6 - NOS RELATIONS AVEC NOS PARTIES PRENANTES

Groupe familial français, ancré sur son territoire et volontairement tourné vers l'international, le Groupe Precia Molen reste attaché à ses valeurs fondatrices et régionales, comme le démontre notamment son engagement en faveur d'activités de mécénat.

Le Groupe Precia Molen base son développement sur une relation de confiance avec ses parties prenantes, afin de tenir compte de leurs attentes et de leurs intérêts, le tout dans un dialogue régulier et transparent. Ainsi, vis-à-vis de ses parties prenantes internes, une communication constructive permet aux salariés de s'exprimer régulièrement sur leurs conditions de travail et leurs conditions d'emploi notamment (réunion avec les IRP, entretiens professionnels et annuels, etc.). Ils sont également informés de la stratégie et des orientations du Groupe, par le biais d'une communication interne variée : newsletter, lettres de la Direction, échanges avec les dirigeants, etc.

Concernant les actionnaires et administrateurs, les principales modalités de dialogue sont les Assemblées Générales, les différents rapports (rapport de gestion ou DPEF), les Conseils de Surveillance et autres Comités de gouvernance.

Avec ses clients, du fait de son activité, le Groupe a des contacts privilégiés grâce à ses techniciens qui se déplacent régulièrement sur leurs sites pour diverses interventions. Couplées aux canaux classiques de communication (mail, téléphone, etc.), ces relations sont fluides et efficaces.

Les sous-traitants et fournisseurs font également partie intégrante de leur business model : ils sont choisis pour la plupart localement lorsque cela est possible, de telle sorte que les exigences sociales et environnementales qu'ils doivent respecter soient au moins équivalentes à celles des sites de production basés en France.

En effet, Precia SA fait appel ponctuellement à une sous-traitance de spécialité et parfois de capacité visant à compléter les moyens de production disponibles ou encore les lieux de réalisation des services.

## 1.7 - LES FAITS MARQUANTS DE 2022

L'année 2022 a été riche en événements, avec un changement de direction : l'arrivée de M. Frédéric Mey, nouveau Président du Directoire depuis le mois de mai 2022.

Une nouvelle filiale a été acquise au Sénégal : CAPI Sénégal, détenue à 80 % par le Groupe Precia Molen.

Precia SA a renforcé sa présence à la Réunion en fusionnant les activités de la société Vaucelles acquise courant 2022.

Precia Molen Nouvelle Zélande a quant à elle renforcé son activité par l'acquisition du fonds de commerce Scaletec.

Les deux filiales australiennes sont rentrées dans un processus de liquidation amiable via un administrateur externe, entraînant la perte de contrôle et leur déconsolidation.

La filiale norvégienne est entrée dans un processus de liquidation amiable gérée par nos équipes.

Notre laboratoire métrologique a obtenu une certification par le LNE (Laboratoire National d'Essais) pour la réalisation d'essais de certification pour le matériel de pesage.

Notre service Formations Techniques & Produits a été certifié Qualiopi.

Nous avons également inauguré un nouveau bâtiment tertiaire de 1 400 m<sup>2</sup> sur le site de Veyras.

Courant 2022, notre filiale Milviteka (Lituanie) a été fortement impactée par la guerre en Ukraine. En effet cette filiale avait un flux de chiffre d'affaires important tant vers l'Ukraine que la Russie, et doit désormais réorienter ses activités sur d'autres zones géographiques.



**Jonathan**, Mécanicien usineur (atelier Chaudronnerie)

©Eric Moroni

# 2-G O U V E R N A N C E

## DU GROUPE PRECIA MOLEN

|     |  |    |
|-----|--|----|
| 2.1 | Mandat des dirigeants .....  | 17 |
| 2.2 | Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2022 par les mandataires sociaux..... | 19 |
| 2.3 | Politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022 .....  | 19 |
| 2.4 | Rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022 .....               | 24 |
| 2.5 | Missions du Conseil de Surveillance .....  | 26 |
| 2.6 | Informations sur les conventions réglementées .....                                  | 26 |
| 2.7 | Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée .....                      | 27 |
| 2.8 | Publicité .....  | 27 |

## Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise

La Société se réfère en matière de Gouvernance d'Entreprise au Code MIDDLENEXT. Ce code peut être consulté directement sur internet : <https://middlesnext.com/spip.php?article1021/>.

A ce jour, le Conseil de Surveillance n'a pas décidé d'écarter des dispositions de ce code, lequel lui est apparu plus en rapport avec la taille de l'entreprise et au fonctionnement de la gouvernance.

| N° CODE 2021 | RECOMMANDATIONS  | SUIVIES OU NON SUIVIES | COMMENTAIRES   |
|--------------|--|------------------------|--|
| R1           | Déontologie des membres du Conseil   | Suivie                 |  |
| R2           | Conflits d'intérêts  | Suivie                 |  |
| R3           | Composition du conseil, présence de membres indépendants   | Suivie                 | Un second administrateur indépendant sera nommé lors de l'AGO 2023   |
| R4           | Information des membres du Conseil   | Suivie                 |  |
| R5           | Formation des membres du Conseil   | Suivie                 | Formation RSE prévu le 6 juin 2023 : Un plan de formation est en cours d'élaboration par la Société. Il sera rendu compte de la mise en place de ce plan dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise afférent à l'exercice 2023 |
| R6           | Organisation des réunions du Conseil et des comités  | Suivie                 |  |
| R7           | Mise en place des comités  | Suivie                 |  |
| R8           | Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE) | Non suivie             | Une réflexion sur la mise en place d'un comité RSE est en cours  |
| R9           | Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil  | Suivie                 |  |
| R10          | Choix de chaque membre du Conseil  | Suivie                 |  |
| R11          | Durée des mandats des membres du Conseil   | Suivie                 |  |
| R12          | Rémunération de membre du Conseil au titre de son mandat   | Suivie                 |  |
| R13          | Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil  | Suivie                 |  |
| R14          | Relation avec les actionnaires   | Suivie                 |  |
| R15          | Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise   | Suivie                 |  |
| R16          | Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux                                       | Suivie                 |  |
| R17          | Préparation de la succession des dirigeants  | Non suivie             | Nomination du Président Directoire en avril 2022   |
| R18          | Cumul contrat de travail et mandat social  | Suivie                 |  |
| R19          | Indemnités de départ   | Suivie                 |  |
| R20          | Régimes de retraite supplémentaires  | Suivie                 |  |
| R21          | Stock-options et attributions gratuites d'actions  | Suivie                 |  |
| R22          | Revue des points de vigilance  | Suivie                 |  |

## 2.1 - MANDAT DES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société :

### 2.1.1 Composition du Conseil de Surveillance

#### Cinq membres représentants de l'actionnaire majoritaire :

Madame Anne-Marie Escharavil,  
Madame Alice Escharavil,  
Madame Marie-Christine Escharavil,  
Monsieur Luc Escharavil,  
Monsieur Jean-Etienne Périn.

#### Un membre indépendant :

Monsieur Frédéric Haffner : 46 ans, diplômé HEC Paris. Après avoir été gérant de Rothschild & Cie (1999-2010), associé chez Dealbydeal invest (2011-2014), directeur fusion-acquisition puis directeur exécutif de la stratégie et M&A et membre du Comex du Groupe Carrefour (2014-2019), il est aujourd'hui à la tête de sa propre structure de conseil à destination d'ETI et de family offices. En 2020, il intègre le conseil de Surveillance de Precia. Il est également Président du comité d'Audit de la société.

#### Quatre membres représentants des salariés :

Madame Mylène Dechambre,  
Monsieur Christophe Giraud,  
Madame Anaïs Moulin-Vidil,  
Madame Nathalie Rigottaz.

| MANDAT  | AGE | INDÉPENDANCE                 | 1 <sup>ère</sup> NOMINATION | ANNÉES DE PRÉSENCE | ÉCHÉANCE DU MANDAT | COMITÉ D'AUDIT |
|---|-----|------------------------------|-----------------------------|--------------------|--------------------|----------------|
| Anne-Marie Escharavil<br>Présidente du Conseil  | 61  | Non                          | <2000                       | >22                | 12/2022            |                |
| Luc Escharavil<br>Vice-Président du Conseil     | 68  | Non                          | <2000                       | >22                | 12/2022            |                |
| Alice Escharavil<br>Membre du Conseil           | 96  | Non                          | <2000                       | >22                | 12/2026            |                |
| Marie-Christine Escharavil<br>Membre du Conseil | 69  | Non                          | 12/2001                     | 21                 | 12/2022            |                |
| Jean-Etienne Périn<br>Membre du Conseil         | 33  | Non                          | 06/2022                     | 0,5                | 12/2027            |                |
| Frédéric Haffner<br>Membre du Conseil           | 46  | Oui                          | 07/2020                     | 2,5                | 12/2022            | Président      |
| Mylène Dechambre<br>Membre du Conseil           | 33  | Représentant<br>du personnel | 11/2022                     | 0,2                | 11/2026            |                |
| Christophe Giraud<br>Membre du Conseil          | 56  | Représentant<br>du personnel | 11/2022                     | 0,2                | 11/2026            |                |
| Anaïs Moulin-Vidil<br>Membre du Conseil         | 28  | Représentant<br>du personnel | 11/2022                     | 0,2                | 11/2026            |                |
| Nathalie Rigottaz<br>Membre du Conseil          | 57  | Représentant<br>du personnel | 11/2022                     | 0,2                | 11/2026            |                |

## 2.1.2 Composition du Directoire

Monsieur Frédéric Mey : 53 ans, diplômé de l'École Polytechnique et du Corps des Ponts et Chaussées. Il débute sa carrière au ministère de l'Économie et des Finances. Il intègre en 1999 l'Inspection Générale de BNP Paribas avant de rejoindre en 2001 le Groupe Pechiney en tant que Directeur de la Stratégie et du Développement pour la division Laminés. En 2003, il est nommé Directeur Administratif et Industriel de cette même division avant d'être promu Directeur Général de Pechiney d'Alcan Aviaturbe en 2007. Dans le cadre de la cession d'Alcan Engineered Products (Constellium), Frédéric Mey devient Président-Directeur Général d'ECL, leader mondial dans le design, la fabrication et la mise en service d'équipements critiques pour la production d'aluminium. En 2015, il rejoint Eurotradia International, une société de conseil en accompagnement d'entreprises à l'international. Il

prend la tête en 2017 du Groupe Titanobel spécialisé dans la production, la distribution et la mise en œuvre d'explosifs à usage civil. Il est nommé Président du Directoire du Groupe Precia Molen en mai 2022.

Monsieur Gilles Faurie : 51 ans, diplômé d'une maîtrise sciences et techniques (M2 IA). En 1994, il commence sa carrière au sein de Precia Molen avant de rejoindre une entreprise lyonnaise durant 3 années. Il intègre ensuite une société de service où il collabore notamment avec France Télécom. En 2001, il est de retour chez Precia en tant que chef de projet et développeur. En 2012, il aura la charge de la mise en service des produits i20, i30, i35, i40 et d20. En 2015, il devient directeur R&D puis, l'année suivante, directeur technique, fonction qui inclue également le projet service client. Il est nommé membre du Directoire en 2021. Depuis 2023, il est également responsable des chefs produit et de la documentation.

| MANDAT                                  | AGE | 1 <sup>ère</sup> NOMINATION | ANCIENNETÉ AU CONSEIL | ÉCHÉANCE DU MANDAT |
|---|-----|-----------------------------|-----------------------|--------------------|
| Frédéric Mey<br>Président du Directoire | 53  | 02/05/2022                  | 0,7                   | 14/05/2026         |
| Gilles Faurie<br>Membre du Directoire   | 51  | 01/07/2021                  | 1,5                   | 01/07/2027         |

Le Conseil de Surveillance du 7 avril 2022 a nommé Monsieur Frédéric MEY en qualité de membre Directoire en adjonction et de Président du Directoire en remplacement de Monsieur René COLOMBEL, Président du Directoire démissionnaire, et ce à compter du 2 mai 2022.

Le Conseil de Surveillance du 17 juin 2022 a pris acte de la démission Monsieur René COLOMBEL de son mandat de membre du Directoire à effet du même jour.

Le Conseil de Surveillance du 17 juin 2022 a pris acte de la démission de Monsieur Sébastien LONGELIN de son mandat de membre du Directoire à effet du 1<sup>er</sup> août 2022.

Le Conseil de Surveillance du 19 décembre 2022 a pris acte de la démission de Monsieur Eric MEYNARD en date du 30 novembre 2022, de ses fonctions de membre du Directoire et ce à effet immédiat.

## 2.1.3 Politique de diversité

Rappelons ici que la loi PACTE comprend plusieurs mesures qui visent à renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes et à promouvoir une

féménisation des hautes fonctions. Parmi les principaux thèmes abordés par la loi PACTE figure notamment la parité au sein des organes de gouvernance des entreprises.

La Direction de Precia SA, attachée au respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, a toujours œuvré dans ce sens, afin de garantir des actions contre les préjugés et les différences de traitement en considération du sexe, et la mise en œuvre des actions correctives pour les éventuelles inégalités constatées.

Notons toutefois qu'il existe de manière constante un léger déséquilibre structurel entre les femmes et les hommes, lié au secteur de la métallurgie, et plus particulièrement à notre activité de pesage industriel. Ainsi la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes s'est poursuivie pendant l'exercice écoulé et ce notamment dans les domaines significatifs du recrutement, de la promotion, et de l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale.

## 2.2 - MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DURANT L'EXERCICE 2022 PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

### CONSEIL DE SURVEILLANCE

**Madame Anne-Marie ESCHARAVIL**  
Présidente du Conseil de Surveillance

**Monsieur Luc ESCHARAVIL**  
Membre et Vice-Président  
du Conseil de Surveillance

**Madame Alice ESCHARAVIL**  
Membre du Conseil de Surveillance

**Madame Marie-Christine ESCHARAVIL**  
Membre du Conseil de Surveillance

**Monsieur Jean-Etienne PÉRIN**  
Membre du Conseil de Surveillance

**Monsieur Frédéric HAFFNER**  
Membre du Conseil de Surveillance

### AUTRES MANDATS

Présidente des S.A.S. BERGEROUX et LA FINANCIERE DE BENAT  
Présidente du Directoire de la S.A. Groupe ESCHARAVIL  
Administratrice de la S.A. LUC ESCHARAVIL

Administrateur - Président et Directeur Général de la S.A. LUC ESCHARAVIL  
Membre du Directoire et Directeur Général de la S.A. Groupe ESCHARAVIL  
Président de la S.A.S. RAFFIN

Membre et Présidente du Conseil de Surveillance de la S.A. Groupe ESCHARAVIL  
Administratrice de la S.A. LUC ESCHARAVIL

Membre du Conseil de Surveillance de la S.A. Groupe ESCHARAVIL

Responsable du Comité d'Audit  
Administrateur indépendant

### DIRECTOIRE

**Monsieur Frédéric MEY**  
Président du Directoire

**Monsieur Gilles FAURIE**  
Membre du Directoire

### AUTRES MANDATS

Président de la S.A.S. PRECIA MOLEN Service  
Membre du Conseil d'administration de PRECIA MOLEN UK Ltd, PRECIA MOLEN (IRL) Ltd  
et de PRECIA MOLEN INDIA Ltd  
Co-gérant de PRECIA MOLEN MAROC SARL  
Administrateur de CAPI S.A.  
Président du Conseil d'administration de MILVITEKA UAB

## 2.3 - POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

La présente section expose la politique de rémunération applicables aux mandataires sociaux pour l'exercice 2022 ainsi que les éléments de rémunération des mandats sociaux versés ou attribués au cours de l'exercice 2022.

Conformément à l'article L. 22-10-26 du Code de commerce, il sera demandé à l'Assemblée Générale du 26 juin 2023 d'approuver la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022. A cette fin, quatre résolutions seront présentées pour, respectivement, les membres du Conseil de Surveillance, le Président du Conseil de Surveillance, les membres du Directoire et le Président du Directoire.

### 2.3.1 Principes généraux de détermination, révision et mise en œuvre de la politique de rémunération

La présente politique décrit toutes les composantes de la rémunération attribuée aux mandataires sociaux de la Société, en raison de leur mandat et explique le processus suivi pour sa détermination, sa répartition, sa révision et sa mise en œuvre.

La politique de rémunération approuvée en année N s'applique à toute personne exerçant un mandat social au cours de l'année N. Par ailleurs, en cas de départ, ou lorsqu'un mandataire social est nommé entre deux Assemblées Générales d'actionnaires, sa rémunération est définie prorata temporis en application des dispositions de la politique de rémunération approuvée par la dernière assemblée générale des actionnaires.

Il est précisé qu'en cas de nomination d'un nouveau membre du Directoire, d'un nouveau Président du Directoire, d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance ou d'un nouveau Président du Conseil de Surveillance, seront appliqués respectivement les principes, critères et éléments de rémunération prévus dans la politique de rémunération des membres du Directoire, du Président du Directoire, des membres du Conseil de Surveillance ou du Président du Conseil de Surveillance.

En cas de recrutement externe d'un nouveau dirigeant mandataire social, le Conseil de Surveillance pourra décider d'accorder un montant (en numéraire ou en titres) visant à compenser le nouveau dirigeant mandataire social de la perte de rémunération liée au départ de son précédent poste, éventuellement soumis à une clause de remboursement notamment en cas de départ anticipé. Dans tous les cas, le versement d'une telle rémunération sera conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale au titre de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires en application de l'article L. 22-10-26 du Code de commerce.

La Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise Middlenext pour la détermination des rémunérations et avantages consentis aux dirigeants mandataires sociaux.

### **2.3.1.1 Processus de détermination et de mise en œuvre de la politique de rémunération**

La politique de rémunération des mandataires sociaux est déterminée par le Conseil de Surveillance de la Société.

La rémunération doit en particulier avoir pour objectif de promouvoir la performance et la compétitivité de la Société, pour assurer sa croissance, sa pérennité et la création de valeur durable pour ses actionnaires, ses employés, et toutes ses parties prenantes.

Pour mener à bien leur mission, les membres du Conseil de Surveillance, sur la base des spécificités propres à la Société, effectuent des comparaisons régulières pour s'assurer que les niveaux de rémunération des mandataires sociaux de la Société sont compétitifs et cohérents avec ceux des autres entreprises du secteur.

En outre, les autres membres du Conseil échangent

et étudient régulièrement notamment les impacts financiers, comptables et fiscaux de la politique de rémunération envisagée.

La politique de rémunération ne fait pas l'objet d'une révision régulière. La dernière réévaluation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs a été réalisée en février/mars 2022 dans le cadre de la nomination d'un nouveau Président du Directoire.

Par ailleurs, certaines modalités de mise en œuvre de la politique sont définies par le Conseil de Surveillance sur une base annuelle – c'est le cas par exemple des critères de performance applicables à la rémunération variable annuelle du Président du Directoire.

A cet égard, la bonne réalisation des critères de performance est examinée par le Conseil de Surveillance afin que ce dernier se prononce sur la satisfaction ou non des critères de performance préalablement fixés.

### **2.3.1.2 Dérogation à la politique de rémunération**

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-26 du Code de commerce, en cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil de Surveillance peut déroger à la politique de rémunération lorsque cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la société.

Les circonstances exceptionnelles peuvent résulter notamment d'une évolution, voire d'une modification substantielle de l'économie, des conditions de marché du Groupe ou du contexte concurrentiel, d'une modification sensible du périmètre du Groupe telle qu'une opération transformante (fusion, cession, etc.), de l'acquisition ou de la création d'une nouvelle activité significative ou de la suppression d'une activité significative importante, d'un changement de méthode/norme comptable.

Dans ce cadre, le Conseil de Surveillance peut ajuster les critères et conditions de performance des rémunérations variables et pluriannuelle en titres étant précisé que les plafonds de ces rémunérations ne pourront, en aucun cas, être modifiés.

Ces ajustements seront dument justifiés et strictement mis en œuvre. Ces rémunérations seront soumises au vote de l'Assemblée Générale et ne pourront être versées qu'en cas de vote

positif de cette dernière. Ces modifications devront nécessairement maintenir l'alignement des intérêts des actionnaires et des bénéficiaires.

### 2.3.1.3 Principes généraux et objectifs

La politique de rémunération de la Société est fondée sur les principes généraux suivants :

- Exhaustivité – La politique de rémunération détaille l'ensemble des éléments attribués ou versés aux mandataires sociaux ;
- Equilibre – Chaque élément de la politique de rémunération est motivé au regard des profils des mandataires sociaux qui justifient des compétences nécessaires à l'exercice de leur fonction ainsi que de leur volonté de s'investir sur le long-terme au sein de Precia dans l'intérêt de l'entreprise. Cette rémunération s'apprécie de façon globale, c'est-à-dire en retenant l'ensemble des éléments qui la composent ;
- Benchmark – Le Conseil de Surveillance évalue régulièrement la pertinence et la compétitivité des rémunérations des mandataires sociaux tout en veillant à ce qu'elles restent proportionnées à la situation de la société et de son secteur d'activité ;
- Cohérence – Le Comité de Surveillance étant informé annuellement de la politique de ressources humaines du Groupe, il veille à ce que l'évolution de la rémunération des mandataires sociaux sur le moyen-terme ne soit pas décorrélée de celle de la rémunération de l'ensemble des salariés du Groupe ;
- Lisibilité – Le Conseil de Surveillance a décidé en 2022 d'une refonte formelle de la politique de rémunération des mandataires sociaux ayant pour objectif une plus grande clarté et une lisibilité simplifiée ;
- Mesure – Le Conseil de Surveillance a établi la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux afin de réaliser un juste équilibre entre le respect de l'intérêt de la Société, la pérennité et le développement à long terme de la Société tout en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Le Conseil de Surveillance veille à la prise en compte à la fois de l'intérêt social, de l'enjeu lié à la réalisation de la stratégie de la Société et des attentes des parties prenantes ;
- Transparence – La politique de rémunération détaille l'ensemble des éléments de rémunération

attribués ou versés aux mandataires sociaux. Comme indiqué précédemment, le Conseil de Surveillance a décidé d'une refonte formelle de la politique de rémunération des mandataires sociaux afin d'améliorer, notamment, sa transparence.

### 2.3.1.4 Gestion des conflits d'intérêts

La prévention des conflits d'intérêts est assurée conformément à la réglementation en vigueur, chaque membre du Conseil de Surveillance devant, en cas de conflit d'intérêts avéré ou potentiel, informer le Conseil de Surveillance d'une telle situation et en tirer les conséquences, notamment en s'abstenant de prendre part au vote sur les délibérations concernées ou en s'abstenant d'assister aux réunions du Conseil de Surveillance pendant lesquels il se trouverait en situation de conflit d'intérêts.

## 2.3.2 Pour le Président et les membres du Conseil de Surveillance

### 2.3.2.1 Politique de rémunération applicable au Président

La politique de rémunération du Président du Conseil de Surveillance repose sur les principes communs à l'ensemble des mandataires sociaux présentés ci-avant, aux éléments applicables aux membres du Conseil de Surveillance ainsi qu'aux éléments spécifiques développés ci-après.

Conformément à l'article 22 des statuts, le Président peut percevoir une rémunération au titre de cette fonction. Le montant de cette rémunération est déterminé par le Conseil de Surveillance en tenant compte des missions qui lui sont attribuées.

La rémunération allouée le cas échéant est un montant fixe et ne peut comprendre ni élément variable, ni avantage supplémentaire, ni rémunération en actions.

#### Rémunération fixe

Compte tenu des missions réalisées par le Président du Conseil de Surveillance, le Conseil de Surveillance a décidé de rémunérer le mandat de Président du Conseil de Surveillance à compter de 2022.

Sous réserve de l'approbation par les actionnaires lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 26 juin 2023 prochain, le montant annuel de la rémunération du Président du Conseil de Surveillance sera maintenu à 60 000 € pour l'exercice 2023 et pour

les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

### **Autres éléments de rémunération**

Le Président du Conseil de Surveillance ne perçoit aucune autre rémunération au titre de son mandat dans la Société, à savoir plus particulièrement aucune rémunération variable et aucune rémunération en titres ou actions.

Il bénéficie du remboursement des frais exposés dans le cadre de son mandat, notamment de déplacement et d'hébergement.

Par ailleurs, sont récapitulés dans le tableau ci-après les autres fonctions / mandats exercés par les membres du Conseil de Surveillance de la Société.

### **2.3.2.2 Politique de rémunération applicable aux membres**

#### **Montant global de la rémunération**

Le montant global annuel de la rémunération allouée aux membres du Conseil de Surveillance est déterminé par un vote de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société.

Sous réserve de l'approbation par les actionnaires lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 26 juin 2023 prochain, l'enveloppe annuelle pour la rémunération des membres du Conseil de Surveillance sera portée à 36 000 € pour l'exercice 2023 et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée. Au regard de la dimension familiale du Groupe et de la Société, il a été décidé que les mandats de membres du Conseil de Surveillance, y compris le Vice-Président ne seraient pas rémunérés, à l'exception des administrateurs indépendants.

#### **Autres éléments de la rémunération**

Les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent aucune autre rémunération au titre de leur mandat dans la Société, à savoir plus particulièrement aucune rémunération variable.

Ils bénéficient du remboursement des frais exposés dans le cadre de leur mandat, notamment de déplacement et d'hébergement.

Par ailleurs, sont récapitulés dans le tableau ci-avant les autres mandats exercés par les membres du Conseil de Surveillance de la Société.

### **2.3.3 Pour le Président et les membres du Directoire**

#### **2.3.3.1 Politique de rémunération applicable au Président**

La politique de rémunération du Président du Directoire repose sur les principes communs à l'ensemble des mandataires sociaux présentés ci-avant et comprend les éléments spécifiques développés ci-après.

Monsieur René Colombel, en qualité de Président du Directoire de la Société jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2022, a bénéficié d'une rémunération conforme à la politique de rémunération applicable en 2022, à savoir une rémunération fixe annuelle brute de 16 800 €. Il n'a bénéficié au titre de ce mandat social d'aucun autre élément de rémunération. A partir du 2 mai 2022 et jusqu'au 17 juin 2022, Monsieur René Colombel est resté membre du Directoire de la Société.

A l'occasion de la nomination du nouveau Président du Directoire, Monsieur Frédéric Mey, le Conseil de Surveillance a décidé de modifier la politique de rémunération, validée par l'Assemblée Générale du 17 juin 2022.

La politique de rémunération du Président du Directoire définie ci-après s'applique au nouveau Président du Directoire, ainsi qu'à tout nouveau Président du Directoire qui serait nommé ultérieurement.

#### **Principes généraux et mandat du président du Directoire**

Le Président du Directoire ne sera lié par aucun contrat de travail avec la Société ou toute autre société du Groupe.

La politique de rémunération du Président du Directoire a pour objectif d'accompagner la stratégie de l'entreprise et d'aligner ses intérêts avec ceux des actionnaires en :

- offrant une rémunération globale transparente, compétitive et motivante en cohérence avec les pratiques de marché ;
- établissant un lien étroit entre la performance et la rémunération à court terme et à long terme.

La Société a pour objectif de mettre en place et maintenir une structure de rémunération équilibrée entre la partie fixe, les avantages en nature, la partie variable court-terme en numéraire.

Ainsi, la rémunération globale du Président du Directoire se compose principalement d'une rémunération en numéraire, incluant une partie fixe et une partie variable et des avantages en nature. Le Président du Directoire bénéficiera également d'une garantie perte d'emploi du fait de l'absence de contrat de travail au sein du Groupe.

Pour la fixation de la structure cible de la rémunération globale et du niveau des éléments qui la composent, le Conseil de Surveillance s'appuie sur des études de positionnement marché, pour des fonctions similaires dans les sociétés de même taille, et prennent également en compte les pratiques des principaux concurrents du Groupe en France et à l'étranger.

#### **Rémunération fixe**

La rémunération fixe annuelle, qui a pour objectif de reconnaître l'importance et la complexité des responsabilités, est également corrélée à l'expérience et au parcours de carrière du Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance a décidé, pour 2023, de fixer la rémunération fixe du Président du Directoire à un montant brut annuel de 260.000 € versé en 12 mensualités.

#### **Rémunération variable**

La rémunération variable annuelle a pour objectif d'inciter le Président du Directoire à atteindre les objectifs annuels de performance financières et extra-financières qui lui sont fixés par le Conseil de Surveillance en lien étroit avec les ambitions du Groupe telles que régulièrement présentées aux actionnaires. Elle repose sur des critères de performance opérationnels lisibles et exigeants, de nature quantitative et qualitative.

Le niveau cible est exprimé en pourcentage de la rémunération fixe. Afin de suivre au plus près les performances de l'entreprise et de l'accompagner d'une façon proactive dans le suivi de son ambition et de sa stratégie, la sélection et la pondération des critères de performance peuvent être revues chaque année dans le cadre de la revue et de l'approbation annuelle de la politique de rémunération. La fixation par le Conseil de Surveillance des objectifs associés à chacun de ces critères et la revue qui en découle sont réalisées sur une base annuelle.

Le montant brut de la rémunération variable annuelle cible, correspondant à l'atteinte de 100 % des objectifs, a été fixé à 60 % de la rémunération

fixe brute annuelle déterminée par le Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance a retenu, pour la détermination de la rémunération variable du Président du Directoire, à la fois :

- des critères quantitatifs, tels que le taux de Résultat Opérationnel et les flux de trésorerie, représentant 65 % du total de la rémunération variable du Président du Directoire, et
- des critères qualitatifs, intégrant la RSE, notamment liés pour l'année 2022 à la prise de poste du nouveau Président du Directoire, représentant 35 % du total de la rémunération variable du Président du Directoire.

#### **Avantages de toute nature**

Le Président du Directoire bénéficie d'une voiture de fonction. Par ailleurs, les dirigeants mandataires sociaux exécutifs bénéficient des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé en vigueur dans l'entreprise dans les mêmes conditions que celles applicables aux salariés.

Enfin, en l'absence de prise en charge par Pôle Emploi, le Président du Directoire bénéficiera de l'assurance perte d'emploi souscrite par la Société.

#### **Autres éléments de rémunération**

Le Président du Directoire n'est rémunéré par aucun autre mandat social au sein de la Société ou de sociétés du Groupe. Il n'est lié par aucun contrat de travail au sein de la Société ou de Société du Groupe et ne bénéficie pas de régime de retraite supplémentaire.

#### **2.3.3.2 Politique de rémunération applicable aux membres**

La politique de rémunération des membres du Directoire repose sur les principes communs à l'ensemble des mandataires sociaux présentés ci-avant et comprend les éléments spécifiques développés ci-après. Conformément à l'article 18 des statuts de la Société, la rémunération des membres du Directoire est fixée par le Conseil de Surveillance et fait l'objet d'une revue régulière par ce dernier.

#### **Rémunération fixe**

Au regard des pratiques de sociétés comparables du secteur dans lequel évolue la Société, les membres du Directoire bénéficient au titre de leur mandat social d'une rémunération uniquement composée

d'une partie fixe, déterminée en prenant en compte :

- Le périmètre de responsabilité et la complexité des tâches ;
- Le parcours et l'expérience du titulaire de la fonction ;
- La cohérence par rapport à d'autres fonctions du Groupe ;
- Les pratiques de marché pour des fonctions identiques ou similaires.

En principe, la rémunération des membres du Directoire n'est réévaluée qu'à échéance relativement longue et lorsque cela est justifiée, par exemple par l'évolution du périmètre de responsabilité de la fonction ou par le positionnement de la rémunération par rapport aux pratiques de marché ainsi qu'aux pratiques internes.

Ainsi, chacun des membres du Directoire, à l'exception de son Président, bénéficie au titre des mandats d'une

rémunération mensuelle fixe brute de 800 €.

#### Autres éléments de rémunérations

Les membres du Directoire ne bénéficient pas d'autres éléments de rémunération au titre de leur mandat.

Ils sont par ailleurs liés avec la Société ou une société du Groupe par des contrats de travail :

- Messieurs René Colombel, Sébastien Longelin et Gilles Faurie étaient liés par un contrat de travail avec la Société Precia SA ; alors que
- Monsieur Eric Meynard était lié par un contrat de travail avec la société SA Groupe Escharavil.

Le contrat de travail du membre du Directoire a été maintenu dans la mesure où ce dernier dispose de compétences techniques indispensables au bon fonctionnement de la Société et également du Groupe.

## 2.4 - RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Les tableaux ci-après présentent les rémunérations versées au cours de l'exercice 2022 à chacun des mandataires sociaux (avants charges sociales et impôts).

### 2.4.1 Pour les membres du Conseil de Surveillance

| RÉMUNÉRATIONS VERSÉES EN 2022        |      |          |                |                     |                    |        |
|--------------------------------------|------|----------|----------------|---------------------|--------------------|--------|
|                                      | FIXE | VARIABLE | EXCEPTIONNELLE | AVANTAGES EN NATURE | JETONS DE PRÉSENCE | TOTAL  |
| Anne-Marie Escharavil <sup>(1)</sup> | 0    | 0        | 0              | 0                   | 60 000             | 60 000 |
| Luc Escharavil                       | 0    | 0        | 0              | 0                   | 0                  | 0      |
| Alice Escharavil                     | 0    | 0        | 0              | 0                   | 0                  | 0      |
| Marie-Christine Escharavil           | 0    | 0        | 0              | 0                   | 0                  | 0      |
| Jean-Etienne Perin <sup>(2)</sup>    | 0    | 0        | 0              | 0                   | 0                  | 0      |
| Frédéric Haffner                     | 0    | 0        | 0              | 0                   | 18 000             | 18 000 |
| Mylène Dechambre <sup>(3)</sup>      | 0    | 0        | 0              | 0                   | 0                  | 0      |
| Christophe Giraud <sup>(3)</sup>     | 0    | 0        | 0              | 0                   | 0                  | 0      |
| Anaïs Moulin-Vidil <sup>(3)</sup>    | 0    | 0        | 0              | 0                   | 0                  | 0      |
| Nathalie Rigottaz <sup>(3)</sup>     | 0    | 0        | 0              | 0                   | 0                  | 0      |

<sup>(1)</sup> Madame Anne-Marie Escharavil a perçu des jetons de présence au titre de son mandat de Présidente du Conseil du Directoire de la SA Groupe Escharavil, d'une valeur de 75 485 €. Elle a également reçu 3 225 € de rémunération exceptionnelle et 2 592 € d'avantages en nature.

<sup>(2)</sup> Monsieur Jean-Etienne Perin, membre du Conseil de Surveillance, bénéficie d'un contrat de travail avec la SA Groupe Escharavil au titre duquel, il a perçu une rémunération fixe de 42 969 €, une rémunération exceptionnelle de 1 500 € et 5 400 € d'avantages en nature.

<sup>(3)</sup> Membres salariés : ils ont un contrat de travail au sein de Precia SA.

## 2.4.2 Pour les membres du Directoire

| RÉMUNÉRATIONS VERSÉES EN 2022 <sup>(2)</sup> |      |          |                |                     |                    |         |
|--|------|----------|----------------|---------------------|--------------------|---------|
|  | FIXE | VARIABLE | EXCEPTIONNELLE | AVANTAGES EN NATURE | JETONS DE PRÉSENCE | TOTAL   |
| Frédéric Mey                                 | 0    | 0        | 8 509          | 1 591               | 173 336            | 183 436 |
| Gilles Faurie <sup>(1)</sup>                 | 0    | 0        | 0              | 0                   | 9 600              | 9 600   |

<sup>(1)</sup> Monsieur Gilles Faurie, membre du Directoire, bénéficie d'un contrat de travail avec Precia Molen au titre duquel, il a perçu une rémunération fixe de 93 036 €, une rémunération exceptionnelle de 500 € et 3 216 € d'avantages en nature.

<sup>(2)</sup> Monsieur René Colombel, ancien Président du Directoire puis membre du Directoire, a bénéficié d'un contrat de travail avec Precia SA au titre duquel il a perçu une rémunération de 417 983 €, incluant son solde de tout compte,

Monsieur Eric Meynard, ancien membre du Directoire, a bénéficié d'un contrat de travail avec la SA Groupe Escharavil au titre duquel il a perçu une rémunération de 126 794 €,

Monsieur Sébastien Longelin, ancien membre du Directoire, a bénéficié d'un contrat de travail avec Precia SA au titre duquel il a perçu une rémunération de 92 772 €, incluant son solde de tout compte.

## 2.4.3 Mise en perspective de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux avec la rémunération moyenne des salariés

| 2022  |         |
|---|---------|
| Rémunération moyenne des salariés                               | 41 868  |
| SMIC brut annuel au 31/12/2022                                  | 20 147  |
| <b>Rémunération totale du Président du Directoire</b>           |         |
| Frédéric Mey  | 183 436 |
| <i>Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés</i> | 4,4     |
| <i>Ratio par rapport au SMIC</i>                                | 9,1     |
| <b>Rémunération totale du membre du Directoire</b>              |         |
| Gilles Faurie   | 106 352 |
| <i>Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés</i> | 2,5     |
| <i>Ratio par rapport au SMIC</i>                                | 5,3     |

## 2.5 - MISSIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

### 2.5.1 Travaux du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice avec les ordres du jour suivants :

- Organisation de la Gouvernance,
- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Examen du rapport de gestion du Directoire,
- Délibérations sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale,
- Examen des conventions réglementées,
- Préparation du rapport sur le Gouvernement d'entreprise contenant les observations du Conseil sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice,
- Emprunts et autres investissements, présentations et autorisations à conférer,
- Point sur les acquisitions en cours,
- Répartition de la rémunération allouée au Conseil de surveillance,
- Situation des membres du Conseil de surveillance et du Directoire,
- Augmentation de capital de filiale,
- Nomination du co-gérant en remplacement du co-gérant démissionnaire de la filiale Precia Molen Maroc,
- Projet de fermeture de sites à l'international,
- Questions diverses.

### 2.5.2 Observations sur le rapport de gestion et les comptes annuels

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance les comptes annuels, les comptes consolidés et le rapport de gestion dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaître les principaux postes suivants :

Total du bilan : 99 424 598,46 €

Chiffre d'affaires : 62 281 203,43 €

Résultat de l'exercice : - 3 911 698,33 €

Le chiffre d'affaires de la société Precia SA a augmenté de 3,71 % d'un exercice à l'autre.

Par ailleurs le Conseil de Surveillance reconnaît avoir eu connaissance des comptes consolidés.

Compte tenu de ce qui précède, Le Conseil de Surveillance n'a aucune observation particulière à formuler concernant le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le Conseil de Surveillance a examiné l'ordre du jour proposé à l'assemblée, ainsi que les projets de résolutions soumises par le Directoire. Ceux-ci n'appellent pas de commentaire. En conséquence, Le Conseil de Surveillance demande à l'assemblée d'approuver les résolutions qui lui sont proposées.

### 2.5.3 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Afin d'assurer une plus grande transparence des mesures pouvant avoir une influence sur le cours ou l'issue des offres, notre rapport doit exposer s'il y a lieu et, le cas échéant, expliquer les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (C. com. art. L 225-37-5 issu de ord. 2017-1162 du 12-7-2017 et art. L 225-68, al. 6 modifié par ord. 2017-1162).

A la connaissance des membres du Conseil de Surveillance, outre les dispositions statutaires de la Société et l'ensemble de la réglementation et la législation se rapportant à la Société sous sa forme actuelle, et compte tenu de la structure de l'actionariat et des droits de vote, il n'y a pas à ce jour d'éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

## 2.6 - INFORMATIONS SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

### 2.6.1 Les conventions réglementées

En application des dispositions légales, nous vous indiquons les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société et une filiale (c. com. art. L 225-37-4, 2<sup>o</sup> issu de ord. 2017-1162 du 12-7-2017 et art. L 225-68, al. 6 modifié par ord. 2017-1162 et art. L 22-10-20 issu de ord. 2020-1142 du 16-9-2020), entre :

- D'une part, l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, le Directeur Général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 %, d'une SA,
- Et d'autre part, une autre société dont la Société Precia SA possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Sont néanmoins exclues les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Cette obligation vise les conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale. Il ne s'agit pas de conventions réglementées soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration ou de Surveillance, puisque la société mère n'est pas partie à la convention.

#### 2.6.2 Liste des conventions conclues au cours de l'exercice

Néant

#### 2.6.3 Liste des conventions en cours

La liste des conventions réglementées en cours est la suivante :

- Soutien financier et technique dans le cadre d'un marché matérialisé par une caution de 800 K€ en faveur de Precia Molen Maroc SARL.
- Convention d'animation et de gestion avec Groupe Escharavil SA ayant donné lieu à 510 K€ de prestations.

L'Ansa estime que la mention au rapport s'impose seulement pour les conventions conclues durant l'exercice en cause et non pour celles passées durant les exercices antérieurs (Communication Ansa, comité juridique n° 14-063 du 3-12-2014).

#### 2.6.4 Conventions des exercices antérieurs non soumis à l'approbation d'une précédente Assemblée Générale

Convention réglementée correspondant au prêt au bénéfice des associés minoritaires et dirigeants de Creative IT à hauteur de 920 K€. Au titre de l'exercice 2022, les remboursements effectués se sont élevés à 99 € et les intérêts à 2 K€. A fin décembre 2022, le capital restant à recevoir s'élève à 821 K€.

#### 2.6.5 Procédure permettant d'évaluer les conventions

Les procédures permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales remplissant effectivement ces critères sont à la diligence du Comité d'Audit.

### 2.7 - MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE

En application de l'article L.22-10-10, 5<sup>o</sup> du Code de commerce, les articles 29 à 36 des statuts de la Société prévoient les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale (statuts qui sont disponibles au siège de la Société et au Greffe du Tribunal de commerce).

### 2.8 - PUBLICITÉ

Conformément aux dispositions de l'article L 621-18-3 du Code monétaire et financier (modifié par ord. 2017-1162 du 12-7-2017 et Règl. gén. AMF art. 222-9 modifié le 3-1-2018), **ce présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est porté à la connaissance du public.**



**Sébastien**, Chaudronnier soudeur (atelier Chaudronnerie)

©Eric Moroni

# 3-DÉCLARATION

D E P E R F O R M A N C E  
E X T R A - F I N A N C I È R E

|     |   |    |
|-----|---|----|
| 3.1 | Analyse des risques extra-financiers..... | 30 |
| 3.2 | Informations sociales.....                | 31 |
| 3.3 | Informations environnementales .....      | 36 |
| 3.4 | Taxonomie européenne.....                 | 39 |
| 3.5 | Informations sociétales.....              | 41 |
| 3.6 | Précisions méthodologiques.....           | 43 |

### 3.1- ANALYSE DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS

| Catégorie d'information        | Thème  | Risque significatif (oui/non) | Définition du risque   | Conséquences potentielles                                   | Politique et moyens mis en oeuvre   | Résultats et indicateurs de performance  |
|--------------------------------|--|-------------------------------|--|---|---|--|
| Informations sociales          | Sécurité et santé au travail   | Oui                           | Accidents, maladies professionnelles   | Coût AT-MP<br>Réputation, responsabilité<br>Désorganisation | Politique de prévention des risques professionnels<br>Programme de formation HSE<br>Dialogue avec les représentants du personnel  | Taux de fréquence ; Taux de gravité<br>Nombre d'heures de formation sécurité   |
|                                | Emploi et compétence   | Oui                           | Indisponibilité des compétences utiles   | Désorganisation   | Politique de gestion des ressources humaines<br>Programme de formation<br>Organisation du temps de travail et planification   | Taux d'absentéisme<br>Suivi des effectifs (âge, sexe, région) et évolution<br>Suivi du plan de formation<br>Suivi de l'évolution des rémunérations               |
|                                | Dialogue social  | Oui                           | Impact sur les relations sociales  | Tensions sociales   | Politique de gestion des ressources humaines<br>Règles de management  | Accords collectifs<br>Consultation de personnel et des représentants   |
|                                | Egalité de traitement  | Oui                           | Responsabilité   | Réputation<br>Perte d'activité                              | Politique de gestion des ressources humaines<br>Engagement éthique, lutte contre les discriminations<br>Egalité Femme-Homme<br>Actions en faveur des personnes en situation de handicap | Accords collectifs<br>Dispositif "Ethique et conformité"   |
|                                | Impact local et matière d'emploi et de développement local                   | Oui                           | Réputation   | Réputation  | Politique de gestion des ressources humaines  | Proportion de recrutements locaux<br>Proportion de fournisseurs locaux   |
|                                | Impact sur les populations riveraines  | Oui                           | Réputation   | Réputation  | Traitement des demandes des riverains   | Traitement des demandes  |
|                                | Relations avec les parties prenantes (associations, etbs scolaires,...)      | Oui                           | Réputation   | Réputation  | Traitement des demandes des parties prenantes. Actions de partenariat, mécénat  | Traitement des demandes  |
|                                | Sous-traitance et fournisseurs   | Oui                           | Insatisfaction et interdépendance client/fournisseur                               | Réputation  | Politique de gestion des fournisseurs et sous-traitants<br>Politique d'achats   | Evaluation des fournisseurs et sous-traitants<br>Prise en compte des aspects RSE dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants                      |
|                                | Sécurité et santé des utilisateurs   | Oui                           | Impact sur la sécurité des utilisateurs  | Réputation, responsabilité                                  | Prise en compte des exigences sécurité liées à la conception des produits (ROHS, CEM, Basse tension, Directive Machine, ATEX)   | Conformité UE des produits   |
|                                | Impact sur l'environnement   | Oui                           | Emissions de déchets<br>Activités polluantes (air, sol, eau)<br>Nuisances sonores  | Pollution<br>Gêne du voisinage                              | Politique de collecte et valorisation des déchets<br>Moyens de maîtrise des émissions polluantes<br>Organisation du temps de travail<br>Entretien des moyens de production              | Bilan émissions de déchets<br>Taux de valorisation<br>Captage des polluants à la source<br>Contrôle des installations polluantes<br>Mesures du bruit             |
| Informations environnementales | Impact sur le changement climatique  | Oui                           | Emission de CO2  | Pollution   | Politique HSE - Plan de mobilités<br>Actions de réduction des consommations d'énergies  | Bilan Carbone  |
|                                | Impact sur les ressources naturelles   | Oui                           | Consommation d'eau<br>Consommation de matières premières<br>Consommation d'énergie |   | Suivi des consommations de ressources<br>Moyens de réduction des consommations de matières et d'énergies  | Bilan des consommations - Bilan Carbone<br>Audit Efficacité Energétique - Travaux d'amélioration énergétique   |
|                                | Impact sur la biodiversité et utilisation des sols<br>Gaspillage alimentaire | Non<br>Non                    |  |   |   |  |
| Lutte contre la corruption     | Corruption éthique   | Oui                           | Sanctions financières / pénales  | Réputation  | Engagement éthique signé par toutes les filiales  | Engagement éthique, Charte Ethique<br>Dispositif d'alerte interne<br>Politique cadeaux et marques d'hospitalité  |
|                                | Ethique<br>Droit international   | Oui                           | Sanctions financières / pénales  | Réputation  | Respect des conventions fondamentales de l'OIT<br>Engagement éthique signé par toutes les filiales  | Liberté d'association et droit de négociation collective<br>Lutte contre les discriminations<br>Elimination du travail forcé<br>Abolition du travail des enfants |

## 3.2 - INFORMATIONS SOCIALES

### 3.2.1 Emploi

Les salariés du Groupe Precia Molen sont majoritairement basés en Europe (79,3 %) et plus particulièrement en France (58,1 %). Les salariés basés hors d'Europe représentent 20,7 % des effectifs.

#### Répartition par genre :

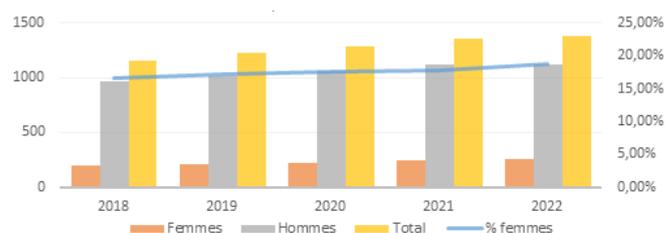
Le Groupe Precia Molen est composé à 18,7 % de femmes et 81,3 % d'hommes. La proportion de femmes est en augmentation sur les trois dernières années.

#### Mouvements de personnel :

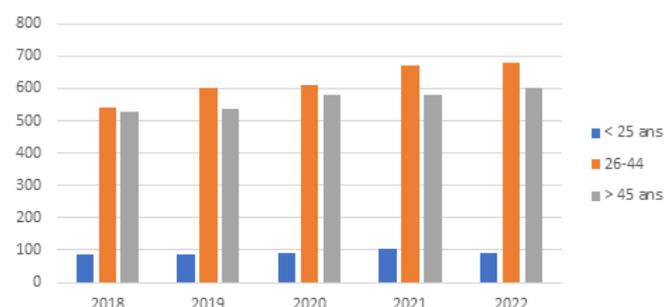
A l'échelle du Groupe Precia Molen, les embauches de personnel sur la période ont été de 223, principalement en France (Precia SA et Precia Molen Service : 92)

Voir définitions complètes des indicateurs en § 3.6.3

### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIÉS



### ÉVOLUTION DES ÂGES DES SALARIÉS



## RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SEXE

| ENTITÉ                    | FEMMES     | HOMMES       | TOTAL AU 31/12/2022 |
|---------------------------|------------|--------------|---------------------|
| PRECIA SA                 | 84         | 266          | 350                 |
| PRECIA MOLEN SERVICE      | 68         | 338          | 406                 |
| PRECIA MOLEN INDIA        | 4          | 117          | 121                 |
| PRECIA MOLEN LITUANIE     | 8          | 64           | 72                  |
| PRECIA MOLEN NEDERLAND BV | 6          | 46           | 52                  |
| PRECIA MOLEN UK           | 16         | 34           | 50                  |
| CAPI CI                   | 7          | 37           | 44                  |
| CREATIVE IT               | 11         | 32           | 43                  |
| PRECIA MOLEN MAROC        | 4          | 52           | 56                  |
| PRECIA MOLEN BELGIUM      | 5          | 23           | 28                  |
| PRECIA MOLEN IRELAND      | 9          | 25           | 34                  |
| PRECIA POLSKA             | 8          | 19           | 27                  |
| KASPO LAB                 | 10         | 11           | 21                  |
| PRECIA MOLEN NEW ZEALAND  | 4          | 15           | 19                  |
| PRECIA MOLEN ASIA PACIFIC | 3          | 7            | 10                  |
| PRECIA CZ                 | 1          | 5            | 6                   |
| CAPI BF                   | 1          | 6            | 7                   |
| PRECIA MOLEN BRAZIL       | 1          | 7            | 8                   |
| J&S WEIGHING SOLUTIONS    | 1          | 4            | 5                   |
| PRECIA MOLEN SCANDINAVIA  | 0          | 0            | 0                   |
| CAPI SENEGAL              | 5          | 6            | 11                  |
| PRECIA MOLEN NINGBO       | 1          | 3            | 4                   |
| <b>TOTAL</b>              | <b>257</b> | <b>1 117</b> | <b>1 374</b>        |

## RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE

| ENTITÉ                    | < 26 ANS  | 26 À 44 ANS | > 44 ANS   |
|---------------------------|-----------|-------------|------------|
| PRECIA SA                 | 29        | 145         | 176        |
| PRECIA MOLEN SERVICE      | 21        | 183         | 202        |
| PRECIA MOLEN INDIA        | 18        | 90          | 13         |
| PRECIA MOLEN LITUANIE     | 1         | 39          | 32         |
| PRECIA MOLEN NEDERLAND BV | 1         | 17          | 34         |
| PRECIA MOLEN UK           | 4         | 16          | 30         |
| CAPI CI                   | 1         | 22          | 21         |
| PRECIA MOLEN MAROC        | 1         | 54          | 1          |
| PRECIA MOLEN BELGIUM      | 1         | 9           | 18         |
| PRECIA MOLEN IRELAND      | 4         | 18          | 12         |
| KASPO LAB                 | 0         | 14          | 7          |
| PRECIA POLSKA             | 1         | 16          | 10         |
| PRECIA MOLEN NEW ZEALAND  | 2         | 7           | 10         |
| PRECIA MOLEN ASIA PACIFIC | 1         | 5           | 4          |
| PRECIA CZ                 | 0         | 1           | 5          |
| CAPI BF                   | 0         | 5           | 2          |
| PRECIA MOLEN BRAZIL       | 0         | 6           | 2          |
| J&S WEIGHING SOLUTIONS    | 0         | 0           | 5          |
| PRECIA MOLEN SCANDINAVIA  | 0         | 0           | 0          |
| PRECIA MOLEN NINGBO       | 0         | 4           | 0          |
| CREATIVE IT               | 8         | 24          | 11         |
| CAPI SENEGAL              | 0         | 5           | 6          |
| <b>TOTAL</b>              | <b>93</b> | <b>680</b>  | <b>601</b> |

### 3.2.2 Organisation du temps de travail

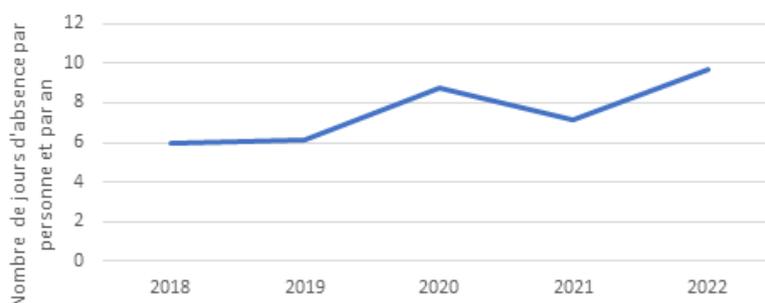
L'organisation du travail dans le Groupe Precia Molen vise à mettre en place une organisation industrielle et commerciale performante, compétitive et réactive tout en respectant les attentes du personnel et la réglementation en vigueur.

L'année 2022, comme 2021, à cause de la pandémie de Covid-19, a été marquée par la mise en place d'une organisation de travail spécifique permettant de protéger la santé des collaborateurs de l'entreprise tout en œuvrant pour la pérennité de l'activité.

En temps normal, l'organisation du temps de travail peut donc être évolutive selon les contraintes de production et de marché, et adaptée aux exigences réglementaires locales.

L'absentéisme reste une question essentielle pour le Groupe Precia Molen en ce qu'il peut désorganiser les plannings de production et de prestation de service et ainsi notre qualité de service pour nos clients. L'absentéisme à l'échelle du Groupe Precia Molen s'élève à 9,66 jours par personne et par an.

### ÉVOLUTION DU TAUX D'ABSENTÉISME



### 3.2.3 Relations sociales

Les sociétés du Groupe Precia Molen s'attachent à entretenir les relations avec les personnels et leurs instances représentatives lorsqu'elles existent, conformément aux exigences locales et s'engagent à respecter l'ensemble des procédures obligatoires en matière d'information du personnel et de ses représentants.

Les différents axes de réflexion et de négociation menés au cours de l'année écoulée ont porté sur les éléments de rémunérations collectives et individuelles, et sur l'édition d'une charte télétravail.

Des accords collectifs ou plans d'action peuvent être conclus localement. Les accords collectifs ou plans d'actions actuellement valides portent sur la durée du temps de travail, l'égalité femme - homme, la participation, l'intéressement, les dispositifs PEE PERCO, l'indemnité kilométrique pour les salariés qui réalisent les trajets domicile-travail à vélo et le régime de prise en charge des frais de santé.

Pour l'année 2022, 5 accords principaux ont été signés entre les parties prenantes.

#### Accords Precia SA :

| DATE       | OBJET                              | COMMENTAIRES  |
|------------|------------------------------------|---|
| 06/04/2022 | Charte Télétravail                 | Négociée entre les représentants du personnel et la Direction, cette charte décrit les modalités de télétravail (définition, champ d'application et éligibilité, modalité d'acceptation par le salarié, régulation, dispositions spécifiques en cas de circonstances exceptionnelles ou en cas de force majeure, équipements, remboursement, obligation de discrétion et protection des données...) |
| 27/06/2022 | Accord Intéressement               | Accord d'intéressement aux résultats et aux performances de l'entreprise. Cet accord est conclu pour l'année 2022, définition des bénéficiaires, caractéristiques de l'intéressement, modalités de calcul, plafonnement, versement, information des salariés, différends, révision et dépôt.  |
| 29/09/2022 | Accord pré-électoral               | Accord en vue des élections pour le renouvellement des représentants du personnel (effectifs, composition des collèges, personnel électeur et éligible, crédit d'heures, liste des candidats, représentation équilibrée Hommes/ Femmes, propagande électorale, organisation des élections, déroulement, durée de l'accord).   |
| 12/10/2022 | Prime de partage des valeurs (PPV) | Accord afin de verser une prime de partage de la valeur ayant pour objectif de soutenir le pouvoir d'achat des salariés. Champ d'application, montant de la prime, principe de non-substitution, date de versement, régime social et fiscal, durée et entrée en vigueur.  |
| 12/10/2022 | Accord NAO anticipées              | Afin de répondre rapidement aux conséquences de l'inflation, les parties conviennent d'appliquer immédiatement une première mesure partielle d'augmentation collective. Champ d'application, mesures salariales, durée et date d'entrée en vigueur...   |

#### Pour les filiales PMS :

En 2022, des déclarations unilatérales concernant les salaires et la « prime Macron » ont été proposées.

#### Au sein des filiales africaines (Burkina Faso, Sénégal et Côte d'Ivoire) :

Des actions sont mises en œuvre au cas par cas. Les effectifs sur ces filiales sont inférieurs aux seuils pour avoir des représentants du personnel. Cependant, des actions sont menées pour répondre aux demandes des salariés et tenir compte des réalités locales (prise en charge fréquentes des restes à charge suite à maladie, participation aux frais d'obsèques, prise en charge de certains accidents de la vie...).

- CAPI – CI : mutuelle d'entreprise couverte à 75 % de la cotisation par l'entreprise permettant la prise en charge des soins médicaux en CHU ou cliniques privées ainsi qu'un contrat d'assurance retraite (participation de l'entreprise en fonction des revenus du salarié et de l'épargne qu'il veut effectuer). Il existe également des contrats d'assurances « maladies » (privée et publique).
- CAPI – SN : Revalorisation de la prime transport suite au déménagement.

### 3.2.4 Santé et sécurité

En matière de sécurité et de santé au travail, le Groupe Precia Molen met en œuvre l'organisation et les moyens permettant de proposer à ses salariés des conditions de travail et de sécurité adaptées. Les sociétés du Groupe Precia Molen s'attachent à se conformer aux exigences locales et s'engagent à respecter l'ensemble des procédures obligatoires. Pour Precia SA et Precia Molen Service, existence d'une Commission Santé – Sécurité - Conditions de Travail, qui se réunit trimestriellement.

Des organisations et des moyens particuliers sont en place sur les implantations où les risques sont les plus importants (sites de production, sites clients nécessitant la certification MASE, ...).

A ce titre les situations à risques sont identifiées, puis les moyens permettant de réduire celles-ci sont mis en œuvre (moyens matériels, formations, consignes de travail).

Les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail avec arrêt sont calculés à l'échelle du Groupe Precia Molen. Ceux-ci tiennent compte de l'ensemble des accidents dans le Groupe Precia Molen, de tous les jours d'arrêt, ainsi que de toutes les heures travaillées. Ces chiffres ont été consolidés au niveau du Groupe Precia Molen.

L'organisation mise en place en matière de sécurité au travail ne fait pas de distinction entre les différents types de contrats des personnes. Les intérimaires sont ainsi traités de la même manière que les salariés directs de l'entreprise (accueil, formations, ...). Les statistiques ci-dessous intègrent donc les éléments relatifs au travail des intérimaires.

*Taux de fréquence :*

$$\frac{\text{Nombre d'accidents du travail avec arrêt} \times 1000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$$

*Taux de gravité :*

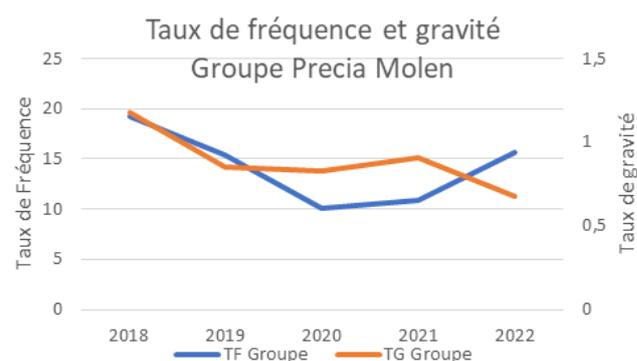
$$\frac{\text{Nombre de jours d'arrêt} \times 1000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$$

*Maladies professionnelles :* ne sont indiquées que celles reconnues par la Sécurité Sociale (ou autre organisme officiel pour les filiales à l'international) au cours de l'année.

Voir définitions complètes des indicateurs en § 3.6.3

### Résultats Sécurité Groupe Precia Molen :

|   |       |
|---|-------|
| Taux de gravité 2022.....                     | 0,68  |
| Taux de fréquence 2022 .....                  | 15,68 |
| Nombre de maladies professionnelles 2022..... | 3     |



Nous déplorons des accidents plus nombreux, mais générant des arrêts plus courts. Un large plan d'action a été mis en œuvre au niveau des sociétés du Groupe les plus concernées.

### 3.2.5 Formation

Les actions de formation mises en œuvre portent principalement sur la connaissance des produits Precia Molen, la maîtrise de l'anglais, les techniques de production industrielle ainsi que la sécurité et la santé au travail.

A l'échelle du Groupe, 13 146 heures de formation ont été dispensées en 2022, dont 38 % sur des aspects Sécurité et Environnement.

En 2021, le Groupe Precia Molen a lancé sa « PM Academy ». Il s'agit d'accompagner l'ensemble des salariés vers la digitalisation et de mettre à la disposition de tous et chacun des formations variées. Le but est de construire dans la durée, une base de données des connaissances, et d'harmoniser les processus de formation dans le Groupe. Des sessions de formations, en e-learning, ont été créées, filmées, testées au sein du Groupe puis mises en ligne, afin que chacun puisse les suivre en fonction de ses besoins et de son activité. Pour cela, l'ensemble des salariés (ouvriers compris) dispose d'une adresse électronique professionnelle et des postes informatiques sont mis à disposition dans les ateliers.

Ce déploiement a débuté en 2021 pour les salariés de Precia SA et PMS, et s'est poursuivi 2022 en déploiement sur les filiales internationales.

## E-learning :

| FORMATIONS   | 2021       |        | 2022       |        |
|--|------------|--------|------------|--------|
|  | Apprenants | Heures | Apprenants | Heures |
| Lutter contre la corruption  | 19         | 14     | 264        | 131    |
| Lutter contre le harcèlement sexuel                                  | 23         | 11     | 269        | 127    |
| Connaître les règles à respecter en matière d'éthique à Precia Molen | 20         | 10     | 218        | 101    |
| Prévenir le harcèlement moral  | 18         | 18     | 240        | 126    |
| Initiation Santé Sécurité Environnement                              | 37         | 28     | 203        | 141    |

### 3.2.6 Egalité de traitement

Pour Precia SA, à l'issue de négociations avec les représentants du personnel, (accord du 14 octobre 2019) notamment au sujet de l'égalité femmes-hommes, différentes mesures concrètes ont été mises en œuvre et portent sur :

- Le recrutement : l'objectif est de susciter des candidatures féminines externes et internes et d'assurer l'absence de discrimination dans le processus de recrutement.
- L'égalité salariale et la promotion interne : l'entreprise s'attache à faire progresser les salariés selon leurs compétences et selon les opportunités d'évolution de la même manière pour les femmes et pour les hommes.
- L'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale : La société Precia SA veille à ce que les salariés des 2 sexes puissent bénéficier des différents dispositifs les concernant pour concilier vie professionnelle, personnelle et familiale. Cela concerne les jours pris pour enfant malade, la possibilité de travailler à temps partiel, la gestion de la rentrée scolaire...
- La formation : la société Precia SA suit les éventuels écarts liés à l'accès formation pour les femmes et les hommes.

### Precia SA et Precia Molen Service publient leurs indicateurs d'égalité Hommes Femmes :

Voir définitions complètes des indicateurs en §3.6.

L'index prend en compte différents indicateurs (écart de rémunération entre les femmes et les hommes,

écart de taux d'augmentations individuelles de salaire, nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations...).

Le calcul de chaque indicateur, selon une méthode définie par décret, aboutit à un nombre de points dont l'addition donne le niveau global de résultat de l'entreprise.

|                      | 2020<br>Données 2019 | 2021<br>Données 2020 | 2022<br>Données 2021 | 2023<br>Données 2022 |
|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Precia SA            | 75                   | 75                   | 83                   | 85                   |
| Precia Molen Service | 79                   | 79                   | 84                   | 83                   |

### 3.2.7 Retraites autres que les régimes de retraite de base et les régimes de retraites complémentaires obligatoires

La Société n'a pas d'engagements de retraite autres que les régimes de retraite de base et les régimes de retraite complémentaires obligatoires. Elle n'a pas non plus d'avantages viagers pris au bénéfice de ses mandataires sociaux.

### 3.2.8 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Les aspects essentiels des droits des travailleurs sont basés sur les normes internationales les plus exigeantes telles que celles de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.) qui servent de base pour les politiques locales de management des ressources humaines.

Chaque entité du Groupe Precia Molen mène son activité de manière autonome sur ces sujets.

Néanmoins, une Charte Ethique commune aux entités du Groupe Precia Molen est en place. Elle s'accompagne d'un Code Anticorruption, d'une Politique Cadeaux et d'un Dispositif d'Alerte Interne. Cette Charte Ethique a été signée par l'ensemble des filiales du Groupe Precia Molen.

## 3.3 - I N F O R M A T I O N S ENVIRONNEMENTALES

### 3.3.1 Politique générale en matière environnementale

Les sites de production sont à l'origine de l'essentiel des impacts environnementaux. La société mère Precia SA regroupe les plus grosses installations de production du Groupe Precia Molen. La société Precia SA a adopté une démarche volontaire en matière de protection de l'environnement. La mise en œuvre de moyens permet de répondre aux exigences légales et normes applicables. La mise en œuvre de procédures de contrôle et l'amélioration des performances grâce à des actions ciblées font partie des actions menées pour diminuer l'impact environnemental de la société.

Des moyens permettant de prévenir les risques environnementaux et les pollutions sont mis en œuvre. Ceux-ci sont d'ordre :

- Techniques (utilisation d'équipement de sécurité, intégration des mesures de contrôle du risque à la conception des équipements et installations, gestion d'une zone de regroupement et de sécurisation des déchets),
- Organisationnels (visites de terrain, audits, actions d'amélioration),
- Humains (formations sécurité et environnement, sensibilisation au tri des déchets, communication de bonnes pratiques).

Les risques environnementaux liés aux activités de Groupe Precia Molen sont concentrés dans les activités de production. Pour couvrir le coût de ces risques, le site de production de Precia SA, qui est le principal site de production du Groupe, dispose d'une couverture d'assurance spécifique prenant en compte l'ensemble de ses activités.

### 3.3.2 Pollution et gestion des déchets

Dans le but de prévenir et réduire les rejets dans l'air, l'eau et les sols, une attention particulière est apportée aux équipements de captage des polluants (choix des équipements, planning d'entretien), à l'entretien des machines-outils et à la mise en œuvre d'équipements plus respectueux de l'environnement.

Les émissions de déchets sont essentiellement générées par les activités de la société Precia SA au sein de laquelle sont menées des activités de fabrication de produits. Precia SA génère la quasi-totalité (94 %) des déchets non dangereux émis par les sociétés dont les émissions de déchets sont consolidées (PM, PMS, Inde, Lituanie, Maroc, Pays-Bas, Ecosse et Pologne). De même Precia SA produit 70 % des déchets dangereux de ce même Groupe de filiales consolidées.

Pour Precia SA, les émissions de déchets ainsi que la part valorisée (poids) sont mesurées annuellement. Des efforts significatifs ont été réalisés ces dernières années afin d'atteindre un niveau élevé et stable de valorisation pour l'ensemble des déchets issus de l'activité de la société Precia SA. Le taux de valorisation des déchets pour cette entité en 2022 est légèrement supérieur à celui de l'année précédente, à 89 %.

Les déchets non dangereux, une fois triés, sont valorisés par le recyclage de la matière (ferraille, papiers – cartons, bois, béton). Les déchets dangereux sont envoyés dans un centre de valorisation énergétique (Huiles usagées, déchets chimiques, ...).

Afin de maîtriser l'impact environnemental des matières consommées et des déchets générés par son activité, la société Precia SA centre ses efforts sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour le stockage et l'utilisation de produits chimiques, ainsi que pour le tri et la valorisation des déchets.

Afin de participer à la sensibilisation de ses salariés, la société Precia SA propose chaque année un challenge « Recyclage de piles » pendant la semaine européenne du recyclage des piles, et leur permet de rapporter leurs piles et batteries.

La société Precia SA cherche également à faire appel à des prestataires locaux pour la collecte, le traitement et la valorisation de certains types de déchets dans le but de réduire l'impact environnemental lié au transport.

Les principales nuisances environnementales (sonores et visuelles) sont rencontrées sur les sites de production de Precia SA. A ce titre, une attention particulière est apportée à ce sujet afin de limiter l'impact de l'activité industrielle sur la population locale et les parties prenantes présentes autour des lieux d'activités de la société. Des mesures techniques (isolation phonique) et organisationnelles (horaires de fonctionnement) sont en place dans le but d'atteindre cet objectif.

Le Groupe Precia Molen ne dispose pas de service de restauration d'entreprise et n'est donc pas directement concerné par la lutte contre le gaspillage alimentaire.

### 3.3.3 Utilisation durable des ressources

La mise en œuvre de programmes destinés à permettre une utilisation durable des ressources est un axe de travail du Groupe Precia Molen, car elle permet de concilier un ensemble d'objectifs variés et de grandes importances tel que le respect de l'environnement (global mais aussi local), la réduction des coûts et la fédération des équipes autour de projets structurants qui peuvent porter sur les matières premières et l'énergie par exemple.

Sur les sites de production, une attention particulière est par exemple apportée à la diminution des quantités de matières rebutées ainsi qu'à la quantité de déchets valorisés.

| Consommation de ressources 2022            | Entités consolidées   |
|--|---|
| Eau (m <sup>3</sup> )..... 6 080           | PRECIA S.A. ; PRECIA MOLEN Service ; PRECIA MOLEN MAROC ; PRECIA MOLEN NL ; PRECIA MOLEN UK ; PRECIA POLSKA ; PRECIA MOLEN INDIA                        |
| Electricité (Kwh)..... 2 552 936           | PRECIA S.A. ; PRECIA MOLEN Service, PRECIA MOLEN INDIA ; PRECIA MOLEN LITUANIE ; PRECIA MOLEN MAROC ; PRECIA MOLEN NL ; PRECIA MOLEN UK ; PRECIA POLSKA |
| Carburant et Fioul (litres)..... 2 217 934 | PRECIA S.A. ; PRECIA MOLEN Service, PRECIA MOLEN INDIA ; PRECIA MOLEN LITUANIE ; PRECIA MOLEN MAROC ; PRECIA MOLEN NL ; PRECIA MOLEN UK ; PRECIA POLSKA |
| Gaz combustibles (kWh PCI)..... 1 391 576  | PRECIA S.A. ; PRECIA MOLEN Service ; PRECIA MOLEN NL ; PRECIA MOLEN UK  |
| Charbon (kWh PCI)..... 307 868             | PRECIA MOLEN LITUANIE   |

Périmètre de consolidation : Voir Chapitre 3.6.3 Précisions méthodologiques

NB : Dans le tableau ci-dessus, seules les données environnementales des entités mentionnées comme étant entités consolidées sont prises en compte. Les données des autres entités n'étant pas disponibles ou pas suffisamment fiables.

Concernant l'entité PRECIA MOLEN Service, la consommation d'eau est consolidée pour les agences pour lesquelles la donnée est disponible au travers des factures (29 agences sur 49). Les consommations d'électricité sont consolidées pour l'ensemble des agences. Les factures consolidées sont celles reçues lors la période considérée.

Les consommations d'énergie sont principalement réalisées dans le cadre des activités des sociétés Precia SA et Precia Molen Service qui représentent sur le périmètre consolidé :

- 80,6 % de la consommation consolidée d'électricité,
- 82 % des consommations consolidées de carburants et fioul,
- 64,6 % de la consommation consolidée de gaz combustible,
- 70,1 % de la consommation consolidée d'eau.

Les activités du Groupe Precia Molen n'impliquent pas l'utilisation des sols, hormis l'utilisation des surfaces nécessaires à l'implantation de bâtiments administratifs ou de production. Dans ce cas, les règles d'urbanisme et de protection de l'environnement

font partie des éléments de constitution et de cadrage des projets de construction.

Certains produits conçus au sein du Groupe Precia Molen ont une utilisation permettant de réduire l'impact environnemental chez le client, comme l'Electro-Génératrice pour bascule pour bandes capable de créer sa propre source d'énergie électrique en utilisant l'énergie engendrée par le défilement de la bande du convoyeur sur laquelle elle est installée.

### 3.3.4 Changement climatique

Le Groupe Precia Molen est attentif à ses émissions de gaz à effet de serre. Celles-ci sont majoritairement liées à la gestion de la température dans les bâtiments (chauffage, climatisation, ventilation), au fonctionnement des équipements industriels et à

l'utilisation du parc automobile des sociétés Precia SA et Precia Molen Service. Les sources d'émissions sont entretenues et contrôlées périodiquement.

Un bilan des émissions de CO2 est réalisé pour les seules activités de Groupe Precia Molen consolidées au niveau environnemental (voir chapitre 3.6). Ceci concerne donc les activités menées en France

(Precia SA et Precia Molen Service), au Pays-Bas, au Royaume-Unis, en Inde, au Maroc, en Pologne et en Lituanie. Les énergies concernées par ce bilan énergétique sont les consommations d'électricité (process, éclairage, chauffage, climatisation), de carburant (pour les véhicules et engins) et de gaz (chauffage et process).

|      | PÉRIMÈTRE                       | SCOPE 1<br>Fuel, Gazole non routier, Gaz, Charbon, Gasoil et essence utilisés pour déplacements professionnels | SCOPE 2<br>Electricité | SCOPE 3<br>Gasoil et essence utilisés pour déplacements professionnels | TOTAL<br>Tonnes équivalent CO2 |
|------|---------------------------------|--|------------------------|--|--------------------------------|
| 2020 | PM- PMS- NL- UK- IN- AU- MA- LT | 5 288  | 398                    | 1 400  | 7 086                          |
| 2021 | PM- PMS- NL- UK- IN -AU- MA- LT | 5 894  | 113                    | 1 536  | 7 543                          |
| 2022 | PM- PMS- NL- UK- IN- MA- LT- PL | 5 740  | 97                     | 1 418  | 7 255                          |

Périmètre de consolidation : Voir Chapitre 4.2 Organisation du Groupe  
Voir définitions complètes des indicateurs en §3.6.3

Ce bilan Carbone regroupe les émissions de CO2, des entités industrielles du Groupe émises du chaque année calendaire.

Les émissions sont calculées en se basant sur la méthode Bilan Carbone® v8.7.

**Le scope 1** regroupe les **émissions directes** provenant des installations fixes ou mobiles, c'est-à-dire les émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par la société comme par exemple : les sources combustibles, le carburant...

**Le scope 2** regroupe les **émissions indirectes** liées aux consommations d'énergie nécessaires à

la fabrication du produit. Il s'agit essentiellement ici des émissions liées à la consommation d'électricité.

**Le scope 3** regroupe toutes les **autres émissions**, qui ne sont pas directement liées à la fabrication du produit mais à d'autres étapes du cycle de vie du produit (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie...). Par exemple, la gestion des déchets ou la localisation des fournisseurs de matières premières.

Dans un souci d'amélioration continue, le Groupe Precia Molen a décidé d'établir un bilan carbone plus détaillé. Pour la première année de cet exercice, les scopes 1, 2 et 3 sont calculés pour la seule société Precia SA.

|      | PÉRIMÈTRE                     | SCOPE 1<br>Fuel, Gazole non routier, Gaz, Gasoil et essence utilisés pour déplacements professionnels | SCOPE 2<br>Electricité | SCOPE 3<br>Gasoil et essence utilisés pour déplacements professionnels   | TOTAL<br>Tonnes équivalent CO2 |
|------|-------------------------------|---|------------------------|--|--------------------------------|
|      | Données ajoutées<br>Cf §3.6.3 |   |                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchets</li> <li>• Immobilisations (bâtiments + matériel informatique)</li> <li>• Intrants (Béton)</li> </ul> |                                |
| 2022 | Precia SA                     | 695   | 49                     | 1 566  | 2 310                          |

Afin d'honorer ses engagements en matière de performance environnementale [- 20 % d'émissions de CO2 d'ici 2026 vs 2021], la société Precia SA s'est engagée dans une réduction des consommations d'énergie.

Le plan d'actions mis en place mêle plusieurs types d'actions :

- Techniques : remplacement d'appareils énergivores / paramétrage des machines, investissement pour des panneaux photovoltaïques, et l'isolation des bâtiments anciens ....
- Organisationnelles : mise en place de plan de comptage, d'un référent énergie, ...
- Humaines : formation des salariés (écogestes, prise en compte du sujet dans les projets...)

*Cf Politique Santé Sécurité Environnement 2023 en Annexe 4 (3.6.4)*

### 3.3.5 Autres thématiques

Les activités du Groupe, les énergies et matières utilisées dans ses activités et ses produits n'ont pas d'impact sur le bien-être animal. Aucune action spécifique n'est entreprise à ce sujet.

En matière de protection de la biodiversité, aucune action spécifique n'est réalisée sur cette thématique.

## 3.4 - TAXONOMIE EUROPÉENNE

### 3.4.1 Eléments contextualisants

Dans l'objectif de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone en 2050, la Commission européenne a adopté le 4 juin 2021, en application du règlement 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « règlement Taxonomie »), l'acte délégué visant à déterminer les conditions dans lesquelles des activités économiques peuvent être considérées comme contribuant substantiellement aux six objectifs environnementaux définis à l'article 9 :

- 1- L'atténuation du changement climatique
- 2- L'adaptation au changement climatique
- 3- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines
- 4- La transition vers une économie circulaire
- 5- La prévention et la réduction de la pollution
- 6- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Le 6 juillet 2021, le Règlement Délégué (UE) 2021/2178 de la Commission complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil a

été publié. Cet acte délégué précise les modalités de production et de publication des informations à communiquer dans l'« article 8 » du règlement qui était que : « Toute entreprise soumise à l'obligation de publier des informations non financières doit inclure dans sa déclaration non financière ou sa déclaration non financière consolidée des informations sur la manière et la mesure dans laquelle les activités de l'entreprise sont associées à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre des articles 3 et 9 du présent règlement ». Cette réglementation a pour objectif de déterminer les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental afin d'orienter les flux de capitaux vers celles-ci.

Dans cette perspective, une activité économique est considérée comme durable si elle :

- contribue substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9, en respectant les critères d'examen technique établis par la Commission,
- ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux (DNSH - Do Not Significant Harm) énoncés à l'article 9,
- est exercée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement.

Une activité est dite éligible si, et seulement si, elle est intégrée dans le scope de la taxonomie : c'est-à-dire que l'activité est identifiable et décrite dans les Annexes I et II relatives aux deux premiers objectifs environnementaux. Une activité sera dite alignée si elle est éligible et qu'elle respecte les trois critères de durabilité cités ci-dessus.

Conformément au règlement Taxonomie et selon les modalités définies par l'acte délégué précisant les modalités de production et de présentation des informations demandées par l'article 8 du règlement Taxonomie, le Groupe Precia Molen doit publier trois ratios basés sur les comptes consolidés du Groupe : la part de chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (« CAPEX ») et des dépenses opérationnelles (« OPEX ») éligibles/non-éligibles à la Taxonomie, puis alignées/non-alignées à la Taxonomie. Il doit aussi présenter les modalités de production de ces informations avec la méthodologie et les hypothèses retenues afin de produire ces indicateurs.

### 3.4.2 Eléments explicatifs pour le Groupe Precia Molen

Pour la première année d'application de ces dispositions, les entreprises non financières devaient publier uniquement :

- la part de leurs activités éligibles et non éligibles à la taxonomie pour les trois ratios susmentionnés, sans publier les informations relatives à l'alignement ;
- les ratios relatifs aux données de l'exercice 2021 sans information comparative.

Le Groupe Precia Molen avait communiqué lors de la DPEF 2022 (portant sur l'exercice 2021) sur une non-éligibilité à la Taxonomie verte au niveau des 3 ratios à produire.

Pour la deuxième année d'application de ces dispositions, les entreprises non financières doivent publier :

- la part de leurs activités éligibles et non éligibles à la taxonomie pour les trois ratios susmentionnés,
- une analyse concernant la méthodologie adoptée pour définir l'alignement ou le non-alignement des activités,
- la part de leurs activités alignées et non alignées à la taxonomie pour les trois ratios susmentionnés ;
- les ratios relatifs aux données de l'exercice 2022 sans information comparative.

#### 3.4.2.1 Chiffre d'affaires

La Société Precia SA est une société spécialisée dans la fabrication d'équipements d'emballage, de conditionnement et de pesage. Au titre de son code NACE 2829A, et après revue des définitions littérales des différentes activités du secteur Industriel présentes dans les Annexes I (objectif d'atténuation du changement climatique) et II (objectif d'adaptation au changement climatique), elle n'est pas éligible à la taxonomie car n'apparaît pas dans les descriptions des activités des Annexes I et II.

La société Precia Molen Service est une société spécialisée dans le secteur d'activité de la réparation de machines et équipements mécaniques. Au titre de son code NACE 3312Z, et après revue des définitions littérales des différentes activités de son

secteur dans les Annexes I (objectif d'atténuation du changement climatique) et II (objectif d'adaptation au changement climatique), elle n'est pas éligible à la taxonomie car n'apparaît pas dans les descriptions des activités des Annexes I et II.

De même, la filiale Creative IT, qui produit et vend le logiciel QUBES, et dont l'activité est donc l'Édition de logiciels applicatifs, n'est pas éligible à la taxonomie verte, au titre de son code NACE 5829C, et après revue des définitions littérales des différentes activités du secteur Information & Communication présentes dans les Annexes I (objectif d'atténuation du changement climatique) et II (objectif d'adaptation au changement climatique) car elle n'apparaît pas dans les descriptions des activités des Annexes I et II.

Par extension, le Groupe Precia Molen n'est pas éligible à la taxonomie verte et ne possède donc pas d'activité alignée avec la taxonomie.

Le détail du calcul est en Annexe 1.

#### 3.4.2.2 CapEx

Le Groupe Precia Molen a aussi mené une analyse d'éligibilité au regard de ses CapEx. Cet indicateur ne comprend que les entrées d'actifs corporels et incorporels de l'exercice considéré, car il correspond aux nouvelles entrées au bilan (Définition correspondant à l'annexe I du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021. Dénominateur : Le dénominateur comprend les entrées d'actifs corporels et incorporels de l'exercice considéré, avant amortissement et avant toute remesure, y compris les remesures résultant de réévaluations et de dépréciations, pour l'exercice concerné, à l'exclusion des variations de la juste valeur. Il comprend aussi les entrées d'actifs corporels et incorporels résultant de regroupements d'entreprises).

Les éléments identifiés renvoient à la construction d'un bâtiment neuf : le bâtiment 9B, nouveau bâtiment tertiaire dans lequel les collaborateurs commencent à emménager depuis fin 2022. La construction de ce bâtiment renvoie au chapitre 7 de l'Annexe I de l'objectif d'adaptation au changement climatique : Construction et activités immobilières, et au sous-chapitre 7.1 : Construction de bâtiments neufs. Ce bâtiment est donc éligible au regard de la description de l'activité : « promotion immobilière

pour la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels en réunissant les moyens financiers, techniques et humains nécessaires à la réalisation de projets immobiliers destinés ultérieurement à la vente ainsi que la construction de bâtiments résidentiels ou non résidentiels, complets, réalisés pour compte propre en vue d'une vente ultérieure, ou pour le compte de tiers. » L'objectif de ce bâtiment est une empreinte carbone moindre avec à terme la destruction d'anciens bureaux peu isolés. La superficie de ce bâtiment hors œuvre est de 1406m<sup>2</sup> : seul le critère 1 de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique doit être considéré. Pour autant, ce bâtiment ne possède pas pour le moment de Diagnostic de performance énergétique ou de certificat de performance énergétique. Ainsi, au regard de ces éléments, l'étape 2 d'analyse de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique n'est pas satisfaite.

Ces CapEx (relatifs à la construction du bâtiment 9B) sont donc éligibles à la taxonomie mais ne sont pas alignés.

Le détail du calcul est en Annexe 2.

### 3.4.2.2 OpEx

Le Groupe Precia Molen a aussi mené une analyse d'éligibilité au regard de ses OpEx. Cet indicateur correspond, dans l'annexe I du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021, point 1.1.3.1, aux « coûts directs non-inscrits à l'actif qui concernent la recherche-développement, la rénovation des bâtiments, les contrats de location à court terme, l'entretien et la réparation, et toute autre dépense directe, liée à l'entretien courant d'actifs corporels par l'entreprise ou par le tiers auprès de qui ces activités sont externalisés, qui est nécessaire pour que ces actifs continuent de bien fonctionner. »

Au regard de cette définition, les OpEx liés à l'investissement dans la construction d'un bâtiment neuf peuvent être éligibles. Ainsi, après analyse des OpEx du Groupe Precia Molen, et au regard de la définition ci-dessus, un poste a été identifié dans le cadre de l'investissement lié à la construction du bâtiment 9B cité dans la partie b.CapEx. Ce poste correspond aux heures de travail de l'équipe travaux

neufs (interne) qui s'élèvent à 556 heures de travaux effectifs (soit une valorisation financière de 20 113 €).

Par définition, ces heures de travail sont des OpEx éligibles à la taxonomie car elles renvoient à la construction du bâtiment 9B : il a été défini ci-dessus que ces CapEx, soit l'investissement dans la construction d'un bâtiment neuf, étaient éligibles. Mais la construction de ce bâtiment 9B n'est pas alignée avec la taxonomie. Ainsi, les heures de travail liées à la construction du bâtiment 9B ne sont pas alignées, seulement éligibles.

Le détail du calcul est en Annexe 3.

## 3.5 - INFORMATIONS SOCIÉTALES

### 3.5.1 Impact territorial, économique et social de l'activité

Au sein du Groupe Precia Molen, la société Precia SA soutient les valeurs du sport comme l'esprit d'équipe et la solidarité, mais aussi l'effort et la récompense.

Ce soutien est illustré par son implication effective auprès d'associations sportives, par exemple, en 2022 :

- Tour cycliste féminin International de l'Ardèche
- Handball féminin 07
- Triathlon 07

Precia SA s'implique dans la vie locale également en soutenant des initiatives culturelles, comme par exemple le festival Labeaume en Musique.

L'enseignement des métiers du pesage est très important pour Precia SA qui est un des leaders mondiaux de ce métier et le premier fabricant français d'instruments de pesage. Ainsi, Precia SA supporte de nombreux lycées techniques ou écoles post-bac par le versement de la taxe d'apprentissage et des actions de mécénat.

La société Precia SA ouvre également ses portes à des stagiaires ou apprentis afin de leur permettre de s'intégrer dans le monde professionnel et de réaliser des projets en lien avec leurs cursus scolaires. Ainsi en 2022, 8 alternants et 15 stagiaires ont pu intégrer les équipes de Precia SA et 1 alternant et 5 stagiaires celles de Precia Molen Service.

La société Precia SA a, de plus, choisi de privilégier les circuits d'approvisionnement courts pour ses sous-traitants comme pour ses matières premières et marchandises. Ainsi, depuis l'exercice 2012, la

société a internalisé la production de certains indicateurs électroniques de pesage auparavant fabriqués en Asie. Cette internalisation a été rendue possible par une rationalisation de la gamme et une analyse approfondie de la valeur.

La société Precia SA est un acteur majeur sur son bassin économique originel, auquel elle est très attachée et entend s'inscrire dans la durée, notamment en investissant dans les moyens de production. De même, elle s'engage auprès d'associations locales, en fournissant des ordinateurs aux plus démunis.

En 2022, une campagne de Don du Sang a été à nouveau proposée aux salariés basés à Privas. Une part importante de l'effectif s'est portée volontaire.

### 3.5.2 Sous-traitants et fournisseurs

La société Precia SA fait appel, de manière ponctuelle, à des sous-traitants pour des pièces mécaniques partielles ou complètes ou encore pour certaines installations de machines. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une sous-traitance de spécialité et parfois de capacité qui vise à compléter les moyens de production disponibles ou encore les lieux de réalisation des services. Ceci concerne essentiellement les sites de production.

L'importance relative de la société Precia SA chez ces sous-traitants reste limitée. Des relations commerciales de partenaires très équilibrées ont été mis en œuvre avec les sous-traitants.

La plupart des sous-traitants sont choisis localement lorsque cela est possible, de telle sorte que les exigences sociales et environnementales qu'ils doivent respecter soient au moins équivalentes à celle des sites de production basés en France.

### 3.5.3 Loyauté des pratiques / Lutte contre la corruption

Le Groupe Precia Molen entend placer son action dans le strict respect du droit et des réglementations. A ce titre, la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, ainsi que la promotion de la loyauté des pratiques sont invariablement intégrées dans ses pratiques commerciales, en particulier sur ses marchés internationaux.

Ces engagements sont formalisés dans un code de conduite et dans une charte éthique :

Le Groupe Precia Molen a adopté en 2019 le code

de conduite anticorruption Middennext, qui se réfère à la Convention des Nations Unies contre la corruption et s'attache à lutter contre toutes les formes de corruption. Ce Code fait partie intégrante du règlement intérieur de chaque entreprise du Groupe Precia.

Ce Code couvre tous les risques de corruption auxquels les collaborateurs peuvent être confrontés et définit ses engagements, règles et sanctions : des cadeaux et invitations, des dons à des organisations caritatives ou politiques, du mécénat et sponsoring, des paiements de facilitation, de la Surveillance des tiers (fournisseurs, prestataires, clients), des conflits d'intérêts et des contrôles internes.

Une Charte éthique liste les principes à respecter en matière de relation avec l'ensemble des parties prenantes, ainsi que les principes à respecter au sein du Groupe Precia Molen. Cette charte a été signée en janvier 2022 par les dirigeants des 23 filiales du Groupe. Elle est mise à jour régulièrement (modification en cours, donc la charte de 2022 est toujours valide).

Les dispositifs de contrôle sont robustes :

- Le Groupe Precia Molen a mis en place un dispositif unique d'alerte interne. Ce dispositif permet le recueil des signalements relatifs aux situations de corruption, dans le respect des dispositions légales en matière de protection des lanceurs d'alerte et des recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA). Il s'applique également dans le cadre de la lutte contre les discriminations et le harcèlement.
- Un comité éthique, composé de 3 membres soumis à une obligation de confidentialité renforcée, est chargé de mener l'enquête pour tout signalement effectué. Ce comité mène les investigations nécessaires et si le signalement émis établit qu'il y a eu violation du code de conduite ou de la législation, le comité transmet ses conclusions à la direction générale et à la direction des ressources humaines qui prendront les mesures correctives et/ou les éventuelles sanctions adéquates.
- Un reporting est en place, qui permet le suivi du nombre de signalements. En 2022, aucune alerte n'a été recensée au niveau du Groupe.
- En outre, le Groupe réalise une due diligence afin de s'assurer de la loyauté de ses partenaires, avant chaque sélection de nouveaux agents. Ces agents doivent par ailleurs signer une clause anti-corruption.

- Des formations en e-learning obligatoires sont réalisées pour les nouveaux embauchés dans les filiales françaises sur le Code de conduite, le harcèlement et la corruption.

Enfin, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, en 2022, le Groupe a lancé sur les entités Precia SA, Precia Molen India et Precia Molen Asia-Pacific en Malaisie un audit de conformité avec la loi « Sapin II » relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. Dans le cadre du prochain exercice, une formation est prévue pour la juriste interne du Groupe afin de déployer ces actions sur l'ensemble des filiales.

### 3.5.4 Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme

Le Groupe Precia Molen n'a pas entrepris d'actions complémentaires en faveur des Droits de l'Homme.

### 3.5.5 Autres actions ayant un impact

Le Groupe Precia Molen développe des outils pouvant répondre aux attentes de la société civile, comme par exemple, un produit permettant à ses clients de lutter contre le gaspillage alimentaire en effectuant une pesée sélective des déchets issus de la restauration collective (Optigaspi).

## 3.6 - PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

### 3.6.1 Cadre légal

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code du Commerce, le Groupe Precia Molen est tenu de publier une DPEF (Déclaration de Performance Extra Financière) consolidée présentant les informations sur la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. Notre DPEF reprend l'ensemble des informations requises à l'article L.225-102-1 alinéa III, à l'exception des thèmes suivants :

- Engagements en faveur du respect du bien-être animal,
- Engagements en faveur d'une alimentation responsable, équitable et durable,
- Engagements en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Engagements en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire.

Ces thèmes n'ont pas été abordés dans la déclaration compte tenu des activités du Groupe Precia Molen.

### 3.6.2 Périmètre de consolidation et périmètre de reporting

Les informations présentées dans ce rapport sont consolidées au niveau du Groupe Precia Molen pour l'ensemble des sociétés dès lors que la participation de Precia SA (société mère) est au moins égale à 50 %, ou que le Groupe dispose du pouvoir de nommer ou révoquer la majorité des membres des organes de direction ou de Surveillance.

Pour les sociétés acquises en cours d'année, la consolidation est réalisée ou non en fonction de la période de l'année où intervient l'acquisition et en fonction de la facilité à collecter les données. En 2022 le Groupe Precia Molen a acquis une filiale au Sénégal : CAPI Sénégal détenue à 80 % par le Groupe Precia Molen, et les deux filiales australiennes sont entrées dans un processus de liquidation amiable via un administrateur externe.

L'organisation mise en place par le Groupe permet de récolter et consolider certaines des informations relatives à l'activité du Groupe depuis le 01/01/2015.

Les indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux présentés dans cette déclaration concernent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

L'ensemble des données disponibles fait l'objet d'un contrôle réalisé par un organisme agréé et indépendant, Bureau Veritas Exploitation, conformément aux décrets applicables en matière de transparence des entreprises.

Les données considérées dans ce rapport sont calculées en tenant compte des réglementations applicables localement.

Les informations présentées dans ce rapport sont limitées aux données fiables. Les exclusions sont précisées dans ce rapport.

Les indicateurs environnementaux concernent uniquement les sociétés ayant une activité industrielle. Les sociétés ayant uniquement une activité commerciale ne sont donc pas prises en compte dans le calcul des indicateurs environnementaux. La répartition se fait telle que présentée dans le tableau suivant :

| ENTITÉ                    | IMPLANTATION       | TYPE                          | PARTICIPATION | CONSOLIDATION DES ASPECTS SOCIAUX | CONSOLIDATION DES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX | CONSOLIDATION DES ASPECTS SOCIÉTAUX |
|---------------------------|--------------------|-------------------------------|---------------|-----------------------------------|--|-------------------------------------|
| PRECIA SA                 | France             | Industriel                    | Société mère  | Oui                               | Oui  | Oui                                 |
| PRECIA MOLEN SERVICE      | France             | Technique Service             | 99,99 %       | Oui                               | Oui  | Oui                                 |
| PRECIA MOLEN NEDERLAND    | Pays-Bas           | Industriel                    | 100 %         | Oui                               | Oui  | Oui                                 |
| PRECIA MOLEN UK           | Royaume-Uni        | Industriel                    | 100 %         | Oui                               | Oui  | Oui                                 |
| PRECIA MOLEN MAROC        | Maroc              | Industriel                    | 60 %          | Oui                               | Oui  | Oui                                 |
| PRECIA MOLEN INDIA        | Inde               | Industriel                    | 73,94 %       | Oui                               | Oui  | Oui                                 |
| MILVITEKA                 | Lituanie           | Industriel                    | 100 %         | Oui                               | Oui  | Oui                                 |
| PRECIA POLSKA             | Pologne            | Commercial Service Industriel | 100 %         | Oui                               | Oui  | Oui                                 |
| MOLEN BELGIUM             | Belgique           | Commercial Service            | 100 %         | Oui                               | Non  | Oui                                 |
| PRECIA MOLEN SCANDINAVIA  | Norvège            | Commercial Service            | 98 %          | Oui                               | Non  | Oui                                 |
| PRECIA MOLEN DO BRAZIL    | Brésil             | Commercial Service            | 100 %         | Oui                               | Non  | Oui                                 |
| PRECIA MOLEN IRELAND      | Irlande            | Commercial Service            | 40 %          | Oui                               | Non  | Oui                                 |
| PRECIA CZ                 | République Tchèque | Commercial Service            | 100 %         | Oui                               | Non  | Oui                                 |
| KASPO LAB                 | Pologne            | Métrie                        | 100 %         | Oui                               | Non  | Oui                                 |
| PRECIA MOLEN ASIA-PACIFIC | Malaisie           | Commercial Service            | 100 %         | Oui                               | Non  | Oui                                 |
| J&S WEIGHING SOLUTIONS    | Etats-Unis         | Commercial Service            | 85 %          | Oui                               | Non  | Oui                                 |
| PRECIA MOLEN NEW ZEALAND  | Nouvelle Zélande   | Commercial Service            | 90 %          | Oui                               | Non  | Oui                                 |
| CAPI SA                   | Côte d'Ivoire      | Commercial Service            | 80 %          | Oui                               | Non  | Oui                                 |
| CAPI BF                   | Burkina Faso       | Commercial Service            | 80 %          | Oui                               | Non  | Oui                                 |
| PRECIA MOLEN NINGBO       | Chine              | Commercial Service            | 90 %          | Oui                               | Non  | Oui                                 |
| PRECIA MOLEN INC          | Etats-Unis         | Administratif                 | 100 %         | Oui                               | Non  | Oui                                 |
| CREATIVE IT               | France             | Administratif                 | 81 %          | Oui                               | Non  | Oui                                 |
| CAPI SN                   | Sénégal            | Administratif                 | 80 %          | Oui                               | Non  | Oui                                 |

Les chiffres des filiales australiennes n'ont pas été consolidés cette année, du fait que ces filiales sont entrées dans un processus de liquidation à l'amiable en cours d'année.

### 3.6.3 Définition et mode de calcul des indicateurs clés de performance

#### Indicateurs sociaux

| ENJEU/RISQUE                        | INDICATEUR DE PERFORMANCE                                 | DÉFINITION  | UNITÉ     | PÉRIMÈTRE                         | DONNÉE 2020 | DONNÉE 2021 | DONNÉE 2022      |
|-------------------------------------|---|---|-----------|-----------------------------------|-------------|-------------|------------------|
| <b>SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL</b> | Taux de fréquence   | Le taux de fréquence se calcule de la façon suivante :<br>(nb d'accident du travail avec arrêt / nb d'heures travaillées) x 1 000 000   | Taux      | Groupe                            | 10,06       | 10,82       | 15,68            |
|                                     | Taux de gravité   | Le taux de gravité se calcule de la façon suivante :<br>(nb de jours d'arrêt / nb d'heures travaillées) x 1 000   | Taux      | Groupe                            | 0,83        | 0,91        | 0,68             |
|                                     | Nombre d'heures de formation sécurité                     | Nombre d'heures de formation dispensées au cours de l'année N.  | Heures    | Groupe                            | 12 029,5    | 15 448      | 15 159           |
|                                     | Nombre de maladie professionnelle                         | Nombre de maladie professionnelles validées par la Sécurité sociale au cours de l'année N   | Nb        | Groupe                            | 4           | 0           | 3                |
| <b>EMPLOI ET COMPÉTENCE</b>         | Taux d'absentéisme  | Nombre de jours d'absence consécutif à un arrêt maladie, n'inclut pas les congés maternité, congés paternité.<br>Seuls les 90 premiers jours sont comptabilisés pour un arrêt maladie. Les jours > 90 pour un arrêt ne sont pas comptés.  | Jours     | Groupe                            | 8,8         | 7,14        | 9,66             |
|                                     | Suivi des effectifs (âge, sexe, région)                   | Effectif CDI/CDD uniquement, présent au 31/12/N.  | Nb        | Groupe                            | 1 282       | 1 358       | 1 374            |
|                                     | - part des salariés en France                             |   | %         | Groupe                            | 57,6        | 58,5        | 58,1             |
|                                     | - part des salariés en Europe                             |   | %         | Groupe                            | 80,5        | 80,6        | 79,3             |
|                                     | - part des salariés hors Europe                           |   | %         | Groupe                            | 19,5        | 19,4        | 20,7             |
| <b>EMPLOI ET COMPÉTENCE</b>         | - part des hommes   |   | %         | Groupe                            | 82,4        | 82,3        | 81,3             |
|                                     | - part des femmes   |   | %         | Groupe                            | 17,6        | 17,7        | 18,7             |
| <b>EMPLOI ET COMPÉTENCE</b>         | Nombre d'embauches  | Nombre d'embauches comptabilisées au cours de l'année N   | Nb        | Groupe                            | 181         | 260         | 223              |
|                                     | Nombre de départs   | Nombre de départ comptabilisés au cours de l'année N.<br>Les départs comprennent les licenciements, démissions et autres départs.   | Nb        | Groupe                            | 192         | 222         | 189              |
| <b>DIALOGUE SOCIAL</b>              | Nombre d'accords collectifs                               | Nombre d'accord collectif conclus au cours de l'année N<br>Accords conclus entre la Direction et les instances représentatives du personnel   | Nb        | Precia SA                         | NA          | NA          | 5                |
|                                     | Nombre de consultations de personnel et des représentants | Nombre de consultations de personnel et des représentants au cours de l'année N<br>Consultations sociales et Santé Sécurité obligatoires en France<br>Nombre de réunions ordinaires et extraordinaires  | Nb        | Precia SA                         | NA          | NA          | 6 CSE<br>4 CSSCT |
| <b>EGALITÉ DE TRAITEMENT</b>        | Index égalité H/F   | Pour les entreprises de plus de 250 salariés, l'index se calcule annuellement, selon les critères suivants :<br>- L'écart de rémunération femmes-hommes, note sur 40<br>- L'écart de répartition des augmentations individuelles, note sur 20<br>- L'écart de répartition des promotions, note sur 15<br>- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité, note sur 15<br>- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations, note sur 10<br>Le calcul donne une note sur 100. | Score/100 | Precia SA<br>Precia Molen Service | 75          | 83          | 85               |
|                                     |   |   |           |                                   | 79          | 84          | 83               |

## Indicateurs sociétaux

| BILAN DES CONSOMMATIONS  |  |                |   |   |                                  |   |
|--------------------------|--|----------------|---|---|----------------------------------|---|
| Eau                      | Consommation totale d'eau  | m <sup>3</sup> | Precia SA, PMS, PM Maroc, PM NL, PM UK                                      | 4 957   | 5 154                            | 6 080<br>(ajout de PM India et PM Polska) |
| Electricité              | Consommation totale d'électricité  | kWh            | Precia SA, PMS, PM India, PM Lituanie, PM Maroc, PM NL, PM UK               | 2 623 679   | 2 779 614                        | 2 552 936<br>(ajout de PM Polska)         |
| Carburant et Fioul       | Consommation totale de carburant   | L              | Precia SA, PMS, PM India, PM Lituanie, PM Maroc, PM NL, PM UK               | 2 182 698<br>(pas de données pour PM Maroc, mais données de PM South Australia) | 2 157 207                        | 2 217 934<br>(ajout de PM Polska)         |
| Gaz combustibles (1)     | Consommation totale de gaz combustible   | kWh (PCI)      | Precia SA, PMS, PM NL, PM UK  | 1 480 329   | 1 479 052                        | 1 391 576                                 |
| Charbon                  | Consommation totale de charbon   | kWh (PCI)      | PM Lituanie   | NA  | 588 046                          | 307 868                                   |
| Déchets non dangereux    | Quantité de déchets non dangereux produits au cours de l'année N   | t              | Precia SA, PMS, PM NL, PM UK, PM India, PM Maroc, PM Lituanie, PM PL        | 311,3 (2)<br>Seulement Precia SA  | 363,2 (2)<br>Seulement Precia SA | 436,34                                    |
| Déchets dangereux        | Quantité de déchets dangereux produits au cours de l'année N   | t              | Precia SA, PMS, PM NL, PM UK, PM India, PM Maroc, PM Lituanie, PM PL        | 16,89 (2)<br>Seulement Precia SA  | 12,55 (2)<br>Seulement Precia SA | 19,47                                     |
| Taux de valorisation     | Quantité de déchets valorisée (valorisation matière ou énergétique)  | %              | Precia SA   | 83  | 87                               | 89  |
| Bilan carbone            | Emissions de CO2e des entités industrielles du Groupe émises sur l'année calendaire considérée. Ces émissions sont calculées en se basant sur la méthode Bilan Carbone® v8. (8.1 en 2020 et 2021, 8.7 en 2022)   | t CO2          | Precia SA, PMS, PM NL, PM UK, PM India, PM Maroc, PM Lituanie, PM PL        | 7 086   | 7 543                            | 7 255                                     |
| Emissions de CO2 Scope 1 | Emissions de CO2e du Scope 1 des entités industrielles du Groupe. Fuel, gazole non routier, Gaz, Charbon, Gazoil et essence pour déplacements professionnels.  | t CO2          | Precia SA, PMS, PM NL, PM UK, PM India, PM Australie, PM Maroc, PM Lituanie | 5 288   | 5 841                            | 5 740                                     |
| Emissions de CO2 Scope 2 | Emissions de CO2e du Scope 2 des entités industrielles du Groupe. Electricité  | t CO2          | Precia SA, PMS, PM NL, PM UK, PM India, PM Australie, PM Maroc, PM Lituanie | 398   | 113                              | 97  |
| Emissions de CO2 Scope 3 | Emissions de CO2e du Scope 3 des entités industrielles du Groupe. Gazoil et essence pour déplacements professionnels.  | t CO2          | Precia SA, PMS, PM NL, PM UK, PM India, PM Maroc, PM Lituanie               | 1 400   | 1 536                            | 1 418                                     |
| Emissions de CO2 Scope 1 | Emissions de CO2e de Scope 1 de l'entité PRECIA SA, émises du 01/01/2022 au 31/12/2022. Données prises en compte : Fuel, gazole non routier, Gaz, Gazoil et essence pour déplacements professionnels.  | t CO2          | Precia SA   | NA  | NA                               | 695                                       |
| Emissions de CO2 Scope 2 | Emissions de CO2e de Scope 2 de l'entité PRECIA SA, émises du 01/01/2022 au 31/12/2022. Données prises en compte : Electricité   | t CO2          | Precia SA   | NA  | NA                               | 49  |
| Emissions de CO2 Scope 3 | Emissions de CO2e de Scope 3 de l'entité PRECIA SA, émises du 01/01/2022 au 31/12/2022. Données prises en compte : Gazoil et essence pour déplacements professionnels, Immobilisations (bâtimens + matériel informatique), Déchets et Intrants (béton pour ponts bascules) | t CO2          | Precia SA   | NA  | NA                               | 1 566                                     |

(1) Pour les données concernant les consommations de gaz et de charbon : seules les entités consolidées en utilisant sont comptabilisées.

(2) Les données consolidées en 2020 et 2021 n'étaient disponibles que sur la société Precia SA.

- Les émissions sont calculées en se basant sur la méthode Bilan Carbone® v8.7.

- Détails des tonnages de déchets pris en compte pour Precia SA

| BOIS | PAPIERS<br>CARTONS | D3E | PILES | MÉTAUX | DÉCHETS<br>INDUSTRIELS<br>SPÉCIAUX | DÉCHETS<br>MÉNAGERS | BÉTON |
|------|--------------------|-----|-------|--------|------------------------------------|---------------------|-------|
| 24.5 | 15.02              | 141 | 0.135 | 79.7   | 13.7                               | 46.4                | 245   |

- Intrants : Béton (pour fabrication des ponts bascules) :  
4593 m3, densité =2.3 Soit 10 564 tonnes de béton.

- Immobilisations

| RESSOURCES                                | FABRICATION<br>EN 2022 ? | UNITÉ | DONNÉE<br>2022 | DURÉE D'AMORTISSEMENT<br>(ANNÉES) |
|---|--------------------------|-------|----------------|-----------------------------------|
| Bâtiment industriel, structure métallique | oui                      | m2    | 650            | 20                                |
| Bâtiment industriel, structure métallique | non                      |       | 14 873         | 20                                |
| Bâtiment de bureau                        | oui                      |       | 650            | 25                                |
| Bâtiment de bureau                        | non                      |       | 6 149          | 25                                |

- Autres indicateurs

|                                  |                       |                                |   |    |        |    |    |
|----------------------------------|-----------------------|--------------------------------|---|----|--------|----|----|
| Lutte<br>contre la<br>corruption | Corruption<br>éthique | Dispositif d'alerte<br>interne | Nombre de déclenchement du<br>dispositif d'alerte interne au<br>cours de l'année N                            | nb | Groupe | NA | 0  |
|                                  |                       | Engagement<br>éthique          | Nombre de signatures<br>obtenues sur la charte éthique<br>par les filiales du Groupe au<br>cours de l'année N | nb | Groupe | NA | 22 |

### 3.6.4 Annexes

## Annexe 1 : Taxonomie 2022 - Chiffre d'affaires

| Activités économiques (1)                         | Code(s) (2)                     | Chiffre d'affaires absolu (3) en K€ | Part de CA (4) | CRITÈRES DE CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE   |   |                                      |                         |               |                                 | CRITÈRES D'ABSENCE DE PRÉJUDICE IMPORTANT (DNSH) |  |                                       |                          |                |                                 | part du CA alignés sur la taxonomie année N (18) | part du CA alignés sur la taxonomie année N-1 (19) | Catégorie "activité habilitante" (20) | Catégorie "activité transitoire" (21) |
|---|---------------------------------|-------------------------------------|----------------|--|---|--------------------------------------|-------------------------|---------------|---------------------------------|--|--|---------------------------------------|--------------------------|----------------|---------------------------------|--|--|---------------------------------------|---------------------------------------|
|   |                                 |                                     |                | Atténuation du changement climatique (5) | Adaptation au changement climatique (6) | Ressources aquatiques et marines (7) | Economie circulaire (8) | Pollution (9) | Biodiversité et écosystème (10) | Atténuation du changement climatique (11)        | Adaptation au changement climatique (12) | Ressources aquatiques et marines (13) | Economie circulaire (14) | Pollution (15) | Biodiversité et écosystème (16) |  |  |                                       |                                       |
| A. Activités éligibles à la taxonomie             | N/A                             | 0 K€                                | 0 %            | %  | %                                       | %                                    | %                       | %             | %                               | oui/non  | oui/non                                  | oui/non                               | oui/non                  | %              | %                               | T  |  |                                       |                                       |
| B. Activités non éligibles à la taxonomie         |                                 |                                     |                |  |   |                                      |                         |               |                                 |  |  |                                       |                          |                |                                 |  |  |                                       |                                       |
| CA des activités non éligibles à la taxonomie (B) | NACE<br>A2829<br>Z3312<br>C5829 | 158 313 €                           | 100 %          | %  | %                                       | %                                    | %                       | %             | %                               | %  | %  | %                                     | %                        | %              | %                               |  |  |                                       |                                       |
| Total A + B                                       |                                 | 158 313 €                           | 100 %          |  |   |                                      |                         |               |                                 |  |  |                                       |                          |                |                                 |  |  |                                       |                                       |

## Annexe 2 : Taxonomie 2022 - CapEX

| Activités économiques (1)  | Code(s) (2) | CapEX absolu (3) | Part des CapEX (4) | CRITÈRES DE CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE   |   |                                      |                         |               |                                 | CRITÈRES D'ABSENCE DE PRÉJUDICE IMPORTANT (DNSH) |  |                                       |                          |                |                                 | Garanties minimales (17) | Part du CA alignés sur la taxonomie année N (18) | Part du CA alignés sur la taxonomie année N-1 (19) | Catégorie "activité habilitante" (20) | Catégorie "activité transitoire" (21) |
|--|-------------|------------------|--------------------|--|---|--------------------------------------|-------------------------|---------------|---------------------------------|--|--|---------------------------------------|--------------------------|----------------|---------------------------------|--------------------------|--|--|---------------------------------------|---------------------------------------|
|  |             |                  |                    | Atténuation du changement climatique (5) | Adaptation au changement climatique (6) | Ressources aquatiques et marines (7) | Economie circulaire (8) | Pollution (9) | Biodiversité et écosystème (10) | Atténuation du changement climatique (11)        | Adaptation au changement climatique (12) | Ressources aquatiques et marines (13) | Economie circulaire (14) | Pollution (15) | Biodiversité et écosystème (16) |                          |  |  |                                       |                                       |
| A. Activités éligibles à la taxonomie  |             |                  |                    |  |   |                                      |                         |               |                                 |  |  |                                       |                          |                |                                 |                          |  |  |                                       |                                       |
| A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)   | N/A         | 0 K€             | 0 %                |  |   |                                      |                         |               |                                 |  |  |                                       |                          |                |                                 |                          |  |  |                                       |                                       |
| CapEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)                                       | N/A         | 0 K€             | 0 %                |  |   |                                      |                         |               |                                 |  |  |                                       |                          |                |                                 |                          |  |  |                                       |                                       |
| A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables (non alignées sur la taxonomie)   |             |                  |                    |  |   |                                      |                         |               |                                 |  |  |                                       |                          |                |                                 |                          |  |  |                                       |                                       |
| 7.1 Construction de bâtiments neufs  | F41         | 1 987 263 €      | 52 %               |  |   |                                      |                         |               |                                 |  |  |                                       |                          |                |                                 |                          |  |  |                                       |                                       |
| CapEX des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2) | F41         | 1 987 263 €      | 52 %               |  |   |                                      |                         |               |                                 |  |  |                                       |                          |                |                                 |                          |  |  |                                       |                                       |
| Total A1 + A2  |             | 1 987 263 €      | 52 %               |  |   |                                      |                         |               |                                 |  |  |                                       |                          |                |                                 |                          |  |  |                                       |                                       |
| B. Activités non éligibles à la taxonomie  |             |                  |                    |  |   |                                      |                         |               |                                 |  |  |                                       |                          |                |                                 |                          |  |  |                                       |                                       |
| CapEX des activités non éligibles à la taxonomie (B)   | N/A         | 1 775 762 €      | 48 %               |  |   |                                      |                         |               |                                 |  |  |                                       |                          |                |                                 |                          |  |  |                                       |                                       |
| Total A + B  |             | 3 763 024 €      | 100 %              |  |   |                                      |                         |               |                                 |  |  |                                       |                          |                |                                 |                          |  |  |                                       |                                       |

## Annexe 3 : Taxonomie 2022 - OpEX

| Activités économiques (1)   | Code(s) (2) | OpEX absolu (3) | Monnaie | Part des OpEX (4) | CRITÈRES DE CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE   |   |                                      |                         |               |                                 | CRITÈRES D'ABSENCE DE PRÉJUDICE IMPORTANT (DNSH) |  |                                       |                          |                |                                 | Part du CA alignés sur la taxonomie année N (18) | Part du CA alignés sur la taxonomie année N-1 (19) | Catégorie "activité habilitante" (20) | Catégorie "activité transitoire" (21) |
|---|-------------|-----------------|---------|-------------------|--|---|--------------------------------------|-------------------------|---------------|---------------------------------|--|--|---------------------------------------|--------------------------|----------------|---------------------------------|--|--|---------------------------------------|---------------------------------------|
|   |             |                 |         |                   | Atténuation du changement climatique (5) | Adaptation au changement climatique (6) | Ressources aquatiques et marines (7) | Economie circulaire (8) | Pollution (9) | Biodiversité et écosystème (10) | Atténuation du changement climatique (11)        | Adaptation au changement climatique (12) | Ressources aquatiques et marines (13) | Economie circulaire (14) | Pollution (15) | Biodiversité et écosystème (16) |  |  |                                       |                                       |
| A. Activités éligibles à la taxonomie   |             |                 |         |                   |  |   |                                      |                         |               |                                 |  |  |                                       |                          |                |                                 |  |  |                                       |                                       |
| A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)  | N/A         | 0 K€            |         | 0 %               |  |   |                                      |                         |               |                                 |  |  |                                       |                          |                |                                 |  |  |                                       |                                       |
| OpEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)   | N/A         | 0 K€            |         | 0 %               |  |   |                                      |                         |               |                                 |  |  |                                       |                          |                |                                 |  |  |                                       |                                       |
| A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables (non alignées sur la taxonomie)  |             |                 |         |                   |  |   |                                      |                         |               |                                 |  |  |                                       |                          |                |                                 |  |  |                                       |                                       |
| 7.1 Construction de bâtiments neufs OpEX des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2) | F41         | 20 113 €        |         | 0,67 %            |  |   |                                      |                         |               |                                 |  |  |                                       |                          |                |                                 |  |  |                                       |                                       |
| Total A1 + A2   |             | 20 113 €        |         | 0,67 %            |  |   |                                      |                         |               |                                 |  |  |                                       |                          |                |                                 |  |  |                                       |                                       |
| B. Activités non éligibles à la taxonomie   |             |                 |         |                   |  |   |                                      |                         |               |                                 |  |  |                                       |                          |                |                                 |  |  |                                       |                                       |
| OpEX des activités non éligibles à la taxonomie (B)   | N/A         | 2 996 738 €     |         | 99,33 %           |  |   |                                      |                         |               |                                 |  |  |                                       |                          |                |                                 |  |  |                                       |                                       |
| Total A + B   |             | 3 016 851 €     |         | 100 %             |  |   |                                      |                         |               |                                 |  |  |                                       |                          |                |                                 |  |  |                                       |                                       |

## Annexe 4 : Politique Santé Sécurité Environnement 2022



*De la conception à la maintenance en passant par la vente, le groupe PRECIA couvre 100% des besoins des professionnels en matière de pesage. Notre large gamme de produits, est conçue pour répondre aux spécificités de chaque métier dans tous les secteurs d'activité.*

*Dans un monde où les évolutions techniques et technologiques viennent constamment bouleverser notre quotidien, il convient de renouveler, moderniser et réinventer nos solutions en permanence pour proposer de nouvelles offres adaptées aux besoins des clients.*

*PRECIA SA place la démarche Qualité-Sécurité-Environnement au coeur de sa stratégie de développement. La santé de nos employés et la préservation de notre environnement constituent également des engagements clés de notre Groupe qui agit en faveur du développement économique et durable.*

**Precia SA a à coeur d'intégrer dès la phase de conception des projets la prévention des risques, l'amélioration conditions de travail et la protection de l'environnement.**

**CONFIANCE ——— COOPÉRATION ——— ENGAGEMENT**

### **Santé et sécurité au travail**

*PRECIA SA apporte une attention particulière à la sécurité et à la santé de ses salariés. Des mesures de prévention et de protection sont prises dans le but d'offrir des conditions de travail adaptées à l'ensemble des salariés.*

*Des innovations sont également menées pour faire évoluer l'organisation et les postes de travail en tenant compte des besoins des salariés et de l'entreprise, et en accord avec la réglementation.*

*L'engagement de la direction et de l'ensemble des collaborateurs a pour objectif d'atteindre le 0 accident en sensibilisant à la sécurité tous les niveaux hiérarchiques de PRECIA SA.*

### **Environnement et Développement durable**

*La protection de l'environnement est également une composante des engagements pris par la société. PRECIA SA contribue activement à la réduction de la consommation d'énergie et de ressources naturelles, à la réduction de la production de déchets et à la maximisation de la valorisation de ceux-ci.*

## NOS OBJECTIFS :

Mise en place d'indicateurs SSE régulièrement communiqués en CODIR et dans les ateliers

### 1) TENDRE VERS 0 ACCIDENT DU TRAVAIL

Notre objectif est de baisser le nombre d'accidents du travail (salariés et intérimaires) ainsi que leur gravité, par la mise en place d'une nouvelle culture Sécurité et l'implication de tous.

Pour cela, PRECIA SA prévoit de :



**Former les managers de terrain à l'animation de causeries Sécurité en :**

- Formant les chefs d'atelier et de service
- Organisant des audits terrain Santé Sécurité Environnement en collaboration avec les chefs d'ateliers et de service



**Améliorer les accueils Sécurité Intérimaires en :**

- Etablissant un questionnaire Sécurité une semaine après l'arrivée d'un intérimaire



**Travailler sur les risques liés aux mains et les gants associés en :**

- Vérifiant que les gants utilisés sont ceux qui ont été définis en fonction des risques de chaque poste
- Rappelant les règles dans chaque atelier
- Insistant sur ce risque lors des accueils sécurité



**Créer un plan de circulation piétons et véhicules en :**

- Définissant un plan de circulation dans les ateliers et sur le site de Veyras
- Communiquant et en appliquant ce plan de circulation
- Optimisant les flux de matières / produits finis ainsi que les zones de stockages

**Résultats attendus :** Diminuer de 30% le taux de fréquence et de gravité sur l'année 2023

### 2) MAITRISER NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Notre objectif est de limiter au maximum l'impact environnemental de nos activités et de nos produits. Afin d'y parvenir nous nous approvisionnons avec des produits locaux lorsque cela est possible. Dès la conception de nos produits, une réflexion au sujet des déchets et de notre impact carbone est incluse au projet.

Pour cela, PRECIA SA prévoit de :



**Mettre en place un suivi détaillé de nos consommations d'énergie**

- Objectif Chaudronnerie : atelier pilote pour la démarche.
- Plan de comptage mis en oeuvre sur l'ensemble du site
- Intégration de la donnée Energie dans les nouveaux projets industriels



**Optimiser le tri des déchets en :**

- Reprenant les consignes Environnement et en sensibilisant les collaborateurs
- Optimisant les flux de travail pour générer moins de déchets

**Résultats attendus :** Atteindre 0 non-conformité de tri lors des audits de terrain  
Avoir un taux de valorisation des déchets > 85%  
Diminution de notre Bilan Carbone de 20% d'ici à 2026



BUREAU VERITAS EXPLOITATION  
8, cours du Triangle  
92800 PUTEAUX  
Société par Actions Simplifiées  
RCS Nanterre – 790 184 675

## Rapport de vérification de la déclaration de performance extra-financière

La déclaration de performance extra-financière revue concerne l'exercice clos le 31 décembre 2022

### Demande, Responsabilités et Indépendance

Suite à la demande qui nous a été faite par Précía SA et en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce français, nous avons effectué la vérification de la déclaration de performance extra-financière (DPEF) relative à l'exercice clos le 31/12/2022 publiée dans le rapport de gestion 2022 de Précía SA, en tant qu'organisme tiers indépendant et accrédité par le Cofrac sous le N° 3-1341 (liste des implantations et portée disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).

Il appartient à Précía SA d'établir et publier la DPEF en référence aux articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce français. La DPEF a été préparée sous la coordination du responsable sécurité, environnement santé en charge du reporting dans la société de Précía SA conformément à l'outil de collecte, de traitement et d'agrégation des informations de responsabilité sociétale, ci-après nommé « les procédures de reporting ». La DPEF sera disponible sur le site internet de la société.

Il nous appartient de conduire les travaux de vérification de la DPEF qui nous permettent de formuler un avis motivé quant à :

- ✓ La conformité de la DPEF aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- ✓ La sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 ;

Nous avons conduit les travaux de vérification de la DPEF de manière impartiale et indépendante, en conformité avec les pratiques professionnelles de la tierce partie indépendante et en application du Code Ethique appliqué par l'ensemble des intervenants Bureau Veritas.

### Nature et étendue des travaux

Pour délivrer l'avis motivé sur la conformité de la DPEF et l'avis motivé sur la sincérité des informations fournies, nous avons effectué nos travaux de vérification conformément aux articles A.225-1 à A.225-4 du Code de commerce et à notre méthodologie interne, pour la vérification de la DPEF, notamment :

- ✓ Nous avons pris connaissance du périmètre consolidé devant être considéré pour l'établissement de la DPEF, tel que précisé dans l'article L.233-16 du code de commerce. Et nous sommes assurés que la DPEF couvre l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre consolidé précisé dans la DPEF ;
- ✓ Nous avons collecté des éléments de compréhension relatifs aux activités de la société, au contexte dans lequel la société évolue, et aux conséquences sociales et environnementales de ses activités et des effets de ces activités quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- ✓ Nous avons pris connaissance du contenu de la DPEF et vérifié qu'elle intègre les éléments de l'article R.225-105 du code de commerce :
  - La présentation du modèle d'affaires de la société ;
  - La description des principaux risques liés à l'activité de la société, pour chaque catégorie d'information mentionnée au III de l'article L.225-102-1, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques appliquées par la société, le cas échéant, les procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques identifiés ;
  - Les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;



- ✓ Nous avons examiné le dispositif de l'entreprise pour passer en revue les conséquences de ses activités telles que listées au III de l'article L.225-102-1, identifier et hiérarchiser les risques afférents ;
- ✓ Nous avons identifié les informations manquantes ainsi que les informations omises sans que soient fournies d'explications ;
- ✓ Nous avons vérifié que les informations omises relatives aux risques principaux identifiés font l'objet, dans la DPEF, d'une explication claire et motivée des raisons justifiant cette omission ;
- ✓ Nous nous sommes assurés de la mise en place par la société de processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations mentionnées dans la DPEF. Nous avons examiné les « procédures de reporting » au regard de leur pertinence, fiabilité, caractère compréhensible, exhaustivité et neutralité, et le cas échéant, en tenant compte des bonnes pratiques professionnelles issues d'un référentiel sectoriel ;
- ✓ Nous avons identifié les personnes qui au sein de la société, sont en charge de tout ou partie du processus de reporting et nous avons mené des entretiens auprès de certaines de ces personnes ;
- ✓ Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- ✓ Nous avons apprécié par échantillonnage la mise en œuvre des « procédures de reporting », notamment les processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des informations ;
- ✓ Pour les données quantitatives <sup>1</sup> que nous avons considérées comme étant les plus importantes, nous avons :
  - Réalisé une revue analytique des données et vérifié, sur la base de sondages, les calculs et la compilation de ces informations au niveau du siège et des entités vérifiées ;
  - Sélectionné un échantillon d'entités<sup>2</sup> contributrices dans le périmètre de consolidation, en fonction de leur activité, de leur contribution aux données consolidées de la société, de leur implantation et des résultats des travaux effectués lors des précédents exercices ;
  - Réalisé des tests de détails sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des « procédures de reporting », à rapprocher les données des pièces justificatives, à vérifier les calculs et la cohérence des résultats ;
  - L'échantillon sélectionné représente un taux de couverture de 29% à 77% des effectifs et entre 65% et 82% des valeurs reportées pour les informations environnementales testées ;
- ✓ Pour les informations qualitatives que nous avons estimées les plus importantes, nous avons consulté des sources documentaires et, conduit des entretiens avec les personnes en charge de leur rédaction. ;
- ✓ Nous avons examiné la cohérence des informations mentionnées dans la DPEF.
- ✓ Nos travaux ont été conduits entre le 10/02/2023 et le 10/03/2023 et la signature de notre rapport sur une durée d'environ une semaine par un vérificateur. Nous avons conduit 8 entretiens avec des personnes en charge du reporting lors de cette mission.

<sup>1</sup> **Informations sociales** : effectif total, effectif réparti par sexe, effectif réparti par âge ; nombre d'entrées ; nombre de licenciements ; nombre moyen de jours d'absentéisme par personne ; taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, nombre de maladies professionnelles ; nombre d'heures de formation ainsi que les informations qualitatives suivantes : relations sociales ; organisation condition de santé et de sécurité au travail ; égalité de traitement

**Informations environnementales** : la quantité de déchets de Précía SA, le % de valorisation des déchets de Précía SA ; la consommation d'eau ; la consommation d'électricité ; la consommation de carburant et de fioul ; la consommation de gaz combustibles ; la consommation de charbon ; les rejets de gaz à effet de serre ; ainsi que les informations qualitatives suivantes : la politique générale en matière environnementale ; la pollution et la gestion des déchets ; l'utilisation durable des ressources ; le changement climatique.

**Informations sociétales** : informations qualitatives sur l'impact territorial, économique et social de l'activité ; les sous-traitants et fournisseurs ; la loyauté des pratiques.

<sup>2</sup> Données sociales : Précía Molen Service et Précía SA\_ Données environnementales : Précía SA, Précía Molen Service, et de manière aléatoire, vérification hors site du report et de la cohérence de quelques indicateurs de Précía Molen UK, Précía Molen Nederland, Précía Molen Inde, Précía Lithuania, Précía Pologne et Précía Molen Maroc.



### Observations sur les procédures de reporting ou le contenu de certaines informations

Sans remettre en cause les conclusions ci-dessous, nous exprimons les observations suivantes :

- ✓ Le modèle d'affaires demande à être développé, par exemple avec la présentation des principales ressources, des processus opérationnels, des axes de développement de nouveaux systèmes de pesée avec recherche de système d'économie d'énergie. Les garanties de maintenabilité et réparabilité, les possibilités de démantèlement pour recyclage en fin de vie.

### Avis motivé

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité de la déclaration aux dispositions de l'article R.225-105 et la sincérité des informations fournies.

A Puteaux, le 28 mars 2023

Pour Bureau Veritas

Laurent Mallet  
Directeur d'agence

Signé  
numériquement par  
MALLET Laurent  
Date : 30-Mar-23



**Florent**, Monteur régleur (atelier Gros Matériel)

©Eric Moroni

# 4-INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

|     |  |    |
|-----|--|----|
| 4.1 | Résultats .....                                  | 58 |
| 4.2 | Organisation du Groupe .....                     | 60 |
| 4.3 | Investissements, recherche et développement..... | 61 |
| 4.4 | Comptes consolidés.....                          | 62 |
| 4.5 | Comptes sociaux .....                            | 88 |

## 4.1 - RÉSULTATS

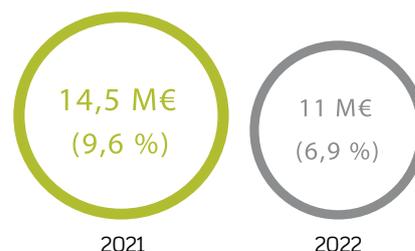
### 4.1.1 Groupe Precia Molen

Le résultat consolidé part du Groupe Precia Molen s'élève à 5 617 K€ contre 9 250 K€ en 2021.

Ce résultat se détaille comme suit :

| en K€                                      | 2022         | 2021         |
|--|--------------|--------------|
| Résultat opérationnel courant.....         | 10 980       | 14 458       |
| Résultat opérationnel .....                | 9 661        | 14 458       |
| Résultat financier .....                   | 187          | 119          |
| Charge d'impôt.....                        | (3 189)      | (4 593)      |
| Part des intérêts minoritaires .....       | 1 042        | 734          |
| <b>RÉSULTAT CONSOLIDÉ (part du Groupe)</b> | <b>5 617</b> | <b>9 250</b> |
| <b>RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)</b>      | <b>1,04</b>  | <b>1,71</b>  |

#### Résultat Opérationnel Courant



Les états financiers consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Le résultat opérationnel est de 9 661 K€ contre 14 458 K€ en 2021, à méthode constante ; il diminue donc de 33,2 % par rapport à l'an dernier et il représente 6,1 % du chiffre d'affaires, contre 9,6 % en 2021.

Le résultat consolidé part du Groupe est de 5 617 K€ contre 9 250 K€ en 2021, à méthode constante ; il s'inscrit en baisse de 39,3 % par rapport à l'an dernier et il représente 3,5 % du chiffre d'affaires (6,1 % en 2021).

Le résultat par action passe à 1,04 € contre 1,71 € en 2021.

L'endettement à long terme est de 13 M€ contre 17,1 M€ en 2021. Il inclut la capitalisation des frais de location pour 5,7 M€.

A court terme, la trésorerie nette de découvert au 31 décembre 2022 est de 28,9 M€ contre 36,8 M€ fin 2021.

La trésorerie nette des dettes (hors passifs financiers liés aux droits d'utilisation) s'élève à 16 M€, contre 20,7 M€ fin 2021, ce qui a permis de financer les différentes acquisitions et de verser des dividendes (2,6 M€).

### 4.1.2 Precia SA

En 2022, Precia SA enregistre les résultats suivants :

| en K€                             | 2022           | 2021         |
|-----------------------------------|----------------|--------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b> .....   | 62 281         | 60 054       |
| Résultat d'exploitation.....      | (753)          | 1 948        |
| Résultat financier .....          | (3 489)        | 1 363        |
| Résultat exceptionnel .....       | (473)          | 87           |
| Impôt sur les bénéficiaires ..... | (803)          | 199          |
| <b>RÉSULTAT NET</b>               | <b>(3 912)</b> | <b>3 199</b> |

Le résultat d'exploitation de Precia SA est en baisse par rapport à l'an dernier ; il représente -1,2 % du chiffre d'affaires, contre +3,2 % en 2021.

Le résultat net est de - 3 912 K€ contre 3 199 K€ en 2021, en baisse de 222,3 %. Il représente -6,3 % du chiffre d'affaires contre 5,3 % l'an dernier. Ce résultat net inclut toujours un fort niveau de dividendes distribués par Precia Molen Service, Creative IT, CAPI SA, Precia Molen Maroc, Milviteka et Precia Molen India, mais inclut également des dépréciations de titres et des coûts non récurrents.

L'endettement à moyen terme est de 12,4 M€, à comparer à 13,8 M€ fin 2021. Le ratio dettes/capitaux propres est de 25,6 % contre 25,2 % à fin 2021. Deux emprunts pour une somme cumulée de 3,0 M€ ont été souscrits en 2022.

### 4.1.3 Affectation des résultats

Nous proposons d'affecter le résultat des comptes individuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2022 faisant apparaître une perte de 3 912 K€ euros en autres réserves, et de prélever sur les réserves distribuables 1 892 k€ au titre de dividendes, soit 0.35 € par action.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons les dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

|                          |                   |          |
|--------------------------|-------------------|----------|
| au titre de 2021 : ..... | 0,40 € par action | 2 163 K€ |
| au titre de 2020 : ..... | 2,70 € par action | 1 460 K€ |
| au titre de 2019 : ..... | 1,20 € par action | 649 K€   |

Pour rappel, l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires, réunie le 17 juin 2021, a décidé de diviser par 10 la valeur nominale des actions de la Société, avec valeur effective au 9 juillet 2021. A cette date, le nombre d'actions a été multiplié par 10. Chaque actionnaire a reçu 10 nouvelles actions pour 1 action ancienne.

#### 4.1.4 Délais de paiement des clients

Au 31/12/2022, la décomposition par échéances de la balance client de Precia SA était la suivante :

| en K€                                | 31/12/2022    | 31/12/2021    |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| Echéance dans 61 jours ou plus ..... | 136           | 674           |
| Echéance dans 31 à 60 jours .....    | 6 329         | 3 926         |
| Echéance dans 1 à 30 jours .....     | 4 133         | 4 442         |
| 1 à 30 jours de retard .....         | 1 570         | 2 036         |
| 31 à 60 jours de retard .....        | 1 306         | 1 201         |
| 61 à 90 jours de retard .....        | 982           | 527           |
| > à 90 jours de retard .....         | 7 373         | 6 788         |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>21 831</b> | <b>19 595</b> |

Le total des retards s'élève à 11 232 K€ TTC, soit 18,03 % du chiffre d'affaires HT, et représente un total de 5 366 factures, dont :

- 647 factures correspondant aux retards supérieurs de 0 à 30 jours
- 377 factures correspondant aux retards de 31 à 60 jours
- 309 factures correspondant aux retards de 61 à 89 jours
- 4 033 factures correspondant aux retards supérieurs à 90 jours

Le délai de paiement utilisé est celui indiqué sur les factures.

#### 4.1.5 Délais de paiement des fournisseurs

Au 31/12/2022, la décomposition par échéances de la balance fournisseurs de Precia SA était la suivante :

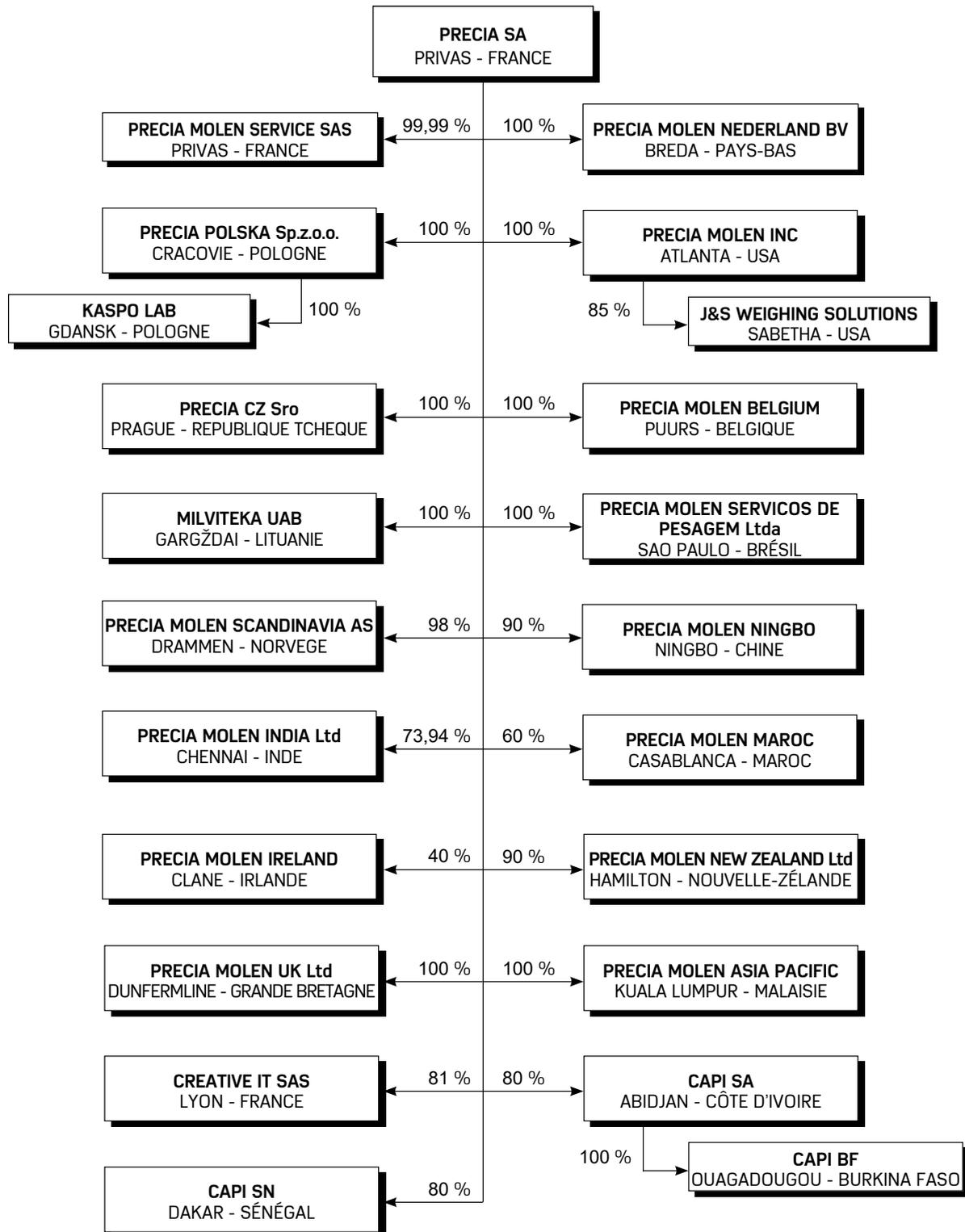
| en K€  | 31/12/2022   | 31/12/2021   |
|--|--------------|--------------|
| Echéances échues depuis 91 jours ou plus ..... | 754          | 424          |
| Echéances échues depuis 61 à 90 jours .....    | 60           | 66           |
| Echéances échues depuis 31 à 60 jours .....    | 109          | 50           |
| Echéances échues depuis 1 à 30 jours .....     | 379          | 511          |
| Echéances échues le 31/12/2021 .....           | 161          | 178          |
| Echéances de 1 à 30 jours .....                | 3 751        | 2 993        |
| Echéances de 31 à 60 jours .....               | 3 254        | 3 300        |
| Echéances de 61 à 90 jours .....               | 12           | 233          |
| Echéances de 91 jours ou plus .....            | 50           | 71           |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>8 530</b> | <b>7 827</b> |

Le total des échéances échues s'élève à 1 463 K€ TTC, soit 2,96 % des achats TTC, et représente un total de 579 factures, dont :

- 386 factures correspondant à des échéances échues depuis 91 jours ou plus
- 19 factures correspondant à des échéances échues depuis 61 à 90 jours
- 64 factures correspondant à des échéances échues depuis 31 à 60 jours
- 110 factures correspondant à des échéances échues depuis 1 à 30 jours

Le délai de paiement utilisé est celui indiqué sur les factures.

## 4.2 - ORGANISATION DU GROUPE



#### 4.2.1 Evolution du périmètre du Groupe

- Precia SA a acquis la société Vaucelle Nouvelles Technologies au 1<sup>er</sup> avril 2022. Cette société est fusionnée dans Precia SA au 31/12/2022.
- Precia SA a acquis le 1<sup>er</sup> mai 2022 80 % des titres de la société CAPI Sénégal.
- Suite à la mise en liquidation des entités australiennes Precia Molen Australia Pty Ltd et Precia Molen South Australia Pty Ltd le 30/12/2022, Precia SA en a perdu le contrôle. Elles ont par conséquent, conformément à IFRS 10, été sorties du périmètre de consolidation à cette date.

#### 4.2.2 Participations non consolidées

BACSA SA..... 5,9 %  
PRECIA MOLEN NEDERLAND BV est détenue à 100 % de manière indirecte via MOLEN NL BV.

### 4.3 - INVESTISSEMENTS, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

#### 4.3.1 Investissements

Le Groupe Precia Molen a réalisé en 2022 les investissements suivants :

| en K€                               | 31/12/2022   | 31/12/2021   |
|-------------------------------------|--------------|--------------|
| Immobilisations incorporelles ..... | 893          | 446          |
| Immobilisations corporelles.....    | 4 604        | 4 085        |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>5 497</b> | <b>4 638</b> |

Precia SA a réalisé les investissements suivants :

| en K€                               | 31/12/2022   | 31/12/2021   |
|-------------------------------------|--------------|--------------|
| Immobilisations incorporelles ..... | 461          | 63           |
| Immobilisations corporelles.....    | 1 791        | 1 686        |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>2 252</b> | <b>1 760</b> |

#### 4.3.2 Recherche et développement

Les coûts de recherche et développement représentent 0,6 % du chiffre d'affaires consolidé et 1,4 % du chiffre d'affaires de Precia SA.

Les programmes de R&D ont été principalement consacrés à :

- La création de nouveaux capteurs (PSL) et indicateurs connectés et autonomes en consommation,
- L'intégration d'innovations mécaniques, électroniques ou logicielles ponctuelles dans différents produits, et
- Au développement et à l'amélioration de solutions-métier.

Au titre de 2022, Creative IT a immobilisé des dépenses de R&D à hauteur de 439 K€.

## 4.4 - COMPTES CONSOLIDÉS

### 4.4.1 Compte de résultat consolidé

| en K€   | Notes     | 2022           | 2021           |
|---|-----------|----------------|----------------|
| <b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b> .....                                     | 4.4.6.3 a | <b>158 435</b> | <b>150 711</b> |
| Achats consommés.....   |           | (38 712)       | (34 976)       |
| Charges de personnel.....   | 4.4.6.3 b | (70 849)       | (66 431)       |
| Charges externes.....   |           | (31 403)       | (27 011)       |
| Impôts et taxes.....  |           | (1 906)        | (1 788)        |
| Amortissements.....   |           | (7 694)        | (7 496)        |
| Variation des stocks en cours et produits finis.....                |           | 3 247          | 227            |
| Autres produits d'exploitation.....                                 |           | 68             | 1 251          |
| Autres charges d'exploitation.....                                  |           | (205)          | (29)           |
| <b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>                                |           | <b>10 980</b>  | <b>14 458</b>  |
| Autres produits et charges opérationnels.....                       |           | (1 319)        | 0              |
| <b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>  |           | <b>9 661</b>   | <b>14 458</b>  |
| Produits de trésorerie et équivalents.....                          |           | 395            | 289            |
| Coût de l'endettement financier brut.....                           |           | (428)          | (316)          |
| <b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>                          | 4.4.6.3 c | <b>(33)</b>    | <b>(27)</b>    |
| Gains et pertes sur taux de change.....                             |           | 220            | 146            |
| Charge d'impôt sur le résultat.....                                 | 4.4.6.3 d | (3 189)        | (4 593)        |
| <b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>                         |           | <b>6 659</b>   | <b>9 984</b>   |
| Intérêts ne conférant pas le contrôle.....                          |           | 1 042          | 734            |
| Part du Groupe.....   |           | 5 617          | 9 250          |
| <b>RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION ET DILUÉ (EN EURO)<sup>(1)</sup></b> | 4.4.6.2 i | <b>1,04</b>    | <b>1,71</b>    |

(1) Comme au 31/12/2021, le résultat par action au 31/12/2022 est calculé sur la base de 5 733 040 actions.

### 4.4.2 Etat du résultat global consolidé

| en K€   | 31/12/2022   | 31/12/2021    |
|---|--------------|---------------|
| Résultat net de l'ensemble consolidé.....   | 6 659        | 9 984         |
| Écarts de conversion.....   | (650)        | 588           |
| Écarts actuariels, part du Groupe.....  | 1 697        | 483           |
| <b>TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b> .....                               | <b>1 047</b> | <b>1 070</b>  |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des intérêts ne conférant pas le contrôle..... | (166)        | 147           |
| Écarts actuariels, part des intérêts ne conférant pas le contrôle.....  | 29           | 2             |
| <b>RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b> .....  | <b>910</b>   | <b>1 219</b>  |
| <b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES DE LA PÉRIODE</b>  | <b>7 569</b> | <b>11 203</b> |

### 4.4.3 Bilan consolidé

| <b>ACTIF (en K€)</b>                         | <b>Notes</b> | <b>31/12/2022</b> | <b>31/12/2021</b> |
|--|--------------|-------------------|-------------------|
| Goodwill.....                                | 4.4.6.2 a    | 26 613            | 26 680            |
| Autres immobilisations incorporelles.....    | 4.4.6.2 b    | 2 591             | 2 400             |
| Droits d'utilisation.....                    | 4.4.6.2 b    | 7 768             | 9 153             |
| Immobilisations corporelles.....             | 4.4.6.2 b    | 23 505            | 22 942            |
| Actifs financiers.....                       | 4.4.6.2 c    | 1 385             | 1 891             |
| Impôts différés actifs.....                  | 4.4.6.2 h    | 1 723             | 1 312             |
| <b>ACTIFS NON COURANTS</b>                   |              | <b>63 586</b>     | <b>64 378</b>     |
| Stocks et en-cours.....                      | 4.4.6.2 d    | 28 100            | 21 596            |
| Créances clients et autres créances.....     | 4.4.6.2 e    | 36 369            | 33 895            |
| Créance d'impôt exigible.....                |              | 1 878             | 300               |
| Autres débiteurs.....                        | 4.4.6.2 f    | 4 202             | 2 655             |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie..... | 4.4.6.2 g    | 31 728            | 37 070            |
| <b>ACTIFS COURANTS</b>                       |              | <b>102 277</b>    | <b>95 517</b>     |
| <b>TOTAL</b>                                 |              | <b>165 863</b>    | <b>159 895</b>    |

| <b>PASSIF (en K€)</b>   | <b>Notes</b> | <b>31/12/2022</b> | <b>31/12/2021</b> |
|---|--------------|-------------------|-------------------|
| Capital.....  | 4.4.6.2 i    | 2 867             | 2 867             |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport.....                   |              | 4 487             | 4 487             |
| Réserves consolidées.....                                     |              | 75 173            | 67 330            |
| Actions propres.....  |              | (3 154)           | (3 154)           |
| Résultat consolidé part du Groupe.....                        |              | 5 617             | 9 250             |
| <b>SOUS TOTAL CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AU GROUPE</b>     |              | <b>84 988</b>     | <b>80 779</b>     |
| Intérêts ne conférant pas le contrôle dans les réserves.....  |              | 5 534             | 4 856             |
| Intérêts ne conférant pas le contrôle dans les résultats..... |              | 1 042             | 734               |
| <b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>                                 |              | <b>91 564</b>     | <b>86 369</b>     |
| Provisions long terme.....                                    | 4.4.6.2 k    | 4 370             | 4 793             |
| Dettes financières long terme.....                            | 4.4.6.2 j    | 7 328             | 10 238            |
| Dettes de location long terme.....                            | 4.4.6.2 j    | 5 696             | 6 882             |
| <b>PASSIFS NON COURANTS</b>                                   |              | <b>17 394</b>     | <b>21 912</b>     |
| Dettes financières court terme hors location financière.....  | 4.4.6.2 j    | 8 421             | 6 182             |
| Dettes de location court terme.....                           | 4.4.6.2 j    | 2 359             | 2 501             |
| Dettes fournisseurs et autres dettes.....                     |              | 12 195            | 11 815            |
| Passif d'impôt exigible.....                                  |              | 895               | 519               |
| Autres passifs courants.....                                  | 4.4.6.2 l    | 33 035            | 30 597            |
| <b>PASSIFS COURANTS</b>                                       |              | <b>56 905</b>     | <b>51 613</b>     |
| <b>TOTAL</b>  |              | <b>165 863</b>    | <b>159 895</b>    |

#### 4.4.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

| en K€                                  | Capital social | Primes d'émission | Actions propres | Réserves consolidées | Résultat de la période | Intérêts ne conférant pas le contrôle | TOTAL         |
|--|----------------|-------------------|-----------------|----------------------|------------------------|---------------------------------------|---------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2020</b>  | <b>2 200</b>   | <b>4 487</b>      | <b>(3 154)</b>  | <b>61 340</b>        | <b>7 061</b>           | <b>3 752</b>                          | <b>75 685</b> |
| Dividendes versés.....                 |                |                   |                 |                      | (1 460)                | (423)                                 | (1 883)       |
| Affectation du résultat antérieur..... |                |                   |                 | 5 601                | (5 601)                |                                       |               |
| Ecart actuariels.....                  |                |                   |                 | 483                  |                        | 2                                     | 484           |
| Ecart de conversion.....               |                |                   |                 | 588                  |                        | 147                                   | 735           |
| Augmentation de capital.....           | 667            |                   |                 | (667)                |                        |                                       |               |
| Variation de périmètre.....            |                |                   |                 | (235)                |                        | 1 614                                 | 1 380         |
| Autres variations.....                 |                |                   |                 | 220                  |                        | (235)                                 | (15)          |
| Résultat de la période.....            |                |                   |                 |                      | 9 250                  | 734                                   | 9 984         |
| <b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2021</b>  | <b>2 867</b>   | <b>4 487</b>      | <b>(3 154)</b>  | <b>67 330</b>        | <b>9 250</b>           | <b>5 590</b>                          | <b>86 369</b> |
| Dividendes versés.....                 |                |                   |                 |                      | (2 163)                | (423)                                 | (2 586)       |
| Affectation du résultat antérieur..... |                |                   |                 | 7 088                | (7 088)                |                                       |               |
| Ecart actuariels.....                  |                |                   |                 | 1 697                |                        | 29                                    | 1 726         |
| Ecart de conversion.....               |                |                   |                 | (650)                |                        | (166)                                 | (816)         |
| Autres variations.....                 |                |                   |                 | (293)                |                        | 333                                   | 41            |
| Variation de périmètre.....            |                |                   |                 |                      |                        | 170                                   | 170           |
| Résultat de la période.....            |                |                   |                 |                      | 5 617                  | 1 042                                 | 6 659         |
| <b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022</b>  | <b>2 867</b>   | <b>4 487</b>      | <b>(3 154)</b>  | <b>75 613</b>        | <b>5 617</b>           | <b>6 576</b>                          | <b>91 564</b> |

#### 4.4.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

| en K€   | 31/12/2022     | 31/12/2021     |
|---|----------------|----------------|
| <b>Opérations d'exploitation</b>  |                |                |
| Résultat avant impôts, dividendes, intérêts, amortissements, dépréciation et cessions d'actifs <sup>(*)</sup> | 21 797         | 22 404         |
| Variation du Besoin en Fonds de Roulement - stocks . . . . .  | (7 339)        | (1 032)        |
| Variation du Besoin en Fonds de Roulement - créances . . . . .  | (4 578)        | (507)          |
| Variation du Besoin en Fonds de Roulement - dettes d'exploitation . . . . .                                   | 3 882          | 4 060          |
| Intérêts payés . . . . .  | (374)          | (192)          |
| Impôt sur le résultat payé . . . . .  | (5 242)        | (4 149)        |
| <b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ</b>   | <b>8 146</b>   | <b>20 584</b>  |
| <b>Opérations d'investissement</b>  |                |                |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles . . . . .  | (893)          | (446)          |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles . . . . .  | (4 604)        | (4 085)        |
| Acquisitions d'immobilisations financières . . . . .  | -              | (107)          |
| Produits de cession d'immobilisations corporelles . . . . .   | 182            | 463            |
| Produits de cessions de titres de participation . . . . .   | 250            | 1              |
| Acquisitions de filiales, nette de trésorerie acquise . . . . .   | (1 390)        | (5 586)        |
| <b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>  | <b>(6 455)</b> | <b>(9 761)</b> |
| <b>Opérations de financement</b>  |                |                |
| Encaissements provenant de nouveaux emprunts . . . . .  | 3 123          | 7 000          |
| Remboursements de dettes de loyers . . . . .  | (3 261)        | (3 108)        |
| Remboursements d'emprunts . . . . .   | (6 687)        | (7 545)        |
| Dividendes versés . . . . .   | (2 542)        | (1 883)        |
| <b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>  | <b>(9 367)</b> | <b>(5 536)</b> |
| Impact des variations de taux de change . . . . .   | (199)          | 250            |
| <b>AUGMENTATION (DIMINUTION) TOTALE DE LA TRÉSORERIE</b>  | <b>(7 876)</b> | <b>5 538</b>   |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice . . . . .                                 | 36 767         | 31 229         |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice . . . . .                                  | 28 891         | 36 767         |
| <b>AUGMENTATION (DIMINUTION) TOTALE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>                         | <b>(7 876)</b> | <b>5 538</b>   |

(\*) Des détails vous sont présentés en note 4.6.6.4

#### 4.4.6 Annexe aux comptes consolidés

Les états financiers ont été arrêtés par le Directoire le 19 avril 2023 et présentés au Conseil de Surveillance du 24 avril 2022.

##### Faits caractéristiques de la période

En avril 2022, le Groupe Precia Molen a procédé à l'acquisition du fonds de commerce de la société ScaleTec Ltd.

En mai 2022, le Groupe Precia Molen a procédé à l'acquisition de 80 % de la société CAPI Sénégal, basée à Dakar. Cette société avait réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 522 K€ et dégagé un résultat net de 56 K€.

En juin 2022, le Groupe Precia Molen a procédé à l'acquisition de 100 % des parts de la société Vaucelle Nouvelles Technologies, basée à l'île de la Réunion. Cette entité a été fusionnée dans Precia SA au cours de la période. Cette société avait réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 571 K€ et dégagé un résultat net de -182 K€.

Le 30 décembre 2022, les deux entités australiennes Precia Molen Australia Pty Ltd et Precia Molen South Australia Pvt Ltd ont été mises en liquidation via un liquidateur externe, entraînant leur perte de contrôle. La perte de l'exercice enregistrée en résultat courant s'élève à 1 494 K€. En complément, l'impact de la liquidation des actifs de ces sociétés représente une charge de 1 319 K€, comptabilisée en autres produits et charges opérationnels.

Par ailleurs, un processus de liquidation de la filiale norvégienne a été initié. Les pertes opérationnelles de cette filiale se sont élevées à 313 K€ sur la période. Les autres impacts liés à cette mise en liquidation ne sont pas significatifs.

Courant 2022, notre filiale Milviteka (Lituanie) a été fortement impactée par la guerre en Ukraine. En effet cette filiale avait un flux de chiffre d'affaires important tant vers l'Ukraine que la Russie, et doit désormais réorienter ses activités sur d'autres zones géographiques.

##### Événements post clôture

En février 2023, le Groupe Precia Molen a conclu l'acquisition de l'intégralité du capital de la société CAPI SA (Côte d'Ivoire) et de sa filiale CAPI BF (Burkina-Faso) en procédant à l'acquisition des 20 % du capital jusqu'alors détenu par son actionnaire minoritaire.

En mars 2023, le Groupe Precia Molen a signé l'acquisition de 90 % des actions de la société Test Assured, important spécialiste indépendant de contrôle de ponts-bascules, trémies et chargeurs grande capacité en Nouvelle-Zélande. En 2022, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 350 K€.

##### 4.4.6.1 Principes de consolidation et méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) tels qu'adoptés dans l'Union Européenne.

Les états financiers sont présentés conformément à IAS 1.

##### a) Périmètre de consolidation

###### i. Evolution du périmètre

- Precia SA a acquis la société Vaucelle Nouvelles Technologies au 1<sup>er</sup> avril 2022. Cette société est fusionnée dans Precia SA au 31/12/2022.
- Precia SA a acquis le 1<sup>er</sup> mai 2022 80 % des titres de la société CAPI Sénégal.
- Suite à la mise en liquidation des entités australiennes Precia Molen Australia Pty Ltd et Precia Molen South Australia Pty Ltd le 30/12/2022, Precia SA en a perdu le contrôle. Elles ont par conséquent, conformément à IFRS 10, été sorties du périmètre de consolidation à cette date.

## ii. Périmètre de consolidation

| Identification                                    | PAYS             | % d'intérêt  |
|---|------------------|--------------|
| PRECIA S.A. Privas                                | FRANCE           | Société mère |
| PRECIA MOLEN Service S.A.S Privas                 | FRANCE           | 99,99        |
| CREATIVE IT S.A.S Lyon                            | FRANCE           | 81,00        |
| MOLEN BV Breda                                    | PAYS-BAS         | 100,00       |
| PRECIA MOLEN NEDERLAND BV Breda                   | PAYS-BAS         | 100,00       |
| MOLEN BELGIUM NV Puurs                            | BELGIQUE         | 100,00       |
| PRECIA MOLEN UK Ltd Dunfermline                   | ROYAUME-UNI      | 100,00       |
| PRECIA POLSKA Sp.z.o.o. Cracovie                  | POLOGNE          | 100,00       |
| Kaspo Lab Gdansk                                  | POLOGNE          | 100,00       |
| PRECIA MOLEN CZ S.r.o. Prague                     | REP. TCHEQUE     | 100,00       |
| PRECIA MOLEN MAROC S.A.R.L. Casablanca            | MAROC            | 60,00        |
| PRECIA MOLEN SCANDINAVIA A.S. Drammen             | NORVEGE          | 98,00        |
| PRECIA MOLEN INDIA Ltd Chennai                    | INDE             | 73,94        |
| MILVITEKA UAB Gargždai                            | LITUANIE         | 100,00       |
| PRECIA MOLEN Asia Pacific Kuala Lumpur            | MALAISIE         | 100,00       |
| Weighpac Hamilton                                 | NOUVELLE-ZÉLANDE | 90,00        |
| PRECIA MOLEN Ningbo Ningbo                        | CHINE            | 90,00        |
| PRECIA MOLEN Serviços De Pesagem Ltda. Sao Paulo  | BRÉSIL           | 100,00       |
| PRECIA MOLEN Inc Atlanta                          | ÉTATS-UNIS       | 100,00       |
| J&S Weighing Solutions Sabetha                    | ÉTATS-UNIS       | 100,00       |
| CAPI SA Abidjan                                   | CÔTE D'IVOIRE    | 80,00        |
| CAPI-BF SA Ouagadougou                            | BURKINA FASO     | 80,00        |
| PRECIA MOLEN (IRL) Ltd Clane                      | IRLANDE          | 40,00        |
| <b>Sociétés entrées dans le périmètre en 2022</b> |                  |              |
| CAPI SN Dakar                                     | SÉNÉGAL          | 80,00        |
| Vaucelle  | FRANCE           | 100,00       |
| <b>Sociétés sorties du périmètre en 2022</b>      |                  |              |
| Vaucelle(*)                                       | FRANCE           |              |
| PRECIA MOLEN Australia Pty Ltd. Sydney            | AUSTRALIE        |              |
| PRECIA MOLEN South Australia Pty Ltd. Adelaide    | AUSTRALIE        |              |

(\*) Fusionnée dans Precia SA au 31/12/22

Toutes les sociétés sont consolidées en intégration globale sur la base de comptes au 31 décembre 2022.

Precia SA est intégré globalement dans les comptes consolidés du Groupe Precia en tant que société-mère, et dans les comptes consolidés du Groupe Escharavil.

### b) Principes comptables

Les comptes consolidés au 31 décembre 2022 ont été établis en euro qui est la monnaie de présentation du Groupe, en conformité avec IFRS 1. Ils sont présentés en milliers d'euros.

Les états financiers consolidés couvrent les périodes de douze mois arrêtés aux 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021.

Conformément au règlement n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe Precia Molen présente ses états financiers consolidés conformément au référentiel publié par l'IASB et au référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2022. Ce référentiel intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations du comité d'interprétation (SIC et IFRIC), applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2022, disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site suivant : <https://www.efrag.org/Endorsement>.

Aucune norme ou amendement d'application obligatoire à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2022 n'a eu d'incidence sur les résultats et la situation financière de l'entreprise.

### ***i. Regroupement d'entreprises et goodwill***

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, par application de la norme IFRS 3 (Regroupements d'entreprises). Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, après une période d'évaluation d'une durée maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Pour les regroupements d'entreprises effectués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la norme IFRS 3 révisée est applicable. Selon cette norme, l'écart d'acquisition est désormais calculé par différence entre la juste valeur de la contrepartie remise et la somme des actifs et des passifs existants et éventuels de la société acquise évalués individuellement à leur juste valeur. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charge. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts ne conférant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010 avaient été traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable.

Pour les regroupements d'entreprises effectués avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010, à la date d'acquisition, le goodwill représente l'excédent du coût de l'acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables.

Pour les acquisitions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le goodwill a été maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent. Le classement et le traitement comptable des regroupements d'entreprise qui ont eu lieu avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004

n'ont pas été modifiés pour la préparation du bilan d'ouverture du Groupe en IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Dans tous les cas, le goodwill négatif résultant de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat.

A compter de la date d'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises. Ultérieurement, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti mais est soumis à des tests de pertes de valeur à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs de perte de valeur. Les dépréciations des goodwill sont irréversibles. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en « Autres charges de gestion courante » ou en « Charges de restructuration » lorsque la perte de valeur est consécutive d'une restructuration.

### ***ii. Conversion des états financiers des filiales étrangères***

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la Société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture.

Les éléments d'actif et de passif, monétaires et non monétaires, ont été convertis en euros aux cours en vigueur à la date du 31 décembre 2022. La conversion des produits et charges a été réalisée par application des cours de changes moyens constatés pendant la période.

Les écarts de conversion résultant de la conversion des états financiers libellés en devises étrangères sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe Precia Molen.

### **iii. Traitement de la conversion des transactions en devises**

Les transactions en monnaies autres que l'euro sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés dans ces autres monnaies sont convertis aux taux en vigueur à la date de clôture. Les profits et les pertes provenant de la conversion sont enregistrés dans le compte de résultat de l'exercice.

Toutefois, pour les actifs et les passifs financiers qui ne constituent pas des éléments monétaires, toute variation de juste valeur, y compris les variations de change, est comptabilisée selon les principes applicables aux catégories d'actifs financiers auxquels ils se rattachent.

Pour comptabiliser les pertes et les gains de change, les actifs financiers monétaires sont comptabilisés au coût amorti en devises d'origine. Les différences de change provenant de la variation du coût amorti sont reconnues en compte de résultat, les autres variations sont reconnues directement en capitaux propres.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Au 31 décembre 2022, aucune filiale du Groupe n'est considérée comme opérant dans une économie hyper-inflationniste au sens de la norme IAS 29.

### **iv. Opérations internes**

Les retraitements sont effectués sur toutes les transactions intra-groupes. Les mouvements internes sont annulés ainsi que les dettes et créances réciproques.

La marge incluse dans les stocks relatifs à des achats à l'intérieur du Groupe et les profits dégagés sur les cessions d'immobilisations intra-Groupe sont éliminés.

### **v. Transactions avec des parties liées**

Les transactions avec des parties liées sont identifiées par questionnement direct puis validées par confirmation directe.

Ces transactions sont réalisées à la valeur de marché.

### **vi. Contrats de location**

À la date de passation d'un contrat, le Groupe apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante pour tous les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que preneur, sauf les contrats de location à court terme (définis comme des contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur (inférieure à 5000 €). Pour ces types de contrats, le Groupe comptabilise les paiements de loyers comme des charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé facilement, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal, qui est de 2,5 %.

Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation comprend le montant initial de l'obligation locative correspondante, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date ainsi que les coûts directs initiaux, le cas échéant. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués ultérieurement au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

La durée d'un contrat de location, utilisée pour l'évaluation du droit d'utilisation et de la dette de loyers, est égale au minimum à sa période non résiliable et au maximum à sa période exécutoire. Afin de déterminer la période exécutoire d'un contrat, les droits de résiliation de chacune des parties au contrat de location (preneur et bailleur) et le niveau de pénalités encourues par celles-ci en cas de résiliation sont analysés.

Pour les contrats de location relatifs aux bâtiments, le Groupe a retenu, en fonction de la période exécutoire du contrat, l'échéance permettant de s'approcher d'une durée en ligne avec la prévision d'utilisation de l'actif.

Concernant les baux commerciaux précaires, que le bailleur peut résilier à tout moment, le Groupe a estimé que la durée résiduelle des baux précaires en cours en date de clôture est de 6 mois au regard des pénalités prises dans leur ensemble.

Lorsque le Groupe contracte une obligation afférente aux coûts de démantèlement et d'enlèvement d'un bien loué, de remise en état du site sur lequel il est situé ou de remise du bien sous-jacent dans l'état exigé par les conditions du contrat de location, il constitue une provision qui est comptabilisée et évaluée selon IAS 37. Ces coûts sont inclus dans le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation connexe, à moins qu'ils ne soient engagés pour produire des stocks.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis sur la période la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien sous-jacent. Si le contrat de location a pour effet de transférer la propriété du bien sous-jacent ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation prend en compte l'exercice prévu d'une option d'achat par le Groupe, l'actif au titre du droit d'utilisation connexe doit être amorti sur la durée d'utilité du bien sous-jacent. L'amortissement commence à la date de début du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés sous un poste distinct dans l'état consolidé de la situation financière.

Le Groupe applique IAS 36 pour déterminer si un actif au titre du droit d'utilisation s'est déprécié et il comptabilise toute perte de valeur de la manière décrite à la méthode relative aux immobilisations corporelles (qui ne figure pas dans cette annexe).

Les loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative et de l'actif au titre du droit d'utilisation. Les paiements connexes sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements et sont inclus dans le poste « Charges externes » dans l'état du résultat net (se reporter à la note 3.2.2).

Par mesure de simplification, IFRS 16 offre au preneur le choix de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives, mais

plutôt de comptabiliser chaque composante locative et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante locative. Le Groupe a choisi de ne pas appliquer cette mesure de simplification.

### **vii. Impôt sur le résultat**

La charge d'impôt sur le résultat correspond à l'impôt courant de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impositions différées. La méthode utilisée est celle du report variable sur toutes les différences existantes entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs figurant au bilan.

Les impôts différés actif ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que les résultats fiscaux futurs permettront leur imputation.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt est également comptabilisé dans les capitaux propres.

### **c) Recours à des estimations**

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les principales estimations faites par le Groupe pour l'établissement des états

financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des provisions et notamment des engagements de retraite ainsi que de la valorisation des actifs non courants, notamment les évaluations à la juste valeur des goodwill. Lorsque les estimations et les hypothèses portent sur des montants significatifs ou lorsque la probabilité de révision des montants est élevée, une information est donnée en annexe. Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

#### **d) Principes et méthodes d'évaluation appliquées**

##### **i. Immobilisations**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs constatées.

Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives. Les principales durées d'utilité retenues sont les suivantes :

| Type                              | Durée d'utilité |
|-----------------------------------|-----------------|
| Logiciels.....                    | 3 à 5 ans       |
| Constructions industrielles.....  | 30 ans          |
| Agencements et installations..... | 15 ans          |
| Installations techniques.....     | 10 à 15 ans     |
| Matériel et outillage.....        | 6 ans           |
| Matériel de transport.....        | 5 ans           |
| Matériel informatique.....        | 3 ans           |
| Mobilier, matériel de bureau..... | 10 à 15 ans     |

Lorsque des évènements ou modifications d'environnement de marché ou des indicateurs internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession. Au cours de l'exercice, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

##### **ii. Goodwill et immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie**

Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont soumis à un test de dépréciation systématique à chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur. Les autres actifs immobilisés font également l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que les évènements ou changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Dans ce cas, qui concerne notamment les goodwill, la valeur recouvrable est déterminée au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT).

Les goodwill sont testés au niveau de deux Groupes d'UGT correspondant :

- Le premier à l'ensemble des filiales commercialisant et intervenant sur des activités liées au pesage ;
- Le second à une UGT qui intervient sur des logiciels de data.

Les Groupes d'UGT ont été définis conformément au regard porté par la direction générale du Groupe sur son reporting interne. Un Groupe d'UGT a été constitué à chaque fois que les synergies liées au regroupement d'entreprises sont attendues au niveau de ce Groupe d'UGT.

La méthodologie appliquée consiste essentiellement à recueillir des hypothèses clés réalistes sur les conditions d'exploitations futures des Groupes d'UGT et de déterminer la trésorerie future sur les bases suivantes :

- Détermination d'un plan d'affaires à 5 ans,
- Détermination du free cash-flow normatif, somme du résultat net hors amortissements et hors résultat financier, de la variation du besoin en fonds de roulement et des investissements de renouvellement,

- Taux moyen de croissance à l'infini de :
  - 1,6 % pour le Groupe d'UGT lié au pesage
  - 1,4 % pour l'UGT qui intervient sur des logiciels de data.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou du Groupe d'UGT. Les flux de trésorerie prévisionnels intègrent les dernières prévisions budgétaires approuvées par la Direction du Groupe. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif (ou au Groupe d'UGT).

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable du Groupe d'UGT, cette perte de valeur est enregistrée en résultat et est imputée en priorité aux goodwill.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il existe une indication que la perte de valeur n'existe plus ou a diminué et s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Au 31 décembre 2022, les tests réalisés sur les différents Groupes d'UGT concernées par le goodwill pour valider la valeur des écarts d'acquisition ont démontré l'absence de nécessité de procéder à une dépréciation.

- Le coût moyen du capital (WACC) utilisé est de :
- 9,5 % pour le Groupe d'UGT lié au pesage (9,0 % au 31/12/2021) ;
  - 10,1 % pour l'UGT liée aux logiciels de data (8,0 % au 31/12/2021).

Ces tests, réalisés avec un WACC supérieur de 0,5 point et une croissance à long terme légèrement inférieure (-0,5 point) ne conduiraient pas à la nécessité de procéder à une dépréciation des actifs non courants des différentes UGT.

### **iii. Frais de développement**

Selon l'IAS 38, les coûts de développement doivent être comptabilisés en tant qu'immobilisation, si on peut démontrer notamment la faisabilité technique et commerciale du produit.

Cependant, compte tenu des délais d'homologation en métrologie légale, la phase de commercialisation des nouveaux produits peut-être largement différée. Ceci accroît la difficulté de prévoir les avantages économiques futurs, de même que l'effet de cannibalisation entre les ventes des nouveaux produits et des produits existants.

En cas d'incertitudes liées à ces délais d'homologation, le Groupe comptabilise en charges les frais de développement encourus.

Seule l'UGT indépendante, qui intervient sur des logiciels de data, comptabilise ses frais de développement en tant qu'immobilisation, pour un montant de 439 K€ en 2022 (371 K€ en 2021).

### **iv. Instruments financiers**

Instruments de couverture :

Conformément à sa politique, le Groupe ne détient pas ou n'utilise pas d'instrument financier destiné à la spéculation. Néanmoins, compte tenu du manque de documentation et de l'absence de suivi de revalorisation de la juste valeur à chaque date d'utilisation des instruments de couverture, ces instruments de couverture ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture et leurs variations de juste valeur sont enregistrées directement au compte de résultat.

### **v. Stocks**

Les stocks de matières premières et approvisionnements sont valorisés au coût moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits en cours et les produits finis sont valorisés au coût de production, incluant :

- les consommations de matières premières et fournitures,
- les charges directes de main d'œuvre,

- les amortissements des biens concourant à la production, et
- les charges indirectes de production.

Les charges financières sont toujours exclues de la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Celle-ci correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts prévisibles en vue de l'achèvement ou de la réalisation de la vente, en tenant compte de la rotation des stocks, ainsi que de l'obsolescence et des évolutions techniques.

#### **vi. Créances et dettes courantes**

Les créances et dettes courantes sont initialement évaluées à leur valeur historique.

Une dépréciation est constituée pour couvrir le risque de pertes de crédits attendues dès la reconnaissance du chiffre d'affaires. Les pertes de crédits attendues représentent une estimation établie par pondération probabiliste des pertes de crédit. Ces pertes ne sont pas significatives au sein du Groupe. L'application d'IFRS9 n'a donc pas d'impact sur l'évaluation des créances clients.

Les créances et dettes courantes en monnaie étrangère sont valorisées au cours de change constaté à la clôture de l'exercice.

#### **vii. Dettes portant intérêt**

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### **viii. Actions propres**

Les actions propres figurent en déduction des fonds propres pour leur valeur d'acquisition. Les gains et pertes réalisés lors de la vente d'actions propres sont imputés dans les fonds propres.

#### **ix. Provisions**

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant le flux de trésorerie futur attendu au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

#### **x. Avantages au personnel**

Le Groupe a effectué le recensement des avantages consentis au personnel à long terme. En France, le Groupe a des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite, définis par les conventions collectives. Le Groupe utilise la méthode des unités de crédits projetées pour déterminer la valeur actualisée de son obligation au titre des prestations définies.

#### **xi. Reconnaissance du chiffre d'affaires**

La comptabilisation du produit des activités ordinaires reflète le transfert du contrôle des biens et services aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens et services. Conformément à la norme IFRS 15, la démarche générale de comptabilisation du revenu suit cinq étapes :

- Identification des contrats avec les clients ;
- Identification des obligations de performance (ou éléments) distinctes à comptabiliser séparément les unes des autres ;
- Détermination du prix de la transaction dans son ensemble ;
- Allocation du prix de la transaction aux différentes obligations de performance distinctes ;
- Comptabilisation des produits lorsque les obligations de performance sont satisfaites.

Ces dernières identifiées par le Groupe sont :

- la livraison de produits manufacturés ;
- des services de maintenance.

Le revenu est reconnu lors de la mise en service des produits et lors de la réalisation de la maintenance pour le second flux de revenu. A noter que les composantes du revenu ne sont qu'à prix fixes et non variables.

***xii. Autres produits et charges opérationnels***

Cette rubrique enregistre les effets des événements significatifs qui sont de nature à fausser la lecture de la performance récurrente du Groupe.



### c) Actifs financiers

| en K€                          | 31/12/2022   | 31/12/2021   |
|--------------------------------|--------------|--------------|
| Sociétés non consolidées ..... | 48           | 298          |
| Autres actifs financiers ..... | 1 337        | 1 593        |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>1 385</b> | <b>1 891</b> |

Les autres actifs financiers sont composés essentiellement d'avances, d'acomptes à long terme, de dépôts et de cautions.

### d) Stocks

| en K€   | 31/12/2022    | 31/12/2021    |
|---|---------------|---------------|
| Matières premières et approvisionnements..... | 13 171        | 9 687         |
| En cours de production .....                  | 3 425         | 2 968         |
| Produits intermédiaires et finis .....        | 6 600         | 4 106         |
| Marchandises .....                            | 4 905         | 4 835         |
| <b>STOCKS</b>                                 | <b>28 100</b> | <b>21 596</b> |

### e) Créances clients

Le poste créance clients se monte à 36 369 K€ au 31/12/2022 contre 33 895 K€ à fin 2021.

| en K€                         | 31/12/2022    | 31/12/2021    |
|-------------------------------|---------------|---------------|
| Créances clients échues ..... | 15 458        | 12 471        |
| Dues à 1-30 jours .....       | 11 234        | 13 831        |
| A 31-60 jours .....           | 7 206         | 6 112         |
| A 61-90 jours .....           | 1 247         | 1 009         |
| A 90 jours et plus.....       | 1 224         | 472           |
| <b>TOTAL CRÉANCES CLIENTS</b> | <b>36 369</b> | <b>33 895</b> |

|                               | 31/12/2022    | 31/12/2021    |
|-------------------------------|---------------|---------------|
| Créances brutes .....         | 37 256        | 34 505        |
| Dépréciation .....            | (887)         | (609)         |
| <b>TOTAL CRÉANCES CLIENTS</b> | <b>36 369</b> | <b>33 895</b> |

### f) Détail des débiteurs divers

| en K€                                       | 31/12/2022   | à 1 an<br>au plus | à plus<br>de 1 an |
|---|--------------|-------------------|-------------------|
| Taxes sur le chiffre d'affaires (TVA) ..... | 1 067        | 1 067             | -                 |
| Fournisseurs avances et acomptes.....       | 768          | 768               | -                 |
| Charges constatées d'avance.....            | 1 701        | 1 701             | -                 |
| Divers débiteurs .....                      | 666          | 666               | -                 |
| <b>DÉBITEURS DIVERS</b>                     | <b>4 202</b> | <b>4 202</b>      | -                 |

### g) Trésorerie et équivalents de trésorerie

| en K€                                     | 31/12/2022    | 31/12/2021    |
|---|---------------|---------------|
| Certificats de dépôt <sup>(1)</sup> ..... | 15 045        | 18 542        |
| Disponibilités.....                       | 16 683        | 18 528        |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>31 728</b> | <b>37 070</b> |

<sup>(1)</sup> Les certificats de dépôt sont rémunérés aux conditions du marché, avec une possibilité de sortie à tout moment.

## h) Impôts différés

| en K€   | 31/12/2022   | 31/12/2021   |
|---|--------------|--------------|
| Impôts différés sur marge en stock .....                      | 509          | 508          |
| Impôts différés sur indemnités de départ à la retraite.....   | 414          | 924          |
| Impôts différés sur participation des salariés.....           | 256          | 254          |
| Impôts différés sur déficits reportables <sup>(1)</sup> ..... | -            | -            |
| Impôts différés sur amortissements dérogatoires.....          | (293)        | (319)        |
| Autres impôts différés.....                                   | 697          | (54)         |
| <b>IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS</b>                            | <b>1 723</b> | <b>1 312</b> |

<sup>(1)</sup> Les déficits reportables sont activés lorsque la société est durablement profitable.

Les impôts différés actifs sont principalement comptabilisés sur Precia SA et Precia Molen Service, qui sont toutes deux des sociétés profitables.

## i) Capitaux propres

Le capital de 2 866 520 € se compose de 5 733 040 actions.

Actions propres : 326 630 actions, soit 5,7 % du capital pour une valeur d'acquisition de 3 154 K€.

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice (soit 5 406 410), c'est à dire hors actions propres.

L'actionnaire principal de la société Precia SA est Groupe Escharavil SA, holding animatrice du Groupe Precia.

## j) Emprunts et dettes financières

| en K€  | TOTAL         | à 1 an au plus | de 1 à 5 ans  | Plus de 5 ans |
|--|---------------|----------------|---------------|---------------|
| Établissements de crédit <sup>(1)</sup> .....  | 7 328         | -              | 7 328         | -             |
| Dettes de location .....                       | 5 696         | -              | 3 718         | 1 978         |
| Sous-total dettes financières long terme ..... | 13 024        | -              | 11 046        | 1 978         |
| Établissements de crédit, court terme.....     | 8 421         | 8 421          | -             | -             |
| Dettes de location court terme.....            | 2 359         | 2 359          | -             | -             |
| Sous-total dettes financières court terme..... | 10 780        | 10 780         | -             | -             |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>23 804</b> | <b>10 780</b>  | <b>12 062</b> | <b>1 978</b>  |

<sup>(1)</sup> dont 100 % à taux fixes. L'endettement bancaire est constitué en grande majorité d'emprunts souscrits pour 5 ans, remboursables par amortissements constants, auprès de banques françaises, à un taux moyen compris entre 0,15 % et 0,50 %.

| COMPARATIF EXERCICE 2021                       | TOTAL         | à 1 an au plus | de 1 à 5 ans  | Plus de 5 ans |
|--|---------------|----------------|---------------|---------------|
| Établissements de crédit <sup>(2)</sup> .....  | 10 238        | -              | 10 202        | 36            |
| Dettes de location .....                       | 6 882         | -              | 4 355         | 2 527         |
| Sous-total dettes financières long terme ..... | 17 120        | -              | 14 557        | 2 563         |
| Établissements de crédit, court terme.....     | 6 182         | 6 182          | -             | -             |
| Dettes de location court terme.....            | 2 501         | 2 501          | -             | -             |
| Sous-total dettes financières court terme..... | 8 682         | 8 682          | -             | -             |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>25 802</b> | <b>8 682</b>   | <b>14 557</b> | <b>2 563</b>  |

<sup>(2)</sup> dont 100 % à taux fixes. L'endettement bancaire est constitué en grande majorité d'emprunts souscrits pour 5 ans, remboursables par amortissements constants, auprès de banques françaises, à un taux moyen compris entre 0,2 % et 1,0 %.

| en K€   | Variations non cash |                    |                         |                              |              |                  |               |
|---|---------------------|--------------------|-------------------------|------------------------------|--------------|------------------|---------------|
|   | Ouverture           | Flux de trésorerie | Nouvelle dette de loyer | Remboursement dette de loyer | Acquisitions | Effets de change | Clôture       |
| Établissements de crédit.....                       | 10 238              | (2 960)            | -                       | -                            | 59           | (10)             | 7 328         |
| Dettes de location.....                             | 6 882               | -                  | 2 076                   | (3 366)                      | -            | 105              | 5 696         |
| Sous-total dettes financières long terme...         | 17 120              | (2 960)            | 2 076                   | (3 366)                      | 59           | 95               | 13 024        |
| Dettes financières court terme <sup>(3)</sup> ..... | 6 182               | 2 246              | -                       | -                            | 17           | (24)             | 8 421         |
| Dettes de location court terme.....                 | 2 501               | (3 403)            | 3 245                   | -                            | -            | 16               | 2 359         |
| Sous-total dettes financières court terme..         | 8 682               | (1 157)            | 3 245                   | -                            | 17           | (8)              | 10 780        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>25 802</b>       | <b>(4 116)</b>     | <b>5 320</b>            | <b>(3 366)</b>               | <b>77</b>    | <b>87</b>        | <b>23 804</b> |

<sup>(3)</sup> dont 2 837 K€ de découvert bancaire.

### k) Détail des provisions

| EXERCICE 2022 (en K€)                                 | Début de période | Acquisition | Augmentations | Reprise avec objet | Reprise sans objet | Effets de change | Fin de période |
|---|------------------|-------------|---------------|--------------------|--------------------|------------------|----------------|
| Risques de charges.....                               | 1 014            | -           | 1 725         | (312)              | (12)               | -                | 2 417          |
| Indemnités de départ en retraite <sup>(1)</sup> ..... | 3 778            | 58          | 739           | (296)              | -                  | (2 326)          | 1 953          |
| <b>Provisions long terme</b>                          | <b>4 793</b>     | <b>58</b>   | <b>2 464</b>  | <b>(607)</b>       | <b>(12)</b>        | <b>(2 326)</b>   | <b>4 370</b>   |

| EXERCICE 2021 (en K€)                                 | Début de période | Acquisition | Augmentation | Reprise avec objet | Reprise sans objet | Effets de change | Fin de période |
|---|------------------|-------------|--------------|--------------------|--------------------|------------------|----------------|
| Risques de charges.....                               | 891              | -           | 340          | (138)              | (80)               | 3                | 1 014          |
| Indemnités de départ en retraite <sup>(1)</sup> ..... | 3 953            | 320         | 529          | (1 011)            | (253)              | 240              | 3 778          |
| <b>Provisions long terme</b>                          | <b>4 843</b>     | <b>320</b>  | <b>869</b>   | <b>(1 149)</b>     | <b>(334)</b>       | <b>243</b>       | <b>4 793</b>   |

<sup>(1)</sup> En France, à leur départ en retraite, les salariés du Groupe reçoivent une indemnité, dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et d'autres éléments de la Convention Collective applicable. Le Groupe a évalué ses engagements selon une méthode actuarielle, basée sur les unités de crédit projetées. Le mode de calcul est basé sur les hypothèses suivantes : taux d'actualisation : 3,75 % (0,98 % en 2021), taux de revalorisation : 3,0 % (2,8 % en 2021), âge de départ : 60/67 ans, taux des contributions patronales : 42 %. Les hypothèses de turnover des salariés ont été mises à jour en 2022.

La valeur des plans d'actif soustraite à l'engagement total est de 4 023 K€ (2021 : 4 020 K€).

Des analyses de sensibilité ont été réalisées concernant le taux d'actualisation : si ce taux était diminué de 0,5 %, l'engagement total du Groupe (avant prise en compte de la juste valeur des fonds externes) augmenterait d'environ 7,8 %.

L'horizon moyen probable de versement des Indemnités de départ à la retraite est de 10,4 ans

Le Groupe est exposé dans le cadre normal de son activité à des litiges de différentes natures. Les provisions pour litiges sont déterminées au cas par cas à la clôture de l'exercice, et leurs montants représentent la meilleure estimation du risque financier encouru, pondérée par le facteur de survenance le plus probable.

Au 31 décembre 2022, des provisions pour litige ont notamment été constituées pour couvrir des coûts de non-qualité et un litige avec un ancien agent.

Lorsque le Groupe est engagé dans des procédures judiciaires avec des demandes des parties adverses considérées comme infondées ; le risque n'étant pas avéré, le Groupe n'estime pas nécessaire la constitution d'une provision.

La charge future pour départs en retraite est en partie externalisée avec des contrats d'assurances spécifiques. La juste valeur des fonds au 31 décembre 2022 est de 4 023 K€ (2021 : 4 020 K€), le montant de l'engagement résiduel après prise en compte de la couverture est de 1 953 K€.

Le Groupe ne compte aucun passif éventuel.

## **l) Détail des autres passifs courants**

| <b>en K€</b>                                 | <b>31/12/2022</b> | <b>31/12/2021</b> |
|--|-------------------|-------------------|
| Dettes fiscales et sociales .....            | 19 843            | 18 818            |
| Avances et acomptes reçus sur commandes..... | 3 451             | 4 687             |
| Autres dettes .....                          | 884               | 1 455             |
| Produits constatés d'avance .....            | 8 857             | 5 638             |
| <b>TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS</b>         | <b>33 035</b>     | <b>30 597</b>     |

## **m) Engagements hors bilan**

### **i. Cautions bancaires export**

Le Groupe bénéficie d'engagements reçus par ses banques dans le cadre de contrats commerciaux à l'export essentiellement, en faveur de ses clients, dans le cadre de garantie de restitution d'acompte ou de garantie d'exécution de bonne fin. Au 31 décembre 2022 ces engagements se montent à 2 584 K€ (1 747 K€ au 31/12/2021).

### **n) Gestion des risques financiers**

Le Groupe est exposé aux risques de crédit, de liquidité et de marché, mais dans des proportions limitées, et le Groupe a donc peu recours à des instruments financiers visant à réduire son exposition.

Comme toute société commerciale, le Groupe est confronté aux risques clients qui portent principalement sur un risque toujours possible d'impayés de sa clientèle, et sur un risque plus conjoncturel de concentration des clients. La société dispose d'une clientèle grands-comptes sur laquelle le risque d'irrecouvrabilité est faible. Le client le plus important représente moins de 2 % du chiffre d'affaires en 2022. Les dix premiers clients représentaient environ 5 % du chiffre d'affaires. De plus, les ventes de matériels sont assorties de clauses de réserve de propriété. L'historique des pertes sur créances clients ne révèle pas d'impact significatif.

Le risque de liquidité correspond à la capacité financière du Groupe à faire face à ses engagements, lorsqu'ils arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses dettes à leurs échéances, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe. Le risque de marché correspond aux risques de variations de taux d'intérêt et de change.

Concernant les taux d'intérêt, la politique du Groupe privilégie en général les emprunts à taux fixes.

Le Groupe est par ailleurs assez faiblement exposé aux risques de change.

#### Risque de liquidité et de trésorerie :

Le risque d'incapacité de la société à faire face à ses engagements financiers est faible, du fait de la solidité de la position financière du Groupe.

#### Gestion du capital :

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Directoire prête attention au rendement des capitaux propres défini comme étant le résultat opérationnel divisé par les capitaux propres totaux. Il veille également au niveau des dividendes versés aux actionnaires.

#### 4.4.6.3 Explications des postes du compte de résultat et répartition des activités

##### a) Répartition géographique des activités

L'organisation du Groupe et son reporting financier sont de nature mono-activité, sans niveau désagrégé, et reposent sur une organisation géographique.

| VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (en K€) :    |  | 31/12/2022     |              | 31/12/2021     |              |
|--|--|----------------|--------------|----------------|--------------|
| France   |  | 98 092         | 62 %         | 92 956         | 62 %         |
| Hors de France                                 |  | 60 344         | 38 %         | 57 755         | 38 %         |
| <b>TOTAL</b>                                   |  | <b>158 436</b> |              | <b>150 711</b> |              |
| VENTILATION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (en K€) : |  | 31/12/2022     |              | 31/12/2021     |              |
| France   |  | 4 423          | 40 %         | 8 466          | 59 %         |
| Hors de France                                 |  | 6 558          | 60 %         | 5 992          | 41 %         |
| <b>TOTAL</b>                                   |  | <b>10 981</b>  |              | <b>14 458</b>  |              |
| EFFECTIFS MOYENS (y compris intérimaires) :    |  | 31/12/2022     |              | 31/12/2021     |              |
| France   |  |                | 625          |                | 795          |
| Hors de France                                 |  |                | 589          |                | 573          |
| <b>TOTAL</b>                                   |  |                | <b>1 214</b> |                | <b>1 369</b> |

##### b) Charges de personnel, charges externes et amortissements

###### i. Charges de personnel

| en K€                                | 31/12/2022    | 31/12/2021    |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| Salaires .....                       | 51 085        | 48 415        |
| Charges sociales nettes .....        | 15 777        | 15 024        |
| Intéressement et participation ..... | 1 066         | 1 039         |
| Personnel intérimaire .....          | 2 502         | 1 795         |
| Provision IDR et plan d'actif .....  | 419           | 158           |
| <b>CHARGES DE PERSONNEL</b>          | <b>70 849</b> | <b>66 431</b> |

###### ii. Impact sur le résultat opérationnel lié à IFRS 16

| en K€   | 31/12/2022     | 31/12/2021     |
|---|----------------|----------------|
| Annulation location matériel roulant .....                                | 887            | 863            |
| Annulation location locaux industriels et commerciaux .....               | 2 598          | 2 431          |
| <b>IMPACT CHARGES EXTERNES</b>  | <b>3 484</b>   | <b>3 294</b>   |
| Amortissement des immobilisations matériel roulant .....                  | (727)          | (733)          |
| Amortissement des immobilisations locaux industriels et commerciaux ..... | (2 574)        | (2 342)        |
| <b>IMPACT AMORTISSEMENTS</b>  | <b>(3 301)</b> | <b>(3 076)</b> |
| <b>IMPACT RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>                                       | <b>183</b>     | <b>219</b>     |

##### c) Coût de l'endettement financier net

| en K€  | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|------------|------------|
| Intérêts .....                               | 118        | 124        |
| Reprises de provisions .....                 | 82         | 4          |
| Produits sur valeurs de placement .....      | 113        | 95         |
| Divers produits financiers .....             | 82         | 66         |
| <b>PRODUITS DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS</b> | <b>395</b> | <b>289</b> |
| en K€  | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
| Intérêts sur dettes de location .....        | 226        | 227        |
| Autres intérêts .....                        | 63         | 87         |
| Dotations aux provisions .....               | 100        | -          |
| Diverses charges financières .....           | 39         | 2          |
| <b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>  | <b>428</b> | <b>316</b> |

#### d) Impôt sur le résultat

##### i. Charge d'impôt

| en K€               | 31/12/2022   | 31/12/2021   |
|---------------------|--------------|--------------|
| Exigible.....       | 2 366        | 4 654        |
| Différé.....        | (823)        | (61)         |
| <b>NET (CHARGE)</b> | <b>3 189</b> | <b>4 593</b> |

##### ii. Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

| en K€                             | 31/12/2022             | 31/12/2021             |
|-----------------------------------|------------------------|------------------------|
| Résultat.....                     | 6 659                  | 9 984                  |
| Résultat avant impôt.....         | 9 846                  | 14 577                 |
| Charge d'impôt comptabilisée..... | (3 189) <sup>(1)</sup> | (4 593) <sup>(2)</sup> |
| Charge d'impôt théorique.....     | (2 542)                | (3 990)                |
| <b>DIFFÉRENCE</b>                 | <b>(647)</b>           | <b>(603)</b>           |

<sup>(1)</sup> taux apparent 2022 : 32,40 %

<sup>(2)</sup> taux apparent 2021 : 31,51 %

| en K€   | 31/12/2022   | 31/12/2021   |
|---|--------------|--------------|
| Impôts sur différences permanentes.....           | 233          | 29           |
| Déficits d'impôt non activés antérieurement.....  | 132          | 8            |
| Déficits d'impôt non activés <sup>(3)</sup> ..... | (593)        | (384)        |
| CVAE reclassée dans les impôts.....               | (351)        | (334)        |
| Ecart sur les taux et autres.....                 | (99)         | 78           |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>(647)</b> | <b>(603)</b> |

<sup>(3)</sup> Le montant des déficits non activés en raison de leur probabilité de non-recouvrement au 31/12/2022 est de 11 133 K€ (10 672 K€ au 31/12/2021), dont 4 428 K€ sur les filiales australiennes et norvégienne.

##### iii. Intégration fiscale (France)

Precia SA a la qualité de société tête de Groupe dans le cadre de l'intégration fiscale avec la société Precia Molen Service SAS.

#### e) Honoraires comptabilisés des Commissaires aux Comptes

| Frais d'Audit   | BM&A      | Implid    | Auditeurs des filiales |
|---|-----------|-----------|------------------------|
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés |           |           |                        |
| Émetteur.....   | 36        | 36        | -                      |
| Filiales intégrées globalement.....   | 17        | 11        | 58                     |
| Services autres que la certification des comptes                                      |           |           |                        |
| Autres prestations liées à l'audit.....   | -         | -         | -                      |
| Autres prestations non liées à l'audit <sup>(1)</sup> .....                           | -         | -         | -                      |
| <b>TOTAL</b>  | <b>53</b> | <b>47</b> | <b>58</b>              |

<sup>(1)</sup> Audit liés aux acquisitions et projets d'acquisition de l'exercice.

#### 4.4.6.4 Informations concernant le tableau des flux de trésorerie consolidé

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte, à partir du résultat net des sociétés intégrées calculé ainsi :

| en K€  | 31/12/2022    | 31/12/2021    |
|--|---------------|---------------|
| Résultat net part de l'ensemble consolidé .....  | 6 659         | 9 984         |
| Déduction de l'impôt sur les sociétés .....  | 3 618         | 4 859         |
| Déduction des charges et produits d'intérêts .....   | 110           | 191           |
| Déduction des amortissements .....   | 7 694         | 7 496         |
| Déduction des dotations et reprises de provisions<br>pour dépréciation des immobilisations .....           | 65            | (1)           |
| Déduction des dotations et reprises de provisions<br>pour dépréciation des actifs courants .....           | 744           | (12)          |
| Déduction des dotations et reprises de provisions<br>pour risques et charges .....                         | 1 271         | 120           |
| Déduction des gains et pertes sur cessions d'actifs .....  | 1 614         | 111           |
| Déduction des gains et pertes de change sur dettes<br>et créances intraGroupe et quasi-fonds propres ..... | 23            | (344)         |
| <b>RÉSULTAT NET DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>  | <b>21 797</b> | <b>22 404</b> |

Les postes constitutifs de la trésorerie concernent la trésorerie disponible diminuée des soldes créditeurs de banque.

| en K€   | 31/12/2022    | 31/12/2021    |
|---|---------------|---------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie ..... | 31 728        | 37 070        |
| Soldes créditeurs de banque .....             | (2 837)       | (304)         |
| <b>TRÉSORERIE</b>                             | <b>28 891</b> | <b>36 767</b> |

#### 4.4.6.5 Autres agrégats financiers

L'agrégat Trésorerie nette de dettes (hors passifs financiers liés aux droits d'utilisation) est défini ainsi :

| en K€   | 31/12/2022    | 31/12/2021    |
|---|---------------|---------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie ..... | 31 728        | 37 070        |
| Etablissements de crédit .....                | (7 328)       | (10 238)      |
| Dettes court terme .....                      | (5 584)       | (304)         |
| <b>TRÉSORERIE NETTE DE DETTES</b>             | <b>15 979</b> | <b>20 650</b> |

#### 4.4.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

##### **PRECIA S.A.**

*Siège social : 104 Route du Pesage – 07000 Veyras  
Capital social : € 2.866.520*

##### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

*Exercice clos le 31 décembre 2022  
A l'assemblée générale de la société Precia SA,*

#### **1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Precia SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### **2. Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le

respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### **3. Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

#### **4. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration

n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## **5. Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### ***Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1- 2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du Directoire. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Les cabinets implid audit et BM&A ont été nommés commissaires aux comptes de la société Precia SA par l'assemblée générale du 22 juillet 2020.

Au 31 décembre 2022, les cabinets implid audit et BM&A étaient dans leur troisième année de leur mission sans interruption.

## **6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

## **7. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont

considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause

la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### ***Rapport du comité d'audit***

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la

déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon et Paris, le 28 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

BM&A  
**Alexis Thura**  
Associé

implid Audit  
**Anne-Béatrice Montoya-Truchi**  
Associée

Signé par Alexis Thura  
Le 28/04/2023 à 15:15:42



Signé par Anne-Béatrice Montoya-Truchi  
Le 28/04/2023 à 15:12:16



#### **4.4.8 Déclaration établie en application de l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Veyras, le 28 avril 2022

**Le Président du Directoire**

Frédéric MEY

## 4.5 - COMPTES SOCIAUX

### 4.5.1 Bilan au 31 décembre 2022

| ACTIF (en K€)                                 | Exercice clos le |                         | 31/12/2022    | 31/12/2021    |
|---|------------------|-------------------------|---------------|---------------|
|   | Brut             | Amortis./<br>provisions | Net           | Net           |
| Concessions et brevets.....                   | 311              | 208                     | 102           | 111           |
| Fonds commercial.....                         | 2 604            | 853                     | 1 751         | 1 725         |
| Autres.....                                   | 1 885            | 1 074                   | 811           | 624           |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>          | <b>4 799</b>     | <b>2 135</b>            | <b>2 665</b>  | <b>2 460</b>  |
| Terrains.....                                 | 680              | -                       | 680           | 680           |
| Constructions.....                            | 11 603           | 4 533                   | 7 070         | 4 972         |
| Matériel et outillage.....                    | 2 693            | 1 490                   | 1 203         | 795           |
| Autres.....                                   | 662              | 458                     | 204           | 161           |
| Immobilisations en cours.....                 | 112              | -                       | 112           | 1 581         |
| <b>Immobilisations corporelles</b>            | <b>15 749</b>    | <b>6 481</b>            | <b>9 268</b>  | <b>8 189</b>  |
| Participations.....                           | 36 026           | 8 582                   | 27 444        | 27 482        |
| Créances rattachées à des participations..... | 9 490            | 7 011                   | 2 479         | 6 699         |
| Prêts.....                                    | 823              | -                       | 823           | 933           |
| Autres.....                                   | 112              | -                       | 112           | 81            |
| <b>Immobilisations financières</b>            | <b>46 450</b>    | <b>15 593</b>           | <b>30 857</b> | <b>35 195</b> |
| <b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>                  | <b>66 999</b>    | <b>24 209</b>           | <b>42 790</b> | <b>45 845</b> |
| Matières premières.....                       | 10 091           | 1 090                   | 9 001         | 6 439         |
| En cours de production de biens.....          | 1 311            | -                       | 1 311         | 1 320         |
| Produits finis.....                           | 5 988            | 708                     | 5 280         | 2 902         |
| Avances et acomptes versés/commande.....      | 584              | -                       | 584           | 364           |
| Marchandises.....                             | 944              | 240                     | 705           | 454           |
| Stocks et en-cours.....                       | 18 919           | 2 038                   | 16 881        | 11 479        |
| Clients et comptes rattachés.....             | 22 359           | 946                     | 21 414        | 20 006        |
| Autres créances.....                          | 2 970            | -                       | 2 970         | 1 011         |
| VMP et disponibilités.....                    | 13 809           | -                       | 13 809        | 13 083        |
| Ecart de conversion.....                      | 581              | -                       | 581           | 499           |
| Charges constatées d'avance.....              | 979              | -                       | 979           | 691           |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>                        | <b>59 617</b>    | <b>2 983</b>            | <b>56 414</b> | <b>48 769</b> |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>126 616</b>   | <b>27 192</b>           | <b>99 425</b> | <b>92 613</b> |

| <b>PASSIF (en K€)</b>  | <b>31/12/2022</b> | <b>31/12/2021</b> |
|--|-------------------|-------------------|
| Capital .....  | 2 867             | 2 867             |
| Prime d'émission.....  | 9 260             | 9 260             |
| Réserves :   |                   |                   |
| Réserve légale.....  | 220               | 220               |
| Réserves réglementées.....                                   | -                 | -                 |
| Autres réserves .....  | 39 789            | 38 752            |
| Report à nouveau.....  | (120)             | (120)             |
| Résultat de l'exercice .....                                 | (3 912)           | 3 199             |
| Provisions réglementées.....                                 | 503               | 471               |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                      | <b>48 607</b>     | <b>54 649</b>     |
| Provisions pour risques .....                                | 2 586             | 1 389             |
| Provisions pour charges .....                                | 735               | 1 721             |
| <b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>                    | <b>3 321</b>      | <b>3 111</b>      |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ..... | 12 432            | 13 778            |
| Emprunts et dettes financières divers .....                  | 13 742            | 3 144             |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours .....       | 2 174             | 2 446             |
| Fournisseurs et comptes rattachés.....                       | 10 309            | 9 302             |
| Dettes fiscales et sociales .....                            | 5 322             | 5 263             |
| Autres dettes .....  | 298               | 268               |
| Produits constatés d'avance .....                            | 3 074             | 592               |
| Ecart de conversion.....                                     | 147               | 61                |
| <b>DETTES</b>  | <b>47 497</b>     | <b>34 853</b>     |
| <b>TOTAL</b>   | <b>99 425</b>     | <b>92 613</b>     |

#### 4.5.2 Compte de résultat au 31 décembre 2022

| en K€                                      | 31/12/2022     | 31/12/2021    |
|--|----------------|---------------|
| Ventes de marchandises .....               | 2 946          | 2 132         |
| Production vendue (biens et services)..... | 59 335         | 57 922        |
| <b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>   | <b>62 281</b>  | <b>60 054</b> |
| Production stockée.....                    | 2 571          | 393           |
| Autres produits.....                       | 2 384          | 678           |
| <b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>             | <b>67 236</b>  | <b>61 125</b> |
| Achat de marchandises et matières.....     | 20 347         | 17 117        |
| Autres achats et charges externes.....     | 20 879         | 19 056        |
| Impôts et taxes.....                       | 897            | 864           |
| Frais de personnel.....                    | 21 646         | 20 377        |
| Dotation aux amortissements .....          | 946            | 916           |
| Dotation aux provisions.....               | 3 062          | 807           |
| Autres charges.....                        | 212            | 39            |
| <b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>              | <b>67 989</b>  | <b>59 177</b> |
| <b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>             | <b>(753)</b>   | <b>1 948</b>  |
| <b>RÉSULTAT FINANCIER</b>                  | <b>(3 489)</b> | <b>1 363</b>  |
| <b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>       | <b>(4 242)</b> | <b>3 311</b>  |
| Résultat exceptionnel.....                 | (473)          | 87            |
| Impôts sur les bénéfices .....             | (803)          | 199           |
| <b>RÉSULTAT NET</b>                        | <b>(3 912)</b> | <b>3 199</b>  |

#### 4.5.3 Projet d'affectation du résultat

Il sera proposé à l'Assemblée Générale ordinaire d'affecter le résultat déficitaire de la période aux autres réserves et de distribuer un dividende de 0,35 € par action, prélevé sur les autres réserves.

## 4.5.4 Annexe aux comptes sociaux

### 4.5.4.1 Faits caractéristiques, règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 du 05/06/2014 et n°2016-07 du 04/11/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

#### Faits caractéristiques de l'exercice

En juin 2022, Precia SA a fait l'acquisition de 100 % des titres de la société Vaucelle Nouvelles Technologies, société basée au Port dans l'île de la Réunion. La société Vaucelle Nouvelles Technologies est spécialisée dans la vente et le service de matériel de pesage et de caisses enregistreuses à destination des commerçants et industriels de l'île de la Réunion. En novembre 2022, Vaucelle Nouvelles Technologies a été fusionnée dans Precia SA, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En mai 2022, Precia SA acquiert 80 % des titres de la société CAPI Sénégal. Cette acquisition confirme la stratégie de développement du Groupe sur le continent africain avec cette quatrième implantation après le Maroc, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. Cette société est spécialisée dans la vente et le service d'instruments de pesage industriel au Sénégal et dans les pays frontaliers où elle est le leader historique du pesage.

Au 31 décembre 2022, les tests réalisés sur les différentes filiales opérationnelles pour valider la valeur des titres de participation et des créances rattachées aux titres ont démontré la nécessité de procéder à des dépréciations à hauteur de 6 471 K€.

#### Evènement post-clôture

En février 2023, Precia SA a conclu l'acquisition de

l'intégralité du capital de la société CAPI SA (Côte d'Ivoire) et de sa filiale CAPI BF (Burkina-Faso) en procédant à l'acquisition des 20 % du capital jusqu'alors détenu par son actionnaire minoritaire.

En mars 2023, Precia SA a signé l'acquisition de 90 % des actions de la société Test Assured, important spécialiste indépendant de contrôle de ponts-bascules, trémies et chargeurs grande capacité en Nouvelle-Zélande. En 2022, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 350 K€.

#### Règles et principes généraux appliqués

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

#### Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes sont les suivantes :

##### a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et correspondent :

- à des logiciels, et
- aux fonds industriel et commercial (valeur d'apport).

Les valeurs de fonds de commerce, qui sont comptabilisées, se ventilent ainsi :

- fonds de commerce d'une valeur totale de 1 656 K€ provenant de la fusion avec la société JAC'PESAGE.
- fonds de commerce d'une valeur brute de 639 K€, résultat des apports effectués en 1985.

Il a fait l'objet d'un amortissement depuis l'exercice clos le 31 décembre 1990 et est totalement amorti.

- fonds de commerce de 183 K€ provenant de la fusion avec la société ERIS, amorti en totalité.
- fonds de commerce de 100 K€ provenant du rachat de la société WEILLER en 2006, amorti à hauteur 31 K€.
- mali de fusion Vaucelle Technologie pour 25 K€.

Frais de recherche appliquée et de développement : les dépenses effectuées à ce titre ne sont pas immobilisées et figurent dans les charges d'exploitation à hauteur de 901 K€.

### *b) Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition.

### *c) Participations, créances rattachées à des participations, valeurs mobilières de placement*

- Participations, Créances rattachées à des participations :

Les participations et créances rattachées sont inscrites pour leur prix d'acquisition, corrigé éventuellement d'une provision pour dépréciation les ramenant à leur valeur d'inventaire. Un test de dépréciation systématique est réalisé à chaque clôture annuelle, et, plus généralement, à chaque fois qu'un indice quelconque montre que les participations et créances ont pu perdre de leur valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif, constituée des titres de participation, des créances rattachées à ces titres et des comptes courants et des créances commerciales dues par la filiale, à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession, et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée pour chaque actif, à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Dans ce cas – qui concerne notamment les participations et les créances rattachées à des participations – la valeur recouvrable est déterminée au niveau des filiales de Precia SA.

La méthodologie appliquée consiste essentiellement à recueillir des hypothèses clés réalistes sur les conditions d'exploitations futures des filiales, afin de déterminer la trésorerie future sur les bases suivantes :

- Positions de trésorerie au 31/12/2022 nette de créances rattachées aux titres de participation et de comptes courants ;
- Détermination d'un plan d'affaires à 5 ans ;
- Détermination du free cash-flow normatif, somme du résultat net hors amortissements et hors résultat financier, de la variation du besoin en fonds de roulement et des investissements de renouvellement ;
- Calcul d'une valeur terminale, sur la base d'un taux moyen de croissance à l'infini compris entre 1,4 % et 1,6 %, et d'un free cash-flow reprenant les conditions d'exploitation propres à chaque filiale.

Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget et les plans d'affaires les plus récents approuvés par la Direction du Groupe. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles :

- du marché ;
- de la valeur temps de l'argent ;
- et des risques spécifiques inhérents l'actif (ou à la filiale).

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de la filiale, cette perte de valeur est enregistrée en résultat et est imputée en priorité aux titres de participations, puis aux créances rattachées aux participations et enfin aux comptes courants.

Une perte de valeur comptabilisée peut être reprise s'il existe une indication que la perte de valeur n'existe plus ou a diminué et s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Au 31 décembre 2022, les tests réalisés sur les différentes filiales opérationnelles pour valider la

valeur des titres de participation et des créances rattachées aux titres ont démontré la nécessité de procéder à des dépréciations à hauteur de 6 471 K€. Ces tests ont été conduits avec un coût moyen du capital (WACC) de 9,5 %.

Dans le cas d'une hausse du WACC de 0,5 % ou d'une baisse du taux de croissance à long terme de 0,5 %, les valeurs recouvrables ne conduiraient à des dépréciations supplémentaires.

Les titres de participations, créances rattachées à ces titres, compte courants et créances commerciales des filiales australiennes, et norvégienne, en cours de liquidation, ont été intégralement dépréciées et/ou abandonnées.

- Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

#### d) Stocks

Les stocks de matières premières et approvisionnements sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits en cours et les produits finis sont valorisés au coût de production, incluant :

- les consommations de matières premières et fournitures,
- les charges directes de main d'œuvre,
- les amortissements des biens concourant à la production,
- les charges indirectes de production.

Les charges financières sont toujours exclues de la valorisation des stocks.

Les coûts de production sont ajustés afin de tenir compte d'un niveau normal d'activité. A cette fin il est vérifié que la part des charges indirectes affectée aux coûts directs ne varie pas à la hausse de plus

de 10 % par rapport à la moyenne des trois derniers exercices.

Une dépréciation des articles à faible rotation est comptabilisée à la clôture. Ce calcul est basé sur les niveaux de rotation passés. Les rotations sont calculées sur la base des consommations ou des réapprovisionnements, l'approche la plus favorable est retenue.

| Critères de rotation  | Taux de provisionnement |
|---|-------------------------|
| Consommation du stock sur moins de 3 années ou ré-approvisionnement de plus de 50 % du stock                                | 0 %                     |
| Consommation du stock sur plus de 3 années et moins de 5 années ou ré-approvisionnement compris entre 10 % et 50 % du stock | 50 %                    |
| Consommation du stock sur plus de 5 années ou ré-approvisionnement de moins de 10 % du stock                                | 100 %                   |

De plus les articles en stock sont revus par les responsables techniques qui évaluent les dépréciations complémentaires nécessaires au cas par cas. La dépréciation est retraitée de trois années de consommation.

#### e) Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable ; celle-ci est déterminée en fonction des difficultés de recouvrement estimées d'après les informations connues à la clôture de l'exercice.

Les créances et dettes en monnaies étrangères, hors zone euro, sont valorisées au cours de change constaté à la clôture de l'exercice.

Si les écarts de change sont positifs, ils s'inscrivent en écart de conversion passif, s'ils sont négatifs, ils s'inscrivent en écart de conversion actif et font l'objet d'une provision pour risques.

#### f) Amortissements et provisions

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire selon les durées d'utilité effectives.

Les durées moyennes d'amortissement sont les suivantes :

|  | Durée en années |
|--|-----------------|
| Logiciels.....                                     | 3 à 5           |
| Constructions.....                                 | 30              |
| Agencements et aménagements des constructions..... | 15              |
| Installations techniques.....                      | 10 à 15         |
| Matériel et outillage industriels.....             | 6               |
| Matériel de transport de tourisme.....             | 5               |
| Matériel de transport utilitaire.....              | 5               |
| Matériel de bureau et informatique.....            | 3               |
| Mobilier de bureau.....                            | 10 à 15         |

Un amortissement dérogatoire est utilisé pour tenir compte des différences de durée et de mode d'amortissement entre les règles comptables et fiscales.

#### g) Engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite

Les engagements de retraite sont calculés selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées, pour l'ensemble des salariés présents à la clôture de l'exercice, en fonction d'un départ à la retraite entre 60 et 67 ans (selon la tranche d'âge) et de la probabilité de verser ces droits, compte tenu du taux de rotation du personnel observé et du taux de mortalité.

Le taux d'actualisation utilisé est de 3,75 % (0,98 % en 2021).

Les rémunérations servant de base au calcul font l'objet d'une revalorisation annuelle de 3 %.

Le montant des droits acquis à la date de clôture est basé sur l'indemnité de départ à la retraite, telle qu'elle est définie par la Convention Collective, augmentée du montant de la contribution patronale (42 %).

Des analyses de sensibilité ont été réalisées concernant le taux d'actualisation : si ce taux était diminué de 0,50 %, l'engagement augmenterait d'environ 21 %.

#### h) Comparabilité des comptes annuels

Les comptes de l'exercice sont établis selon les mêmes règles que celles appliquées lors de l'exercice précédent.

#### 4.5.4.2 Etat de l'actif immobilisé en valeurs brutes

Les mouvements ayant affecté les postes d'actif immobilisé se résument ainsi :

| en K€  | Valeurs brutes au début de l'exercice | Augmentations (achats et fusion) | Diminutions (cessions et fusion) | Valeurs brutes à la fin de l'exercice |
|--|---------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|
| Fonds commercial.....                                      | 2 578                                 | 25                               | -                                | 2 604                                 |
| Autres immobilisations incorporelles.....                  | 1 780                                 | 436                              | (21)                             | 2 196                                 |
| <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>                       | <b>4 358</b>                          | <b>461</b>                       | <b>(21)</b>                      | <b>4 799</b>                          |
| Immobilisations corporelles.....                           | 12 377                                | 3 261                            | -                                | 15 638                                |
| Immobilisations en cours.....                              | 1 581                                 | (1 470)                          | -                                | 112                                   |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>                         | <b>13 958</b>                         | <b>1 791</b>                     | <b>-</b>                         | <b>15 749</b>                         |
| <b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES</b>  | <b>18 316</b>                         | <b>2 253</b>                     | <b>(21)</b>                      | <b>20 548</b>                         |
| Participations et créances rattachées <sup>(1)</sup> ..... | 43 833                                | 1 867                            | (184)                            | 45 516                                |
| Créances à long terme.....                                 | 1 014                                 | 31                               | (110)                            | 934                                   |
| <b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>                         | <b>44 847</b>                         | <b>6 938</b>                     | <b>(5 334)</b>                   | <b>46 450</b>                         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>63 163</b>                         | <b>9 192</b>                     | <b>(5 355)</b>                   | <b>66 999</b>                         |

<sup>(1)</sup> Au 31/12/2022 comme au 31/12/2021, Precia SA détient 326 630 de ses propres actions, soit 5,7 % du capital. Le coût d'acquisition de ces actions est de 3 154 K€.

#### 4.5.4.3 Etat des amortissements

Les mouvements ayant affecté les postes d'amortissement de l'actif immobilisé se résument ainsi :

| en K€                                | Valeurs des amortissements au début de l'exercice | Augmentations (dotations et fusion) | Diminutions | Valeurs des amortissements à la fin de l'exercice |
|--------------------------------------|---|-------------------------------------|-------------|---|
| Fonds commercial                     | 853   | -                                   | -           | 853   |
| Autres immobilisations incorporelles | 1 044   | 237                                 | -           | 1 282   |
| <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b> | <b>1 897</b>                                      | <b>237</b>                          | <b>-</b>    | <b>2 135</b>                                      |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>   | <b>5 769</b>                                      | <b>713</b>                          | <b>-</b>    | <b>6 481</b>                                      |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>7 666</b>                                      | <b>950</b>                          | <b>-</b>    | <b>8 616</b>                                      |

#### 4.5.4.4 Etat des échéances des créances et dettes

Les tableaux ci-après résument l'état des échéances des créances et des dettes existantes à la clôture de l'exercice. Il fait ressortir la ventilation entre la partie exigible à un an au plus et la partie exigible à plus d'un an.

| Libellés des postes de créances (en K€)            | Montant à la fin de l'exercice | Dont à un an au plus | Dont à plus d'un an |
|--|--------------------------------|----------------------|---------------------|
| Créances rattachées à des participations.....      | 9 490                          | 9 490                | -                   |
| Prêts.....   | 823                            | 823                  | -                   |
| Autres immobilisations financières.....            | 112                            | 112                  | -                   |
| <b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>                            | <b>10 424</b>                  | <b>10 424</b>        | <b>-</b>            |
| Clients douteux et litigieux.....                  | 1 019                          | -                    | 1 019               |
| Autres créances clients.....                       | 21 341                         | 21 341               | -                   |
| Personnel et comptes rattachés.....                | 8                              | 8                    | -                   |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux..... | 0,5                            | 0,5                  | -                   |
| Etat - impôt sur les sociétés.....                 | 1 701                          | 1 701                | -                   |
| Etat - taxe sur la valeur ajoutée.....             | 1 162                          | 1 162                | -                   |
| Etat - divers.....                                 | 13                             | 13                   | -                   |
| Débiteurs et divers.....                           | 86                             | 86                   | -                   |
| Charges constatées d'avance.....                   | 979                            | 979                  | -                   |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>                             | <b>26 309</b>                  | <b>25 290</b>        | <b>1 019</b>        |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>36 734</b>                  | <b>35 715</b>        | <b>1 019</b>        |

| Libellés des postes de dettes (en K€)                    | Montant à la fin de l'exercice | Dont à un an au plus | Dont à plus d'un an et à cinq ans au plus | Dont à plus de cinq ans |
|--|--------------------------------|----------------------|---|-------------------------|
| Emprunts et dettes à 1 an à l'origine.....               | 12 431                         | 4 833                | 7 598                                     | -                       |
| Emprunts à plus de 1 an à l'origine <sup>(1)</sup> ..... | 47                             | 1                    | 46  | -                       |
| Fournisseurs et comptes rattachés.....                   | 10 309                         | 10 309               | -   | -                       |
| Personnel et comptes rattachés.....                      | 2 533                          | 2 533                | -   | -                       |
| Sécurité Sociale et organismes sociaux.....              | 1 788                          | 1 788                | -   | -                       |
| Etat - impôts sur les sociétés.....                      | -                              | -                    | -   | -                       |
| Etat - taxe sur la valeur ajoutée.....                   | 668                            | 668                  | -   | -                       |
| Etat - autres impôts, taxes et assimilés.....            | 334                            | 334                  | -   | -                       |
| Groupe et associés .....                                 | 13 696                         | 13 696               | -   | -                       |
| Autres dettes .....                                      | 298                            | 298                  | -   | -                       |
| Produits constatés d'avance .....                        | 3 074                          | 3 074                | -   | -                       |
| <b>TOTAL</b>   | <b>45 176</b>                  | <b>37 532</b>        | <b>7 644</b>                              | <b>-</b>                |

<sup>(1)</sup> Dont 100 % à taux fixes.

|                                     |          |
|-------------------------------------|----------|
| Emprunts souscrits dans l'exercice  | 3 000 K€ |
| Emprunts repris dans l'exercice     | 76 K€    |
| Emprunts remboursés dans l'exercice | 5 186 K€ |

#### 4.5.4.5 Valeurs mobilières de placement

Néant

#### 4.5.4.6 Etat des provisions

Les mouvements ayant affecté les postes de provisions concernent :

- les provisions pour risques et charges ;
- les provisions pour dépréciation ;

Ces provisions sont résumées dans le tableau ci-dessous, dans lequel figurent également les contreparties sur le compte de résultat au titre des dotations et des reprises de l'exercice, avec incidence sur :

- le résultat d'exploitation,
- le résultat financier,
- le résultat exceptionnel.

| en K€  | Montants<br>au début<br>de l'exercice | Augmentations<br>dotations<br>de l'exercice | Diminutions<br>reprises de l'exercice |                | Montants<br>à la fin<br>de l'exercice |
|--|---------------------------------------|---|---------------------------------------|----------------|---------------------------------------|
|  |                                       |   | Avec objet                            | Sans objet     |                                       |
| Amortissements dérogatoires .....                                  | 471                                   | 130   | (97)                                  | -              | 503                                   |
| <b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>                                     | <b>471</b>                            | <b>130</b>                                  | <b>(97)</b>                           | <b>-</b>       | <b>503</b>                            |
| Provisions pour litiges commerciaux et garanties ..                | 275                                   | 1 315                                       | (24)                                  | -              | 1 567                                 |
| Provisions pour retraite .....                                     | 1 721                                 | 327   | (245)                                 | (1 068)        | 735                                   |
| Provisions pour pertes de change .....                             | 499                                   | 581   | -                                     | (499)          | 581                                   |
| Autres provisions pour risques et charges.....                     | 615                                   | -   | -                                     | (178)          | 438                                   |
| <b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>                          | <b>3 111</b>                          | <b>2 223</b>                                | <b>(269)</b>                          | <b>(1 745)</b> | <b>3 321</b>                          |
| Dépréciation sur titres de participations.....                     | 7 443                                 | 1 139                                       | -                                     | -              | 8 582                                 |
| Dépréciation sur créances rattachées<br>à des participations ..... | 2 209                                 | 4 802                                       | -                                     | -              | 7 011                                 |
| Dépréciation sur stocks et en cours .....                          | 1 449                                 | 624   | (35)                                  | -              | 2 037                                 |
| Dépréciation sur comptes clients.....                              | 322                                   | 702   | (78)                                  | -              | 946                                   |
| Autres provisions pour dépréciation .....                          | -                                     | -   | -                                     | -              | -                                     |
| <b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>                                | <b>11 422</b>                         | <b>7 267</b>                                | <b>(113)</b>                          | <b>-</b>       | <b>18 576</b>                         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>15 003</b>                         | <b>9 620</b>                                | <b>(479)</b>                          | <b>(1 745)</b> | <b>22 400</b>                         |
| Dont dotations et reprises :                                       |                                       |   |                                       |                |                                       |
| Exploitation.....  |                                       | 2 568                                       | (657)                                 | (863)          |                                       |
| Financières.....   |                                       | 6 522                                       | (499)                                 | -              |                                       |
| Exceptionnelles .....  |                                       | 530   | -                                     | (205)          |                                       |

La société est exposée dans le cadre normal de son activité à des litiges commerciaux. Les provisions pour litiges sont déterminées au cas par cas à la clôture de l'exercice, et leurs montants représentent la meilleure estimation du risque financier encouru, pondérée par le facteur de survenance le plus probable.

La charge future pour départs à la retraite a été en partie externalisée avec un contrat d'assurance spécifique ; la juste valeur du fonds au 31/12/2022 est de 1 940 K€ (1 918 K€ au 31/12/2021), le montant de l'engagement résiduel après prise en compte de la couverture est de 735 K€.

Les autres provisions concernent des litiges et des risques de change.

Au 31 décembre 2022, les tests réalisés sur les différentes filiales opérationnelles pour valider la valeur des titres de participation et des créances rattachées aux titres ont démontré la nécessité de procéder à des dépréciations à hauteur de 6 471 K€, dont 1 139 K€ sur les titres, 4 802 K€ sur les créances rattachées à des participations et 530 K€ sur les comptes clients.

#### 4.5.4.7 Autres informations sur les postes du bilan

##### a) Autres informations sur les postes de l'actif

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan se ventile ainsi :

| en K€                                      | 31/12/2022 | 31/12/2021   |
|--|------------|--------------|
| Créances clients et comptes rattachés..... | 529        | 731          |
| Autres créances.....                       | 86         | 125          |
| Disponibilités.....                        | 331        | 226          |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>946</b> | <b>1 082</b> |
| Charges d'exploitation.....                | 979        | 691          |
| Charges financières.....                   | -          | -            |
| <b>TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>   | <b>979</b> | <b>691</b>   |

##### b) Autres informations sur les postes de passifs

Le montant des charges à payer inclus dans les postes du bilan se ventile ainsi :

| en K€   | 31/12/2022   | 31/12/2021   |
|---|--------------|--------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit.....       | 1            | 1            |
| Emprunts et dettes financières divers.....              | -            | -            |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....           | 1 779        | 1 475        |
| Dettes fiscales et sociales (dont participation O)..... | 3 608        | 3 454        |
| Autres dettes.....                                      | 298          | -            |
| <b>TOTAL</b>  | <b>5 686</b> | <b>4 930</b> |
| Produits d'exploitation.....                            | 3 074        | 591          |
| Produits financiers.....                                | -            | -            |
| <b>TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>                | <b>3 074</b> | <b>591</b>   |

##### c) Composition du capital social

|   | Nombre d'actions | Valeur K€ |
|---|------------------|-----------|
| Actions composant le capital au début de l'exercice.....                                    | 5 733 040        | 2 867     |
| Actions composant le capital social en fin d'exercice.....                                  | 5 733 040        | 2 867     |
| Actions à droit de vote double.....<br>(actions au nominatif détenues depuis plus de 4 ans) | 2 836 070        | -         |

Le poste Primes se ventile ainsi :

| en K€                 | 31/12/2022   | 31/12/2021   |
|-----------------------|--------------|--------------|
| Prime d'émission..... | 2 865        | 2 865        |
| Prime d'apport.....   | 766          | 766          |
| Prime de fusion.....  | 5 629        | 5 629        |
| <b>TOTAL</b>          | <b>9 260</b> | <b>9 260</b> |

Un dividende de 2 163 K€ a été versé au cours de l'exercice suite à la décision de l'assemblée générale du 17 juin 2022

#### 4.5.4.8 Eléments relevant du compte de résultat

##### a) Ventilation du chiffre d'affaires

| en K€                                     | 31/12/2022    | 31/12/2021    |
|---|---------------|---------------|
| Ventes France .....                       | 48 822        | 48 758        |
| Ventes export Union Européenne.....       | 6 349         | 4 945         |
| Ventes export hors Union Européenne ..... | 7 110         | 6 351         |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>62 281</b> | <b>60 054</b> |

##### b) Analyse du résultat financier

| en K€   | 31/12/2022     | 31/12/2021     |
|---|----------------|----------------|
| Intérêts et charges assimilées.....                           | (180)          | (87)           |
| Différences négatives de change.....                          | (211)          | (76)           |
| Dot provisions pour risques et charges.....                   | (82)           | (499)          |
| Dot provisions pour dépréciation des titres et créances ..... | (6 202)        | (2 521)        |
| <b>CHARGES FINANCIÈRES</b>                                    | <b>(6 675)</b> | <b>(3 183)</b> |

| en K€   | 31/12/2022   | 31/12/2021   |
|---|--------------|--------------|
| Dividendes.....                                   | 2 163        | 3 380        |
| Intérêts et produits assimilés.....               | 3 274        | 110          |
| Différences positives de change.....              | 257          | 114          |
| Intérêts de compte à terme.....                   | 113          | 95           |
| Reprises provisions pour risques et charges ..... | -            | 847          |
| Autres .....                                      | 5            | -            |
| <b>PRODUITS FINANCIERS</b>                        | <b>5 542</b> | <b>4 546</b> |

##### c) Analyse du résultat exceptionnel

| en K€   | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|------------|------------|
| Dotation aux amortissements dérogatoires .....          | 399        | 129        |
| VNC immobilisations corporelles cédées ou rebutées..... | 21         | -          |
| Dotations aux provisions pour risques et charges .....  | -          | -          |
| Autres opérations .....                                 | 372        | 231        |
| <b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>                          | <b>791</b> | <b>360</b> |

| en K€  | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|------------|------------|
| Reprise sur amortissements dérogatoires.....             | 303        | 134        |
| Reprises de provisions pour risques et charges .....     | -          | 312        |
| Produits de cessions d'immobilisations corporelles ..... | 1          | 1          |
| Autres opérations.....                                   | 15         | -          |
| <b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>                            | <b>318</b> | <b>447</b> |

#### d) Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

| en K€   | 31/12/2022     | 31/12/2021   |
|---|----------------|--------------|
| Résultat courant.....                               | (753)          | 1 948        |
| Résultat financier.....                             | (3 489)        | 1 363        |
| Résultat exceptionnel.....                          | (473)          | 87           |
| <b>RÉSULTAT COMPTABLE AVANT IS ET PARTICIPATION</b> | <b>(4 715)</b> | <b>3 398</b> |
| Résultat fiscal.....                                | (2 051)        | 2 351        |
| Impôt normal et contribution.....                   | -              | 644          |
| Crédit impôt recherche.....                         | (270)          | (417)        |
| Autres (intégration fiscale).....                   | (533)          | (27)         |
| <b>IMPÔT SOCIÉTÉ</b>                                | <b>(803)</b>   | <b>199</b>   |

#### e) Incidence de l'intégration fiscale

Precia SA a la qualité de société tête de Groupe dans le cadre de l'intégration fiscale avec la société Precia Molen Service SAS.

Modalités de répartition de l'impôt société assis sur le résultat d'ensemble du Groupe : les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées par le Groupe sont conservées chez la société mère.

#### 4.5.4.9 Engagements financiers

| en K€  | 31/12/2022   | 31/12/2021   |
|--|--------------|--------------|
| Effets escomptés non échus.....  | -            | -            |
| Aval et cautions de clients.....   | 734          | 618          |
| Aval et cautions filiales.....   | 800          | 600          |
| Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite <sup>(1)</sup> ..... | -            | -            |
| Autres engagements donnés.....   | -            | -            |
| <b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS</b>  | <b>1 534</b> | <b>1 218</b> |
| <b>TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS</b>   | <b>-</b>     | <b>-</b>     |

(1) Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont comptabilisés à la clôture de l'exercice en provisions pour risques et charges et couvrent la totalité du personnel.

Le montant des gains de change latents liés aux couvertures de change à terme s'élève à 0 K€ au 31 décembre 2022.

#### 4.5.4.10 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

| en K€   | 31/12/2022     | 31/12/2021   |
|---|----------------|--------------|
| Résultat net de l'exercice.....                                       | (3 912)        | 3 199        |
| Impôts sur les bénéfices.....   | (803)          | 199          |
| <b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>   | <b>(4 715)</b> | <b>3 398</b> |
| Variations des provisions réglementées en plus.....                   | 130            | 129          |
| Variations des provisions réglementées en moins.....                  | (97)           | (134)        |
| Autres évaluations dérogatoires (+ ou -).....                         | -              | -            |
| <b>RÉSULTAT HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES (AVANT IMPÔTS)</b> | <b>(4 682)</b> | <b>3 396</b> |

#### 4.5.4.11 Accroissement et allègements de la dette future d'impôts

| NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES (en K€)                   | 31/12/2022 | 31/12/2021   |
|--|------------|--------------|
| Accroissements   |            |              |
| Provisions réglementées .....                                | 503        | 471          |
| Autres : charges différées .....                             | -          | -            |
| <b>TOTAL</b>   | <b>503</b> | <b>471</b>   |
| <b>ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS</b>             | <b>130</b> | <b>129</b>   |
| Allègements  |            |              |
| Provisions non déductibles l'année de comptabilisation ..... | -          | -            |
| Provisions pour retraite .....                               | 735        | 1 727        |
| Charges non déductibles temporairement                       |            |              |
| a) taxes organique .....                                     | 69         | 66           |
| b) provisions pour participation salariés .....              | -          | -            |
| Frais acquisition titres .....                               | -          | -            |
| Provisions pour risques et charges .....                     | -          | -            |
| <b>TOTAL</b>   | <b>804</b> | <b>1 783</b> |
| <b>ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS</b>                | <b>208</b> | <b>491</b>   |

#### 4.5.4.12 Rémunérations des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance : 283 K€, dont 78 K€ de jetons de présence alloués sur l'exercice.

#### 4.5.4.13 Honoraires des commissaires aux comptes

|   | BM&A      | implid    |
|---|-----------|-----------|
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ..... | 36        | 36        |
| Service autres que la Certification aux Comptes .....                                       | -         | -         |
| Autres prestations liées à l'audit .....  | -         | -         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>36</b> | <b>36</b> |

#### 4.5.4.14 Effectif moyen

|   | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|------------|------------|
| Cadres .....                                    | 121        | 117        |
| Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise ..... | 157        | 159        |
| Ouvriers .....                                  | 66         | 64         |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>344</b> | <b>340</b> |

#### 4.5.4.15 Transactions avec les parties liées

Les filiales de Precia SA à l'étranger ont pour vocation la commercialisation des produits du Groupe. Les transactions relatives sont effectuées à des conditions normales de marché, toutes les filiales bénéficiant des tarifs de produits du Groupe. Precia SA prend cependant en considération les contraintes des marchés locaux, comme en Inde ou au Maroc, pour faciliter la pénétration de ses produits sur ces marchés, sans que les conditions accordées aient un caractère significatif.

Le Chiffre d'affaires réalisé par Precia SA avec ses filiales en 2022 est de 16 066 K€. Il était de 15 311 K€ en 2021.

#### a) Identité des entreprises consolidantes

Groupe ESCHARAVIL (Fce) ..... % détention : 43,52 %

#### 4.5.4.16 Tableau des filiales et participation

| FILIALES ET PARTICIPATIONS  | Capital social | Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats | Quote-part de capital détenue (en %) | Valeur comptable des titres détenus |       | Prêts et avances consentis |       | Cautions et avals donnés | Chiffre d'affaires HT dernier exercice | Bénéfice ou perte (-) dernier exercice | Dividendes encaissés |
|---|----------------|--|--------------------------------------|-------------------------------------|-------|----------------------------|-------|--------------------------|--|--|----------------------|
|   |                |  |                                      | brute                               | nette | bruts                      | nets  |                          |  |  |                      |
| <b>A) Renseignements détaillés sur filiales et participations</b> |                |  |                                      |                                     |       |                            |       |                          |  |  |                      |
| 1 - Filiales (+ 50 %)   |                |  |                                      |                                     |       |                            |       |                          |  |  |                      |
| PRECIA MOLEN Service .....  | 3 200          | 17 063   | 99,99 %                              | 3 251                               | 3 251 |                            |       |                          | 55 297                                 | 6 238                                  | 2 143                |
| MOLEN NL .....  | 1 800          | 1 728  | 100 %                                | 2 803                               | 2 803 |                            |       |                          | 8 945                                  | 613                                    |                      |
| PRECIA POLSKA .....   | 1 508          | (1 570)  | 100 %                                | 1 313                               |       | 940                        |       |                          | 2 099                                  | (252)                                  |                      |
| PRECIA CZ .....   | 150            | 153  | 100 %                                | 159                                 | 159   |                            |       |                          | 763                                    | 71                                     |                      |
| PRECIA MOLEN UK .....   | 1 928          | (1 597)  | 100 %                                | 2 087                               | -     | 2 452                      | 1 205 |                          | 5 515                                  | (492)                                  |                      |
| MOLEN BELGIUM .....   | 285            | 2 665  | 100 %                                | 437                                 | 437   |                            |       |                          | 6 327                                  | 469                                    |                      |
| PRECIA MOLEN MAROC .....  | 183            | 810  | 60 %                                 | 110                                 | 110   |                            |       | 800                      | 2 634                                  | 304                                    | 47                   |
| PRECIA MOLEN INDIA .....  | 1 883          | 5 261  | 73,94 %                              | 1 828                               | 1 828 |                            |       |                          | 10 958                                 | 2 424                                  | 461                  |
| PRECIA MOLEN SCANDINAVIA .....                                    | 567            | (922)  | 98 %                                 | 660                                 |       |                            |       |                          | 268                                    | 386                                    |                      |
| PRECIA MOLEN Brésil .....   | 882            | (1 434)  | 100 %                                | 893                                 | 456   | 615                        | 65    |                          | 1 211                                  | 272                                    |                      |
| PRECIA MOLEN Australia .....                                      | 3 214          | (2 724)  | 100 %                                | 3 224                               |       | 2 365                      |       |                          | 271                                    | (590)                                  |                      |
| Weighpac Ltd (NZ) .....   | 0              | 785  | 90 %                                 | 1 139                               | 1 139 | 804                        | 804   |                          | 2 102                                  | 37                                     |                      |
| PRECIA MOLEN ASPAC .....  | 526            | (405)  | 100 %                                | 523                                 |       | 213                        | 29    |                          | 733                                    | (214)                                  |                      |
| CAPI SA .....   | 305            | 1 253  | 80 %                                 | 2 112                               | 2 112 |                            |       |                          | 4 536                                  | 630                                    | 166                  |
| PRECIA MOLEN Ningbo .....   | 762            | (315)  | 90 %                                 | 675                                 | 434   |                            |       |                          | 536                                    | 17                                     |                      |
| Milviteka (Lituanie) .....  | 100            | 2 744  | 100 %                                | 4 498                               | 4 498 |                            |       |                          | 7 374                                  | (33)                                   |                      |
| Creative IT .....   | 275            | 480  | 81 %                                 | 5 881                               | 5 881 |                            |       |                          | 3 522                                  | 484                                    | 183                  |
| CAPI SN .....   | 58             | 475  | 80 %                                 | 680                                 | 680   | 20                         | 20    |                          | 574                                    | 1                                      |                      |
| 2 - Participations (de 10 à 50 %) .....                           |                |  |                                      |                                     |       |                            |       |                          |  |  |                      |
| PRECIA MOLEN IRELAND .....  | 0              | 1 081  | 40 %                                 | 500                                 | 500   |                            |       |                          | 4 273                                  | 227                                    | 60                   |

**B) Renseignements globaux sur autres filiales et participations : Néant**

## 4.5.5 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022  
A l'assemblée générale de la société Precia SA,

### 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Precia SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### 2. Fondement de l'opinion

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### 3. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9

et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **Evaluation des titres de participation et des créances rattachées**

##### **Risque identifié**

Les titres de participation et les créances qui y sont rattachées, figure au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant net de 29 961 K€, soit 30 % du total actif.

Comme indiqué dans la note de l'annexe aux comptes annuels 1.4.3 « Participations, créances rattachées à des participations », les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires. À la clôture, la société évalue ses titres à leur valeur d'inventaire. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constatée pour la différence. La valeur d'inventaire est une valeur d'utilité, qui correspond à la quote-part de l'actif net qui peut être, le cas échéant, réévaluée en fonction des perspectives financières qui intègrent les business model et les environnements économiques de chaque filiale. Les créances rattachées à ces participations sont principalement constituées d'avances en comptes-courants accordées par Precia SA à ses filiales directes dans le cadre de la politique financière du Groupe. Compte tenu du caractère significatif des titres de participation et des créances rattachées au regard du bilan de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur valeur d'inventaire, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de l'audit.

## Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable des valeurs d'inventaire des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à évaluer la pertinence de la méthode d'évaluation retenue par la direction et à vérifier les éléments chiffrés utilisés, et, selon les titres concernés, à :

- Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :
  - Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques, et que les réévaluations opérées, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondées sur une documentation probante.
- Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :
  - Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et apprécier la cohérence des hypothèses retenues par rapport aux performances historiques et à l'environnement économique, en particulier, la méthode de détermination des taux d'actualisation et taux de croissance à long terme avec l'appui d'experts en évaluation.
- Pour l'ensemble des actifs concernés :
  - Vérifier l'exactitude arithmétique des valeurs d'inventaire retenues par la société.
  - Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées à des participations au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

## 4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la

sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Directoire sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlées par elle qui sont comprises dans la périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires.**

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

### **Désignation des commissaires aux comptes**

Les cabinets implid audit et BM&A ont été nommés commissaires aux comptes de la société Precia SA par l'assemblée générale du 22 juillet 2020.

Au 31 décembre 2022, les cabinets implid audit et BM&A étaient dans la troisième année de leur mission sans interruption.

## **6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

## **7. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en

œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon et Paris, le 28 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

BM&A  
Alexis Thura  
Associé

Signé par Alexis Thura  
Le 28/04/2023 à 15:15:42

 Signed with  
**universign**

implid Audit  
Anne-Béatrice Montoya-Truchi  
Associée

Signé par Anne-Béatrice Montoya-Truchi  
Le 28/04/2023 à 15:12:16

 Signed with  
**universign**

#### 4.5.6 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

*Exercice clos le 31 décembre 2022*

*A l'assemblée générale de la société Precia SA,*

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

##### 1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

###### Conventions des exercices antérieurs non soumis à l'approbation d'une précédente assemblée générale

Nous avons été avisés des conventions suivantes, intervenues au cours de l'exercice 2021 et qui n'ont pas été soumis à l'approbation de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice N-1.

**Entités cocontractantes et personne concernée :**  
M. Frederic Mey, Président du directoire de la SA Precia et Président de la société Creative IT, filiale à 81 % de la SA Precia et détenu à 19 % par QUBEES INVESTMENT TEAM.

###### **Nature, objet et modalités :**

La SA Precia a réalisé un prêt au bénéfice des associés minoritaires et dirigeants de Creative IT (QUBEES INVESTMENT TEAM) à hauteur de 920 000 €.

- Montant : 920 000 €
- Durée : 7 ans de juin 2021 à juin 2028
- Prêteur : Precia SA
- Bénéficiaire : QUBEES INVESTMENT TEAM, détenant 19 % de Creative IT.
- Taux d'intérêts : 0,15 %

###### **Application :**

Au titre de l'exercice 2022, les remboursements effectués se sont élevés à 98 677 € et les intérêts à 1 695 €. A fin décembre 2022, le capital restant à recevoir s'élève à 821 323 €.

##### 2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

###### 2.1 Prestation d'animation et de gestion - SAS Groupe Escharavil

**Entités cocontractantes et personne concernée :**  
Mme Anne Marie ESCHARAVIL, Présidente du Conseil de surveillance de la SA Precia et Présidente du directoire de la SA Groupe ESCHARAVIL.

###### **Nature, objet et modalités :**

La SA Groupe ESCHARAVIL facture des frais d'animation et de gestion.

###### **Autorisation :**

La convention a été autorisée lors du Conseil de surveillance du 13/04/2017 et réexaminée lors du Conseil de surveillance du 15/05/2020.

###### **Application :**

Au titre de l'exercice 2022 la SA Precia a comptabilisé une charge de 510 000 euros HT.

## 2.2 Caution PRECIA MOLEN Maroc

### Entités cocontractantes et personne concernée :

M. Frederic Mey, Président du directoire de la SA Precia et co-gérant de la société Precia Molen Maroc SARL, filiale à 60 % de la SA Precia.

### Nature, objet et modalités :

Votre société s'est engagée à fournir à Precia Molen Maroc un soutien financier et technique dans le cadre d'un marché.

### Application :

Votre société s'est portée caution de Precia Molen Maroc à hauteur de 800 000 euros auprès de la Société Générale, garante du marché. La caution n'a pas été appelée sur l'exercice 2022.

Lyon et Paris, le 28 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

BM&A  
Alexis Thura  
Associé

implid Audit  
Anne-Béatrice Montoya-Truchi  
Associée

Signé par Alexis Thura  
Le 28/04/2023 à 15:15:42

Signé par Anne-Béatrice Montoya-Truchi  
Le 28/04/2023 à 15:12:16







**Roland**, Chef d'atelier Gros Matériel

©Eric Moroni

# 5-P R O C È D U R E S DE C O N T R Ô L E I N T E R N E ET DE G E S T I O N D E S R I S Q U E S

|     |   |     |
|-----|---|-----|
| 5.1 | Procédure de contrôle interne et élaboration de l'information financière..... | 112 |
| 5.2 | Risques liés à l'activité commerciale.....                                    | 113 |
| 5.3 | Risques de liquidité et de trésorerie.....                                    | 114 |
| 5.4 | Assurances.....   | 114 |
| 5.5 | Risques industriels.....  | 114 |
| 5.6 | Risques technologiques.....   | 116 |
| 5.7 | Risques liés aux matières premières.....                                      | 116 |
| 5.8 | Risques informatiques.....  | 117 |

Le Contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La conformité avec les lois et réglementations en vigueur,
- L'application des décisions du Directoire, et
- La fiabilité des informations financières.

L'organisation du contrôle interne au sein de notre Groupe est basée sur :

- Une définition claire des objectifs,
- Une maîtrise documentaire,
- Une organisation cohérente, et
- Un processus de Surveillance et d'amélioration.

Nous avons aussi complété ce dispositif d'une analyse des risques liés à notre activité. Ainsi, nous avons identifié six principales natures de risques :

- Les risques industriels,
- Le risque technologique,
- Le risque fournisseur,
- Le risque matière première,
- Le risque client,
- Le risque informatique.

## **5.1 - PROCÉDURE DE CONTRÔLE INTERNE ET ÉLABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

L'Information financière est diffusée sous le contrôle du Président du Directoire, qu'il s'agisse des communiqués de presse, du rapport de gestion, des comptes annuels et semestriels ou du rapport financier annuel.

### **5.1.1 L'organisation comptable du Groupe**

La Direction Administrative et Financière assure les missions relatives à l'élaboration et au contrôle des données comptables et financières du Groupe.

- elle assure la production des comptes consolidés du Groupe et des comptes sociaux de Precia SA dans des délais répondant aux obligations légales,
- elle pilote le processus budgétaire et prévisionnel,
- elle produit le reporting mensuel de gestion, en assurant la coordination des différentes entités, et

- elle est responsable des processus et des systèmes d'informations comptables.

Chaque filiale a son organisation comptable propre, adaptée à son organisation ; les principales filiales utilisent un système d'information intégré. Les comptes consolidés sont réalisés en interne grâce à un logiciel dédié sous la supervision de la direction financière.

### **5.1.2 Le reporting comptable**

Toutes les entités du Groupe sont associées au processus budgétaire annuel. La fréquence de reporting est mensuelle et toutes les filiales font l'objet de revues opérationnelles régulières.

Les comptes sociaux des principales filiales et les informations annexes utilisées pour les consolidations semestrielles et annuelles sont certifiés par les auditeurs externes locaux. De plus, les dirigeants de chaque filiale signent chaque semestre une lettre d'affirmation, à l'attention des auditeurs lorsqu'il y en a, qui les engage à une transparence totale.

### **5.1.3 Le référentiel et les méthodes comptables du Groupe**

Le Groupe établit ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel comptable « IFRS » (International Financial Reporting Standards).

Tout changement de principes comptables est préalablement validé par les commissaires aux comptes.

### **5.1.4 La planification des procédures d'arrêtés semestriels**

Pour coordonner au mieux les arrêtés comptables semestriels, le Groupe diffuse des instructions d'audit, qui incluent notamment la procédure de consolidation Groupe et le planning de remontée des informations requises.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes interviennent chaque semestre, à fin juin sous la forme d'un examen limité, et en fin d'année par un audit complet des comptes. Ils apportent ainsi une référence

d'évaluation externe qui vient compléter le processus de contrôle interne ; le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations est assuré par la Direction Administrative et Financière.

## 5.2 - RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

### 5.2.1 Risques liés aux conditions de marché

#### Risque identifié

Le Groupe Precia Molen est actif dans un marché fortement concurrentiel, dans lequel sa position est différente selon les zones géographiques et les secteurs économiques.

En France, Precia SA est le leader reconnu du marché sur l'intégralité des segments du marché industriel du pesage, y compris des services. Dans ces conditions, les principaux risques liés aux conditions de marché seraient :

- Une perte de compétitivité par rapport aux concurrents, soit au niveau des prix que des performances techniques des solutions proposées au marché ;
- Un ralentissement des investissements de nos clients, qui réduirait la demande en équipements neufs, mais augmenterait le besoin de services, et en particulier de maintenance.

En Inde, Precia Molen est l'un des acteurs majeurs du pesage de process. Grâce à la croissance rapide du pays, de nombreux investissements sont prévus, qui sont autant d'opportunités pour le Groupe. Toutefois, ce sont systématiquement des appels d'offres auxquels participent aussi des concurrents d'envergure mondiale.

En Lituanie, Milviteka a vu, en 2022, la plus grande partie de son marché naturel disparaître avec les embargos décidés par l'Union Européenne sur la Russie et la situation ukrainienne. La filiale doit réussir à se redéployer sur d'autres marchés.

Les filiales d'Afrique de l'Ouest pourraient être impactées par le contexte géopolitique. Celle du Burkina Faso a déjà vu son activité diminuer en 2022 et les perspectives restent préoccupantes.

D'une manière plus générale, la capacité de livrer des produits de qualité, dans les délais requis par les clients, et à prix de marché reste la clé de l'activité commerciale.

#### Suivi et gestion du risque

Pour l'horizon proche, un outil de CRM est déployé dans tous les entités du Groupe et dont les données sont étudiées mensuellement.

Avec le nombre de devis demandés par les clients, nous pouvons suivre la dynamique des différents marchés par zones géographiques et secteurs économiques. Grâce au taux de transformation des offres en commandes, nous sommes informés sur la position concurrentielle de nos offres. Ces deux informations permettent d'adapter notre offre et peuvent également conduire à définir des campagnes de promotion commerciale ciblée.

A plus long terme, des revues sont faites sur l'évolution des ventes de nos produits et leur cycle de vie. Elles sont l'une des bases qui définissent la stratégie de développement de nouveaux produits.

### 5.2.2 Risques liés aux fournisseurs

#### Risque identifié

Risque de défaut de livraison de composants nécessaires à la production.

#### Suivi et gestion du risque

Nous avons un nombre suffisant de fournisseurs gérés par le service Achats. Nos dispositions permettent de remplacer rapidement un fournisseur défaillant.

Tous les fournisseurs sont évalués 2 fois par an sur leur capacité à fournir le service ou le produit demandé. Cette évaluation est formalisée dans une procédure.

Certains articles sont développés par des fournisseurs selon nos cahiers des charges. Nous avons un dossier complet sur ces articles qui nous permet de changer de fournisseur rapidement, si cela devient nécessaire.

### 5.2.3 Risques liés aux clients

#### Risque identifié

Risque d'impact fort sur le chiffre d'affaires du fait de la perte d'un client.

#### Suivi et gestion du risque

Le risque client est lui aussi assez faible, compte tenu de la dispersion de notre clientèle : aucun de nos clients ne dépasse 5 % de notre chiffre d'affaires.

Comme toute société commerciale, le Groupe est confronté aux risques clients qui portent principalement sur un risque toujours possible d'impayés de sa clientèle, et sur un risque plus conjoncturel de concentration des clients. La société dispose d'une clientèle grands-comptes sur laquelle le risque d'irrécouvrabilité est faible. Le client le plus important représente moins de 2,0 % du chiffre d'affaires en 2022 (2,0 % en 2021). Les dix premiers clients représentent environ 5,0 % du chiffre d'affaires en 2021 (8,6 % en 2021). De plus, les ventes de matériels sont assorties de clauses de réserve de propriété. L'historique des pertes sur créances clients ne révèle pas d'impact significatif.

## 5.3 - RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE TRÉSORERIE

#### Risque identifié

Exposition aux risques de Crédit de liquidité de marché

Exposition aux risques financiers liés aux effets du changement climatique à court et moyen terme est faible.

#### Suivi et gestion du risque

Le Groupe Precia Molen est dans une situation de dette nette positive, faisant peu appel aux instruments financiers, et donc limitant son exposition.

## 5.4 - ASSURANCES

#### Risque identifié

La société assure ses activités, avec l'assistance d'un courtier spécialisé, dans des conditions conformes aux standards de l'industrie.

## 5.5 - RISQUES INDUSTRIELS

Le Directeur et le Responsable Qualité–Sécurité–Environnement ont notamment pour fonction d'analyser ces risques, de définir et mettre en place les actions de prévention les plus adaptées.

Notre démarche de prévention, traduite dans un système documentaire maîtrisé, implique l'ensemble du personnel.

### 5.5.1 Risque incendie

#### Risque identifié

La nature de nos activités et les caractéristiques des locaux ne sont pas de nature à favoriser particulièrement l'apparition du risque incendie. En premier lieu, nos agences commerciales sont de petites structures, par ailleurs, les sites industriels de Privas et Veyras sont constitués de plusieurs bâtiments dispersés. Cette dispersion a, par nature, valeur de protection incendie.

#### Suivi et gestion du risque

Des mesures de prévention sont prises :

Pour les sites industriels de Veyras et Privas :

- Le stockage des produits inflammables est assuré sur le site de Veyras dans un bâtiment indépendant et adapté. Ce local est équipé d'un dispositif de ventilation, de maintien en température, d'une rétention grande capacité et d'un système de verrouillage.
- Les Déchets Industriels Spéciaux, parmi lesquels des déchets inflammables sont stockés sur une aire couverte, réservée à cet usage et disposant d'un dispositif de rétention protégé.
- Des locaux sensibles disposent d'un système de détection et d'alerte automatique. Pour répondre aux déclenchements de ce dispositif, un service d'astreinte est organisé.
- La quantité de produits inflammables présente dans les ateliers est réduite au niveau minimum compatible avec les exigences de production.
- L'installation d'extinction bénéficie de la certification Q4 du 29 mars 2012 de l'APSAD (Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurance de Dommages). Les extincteurs qui constituent

cette installation sont vérifiés périodiquement par des moyens internes et annuellement par un organisme agréé.

- Un permis de feu est nécessaire pour tous les travaux concernés.
- Des formations à l'utilisation des extincteurs sont organisées.

Pour l'ensemble des sites :

- Les installations d'extincteurs sont conformes au code du travail et bénéficient d'une vérification périodique par un organisme agréé.
- Les installations électriques font l'objet d'une vérification annuelle. Les actions pouvant résulter de ces vérifications sont programmées et suivies.

### 5.5.2 Risques et impacts environnementaux

#### Risque identifié

En matière d'environnement, Precia est soumise au régime de déclaration. L'impact environnemental de nos activités industrielles demeure faible.

#### Suivi et gestion du risque

Le stockage de produits et de déchets dangereux est réalisé dans un lieu aménagé à cette fin. Il dispose d'un équipement de rétention. Les déchets sont évacués par un prestataire répondant aux exigences réglementaires relatives à leur transport et à leur élimination.

Precia conduit des actions afin de limiter sa consommation énergétique et en particulier les hydrocarbures. Le site industriel de Veyras est équipé d'un système de gestion centralisée des moyens de chauffage et climatisation. L'utilisation de ce système permet de réduire les consommations d'électricité et de fuel.

L'évolution des procédés de fabrication prend en compte les enjeux environnementaux et en particulier la consommation énergétique des équipements. Le prélèvement en ressources naturelles et en particulier de l'eau fait également l'objet de toutes les attentions. Des mesures techniques de réduction de la consommation d'eau ont été prises ces dernières années.

### 5.5.3 Risques pour la santé et la sécurité des salariés

#### Risque identifié

Les risques pour la santé et la sécurité des salariés sont classiques.

Dans les ateliers, il s'agit de risques de brûlure, de coupure, de choc, de chute...

Par ailleurs, à la fois du fait de ses activités commerciales que de service, un grand nombre de salariés parcourent de nombreux kilomètres en voiture. Ce risque fait l'objet d'une action de suivi spécifique.

#### Suivi et gestion du risque

Notre politique en matière de santé et de sécurité au travail, nous conduit à :

- Analyser les risques : L'analyse des risques, traduite dans un document unique par établissement, est réalisée au moins une fois par an ou à chaque modification significative des conditions de travail et de sécurité.

- Sensibiliser et former : Des actions de sensibilisation sont menées en fonction des évolutions de réglementations, de la mise en œuvre de nouveaux moyens de travail, des situations rencontrées dans les ateliers et sur la base du programme annuel de prévention des risques. Les formations obligatoires à la sécurité sont réalisées. Ainsi les conducteurs de chariots, les utilisateurs de plate-forme élévatrice mobile, les personnels intervenant sur les installations électriques bénéficient de formations adaptées. Nous conduisons également des actions de formation pour l'utilisation des extincteurs, les vérifications techniques internes de sécurité. Nous disposons de Sauveteurs Secouristes du Travail formés. Des formations complémentaires peuvent être menées en fonction des besoins.

- Privilégier le principe de protection collective : Des dispositifs d'aspiration de polluants atmosphériques sont vérifiés périodiquement. Ils concernent notamment les activités soudure et de peinture.

- Substituer aux produits dangereux des produits présentant moins de risques :

Bien que notre entreprise utilise peu de produits dangereux, nous analysons le risque chimique. Comme suite à cette analyse, nous avons réalisé des substitutions de produits afin de réduire le risque d'exposition des salariés.

- Mettre en place les Equipements de Protection Individuelle les mieux adaptés :

Des postes de travail sont soumis à l'obligation d'utilisation d'équipements de protection individuelle, tels que les vêtements de travail, chaussures de sécurité, gants, casques, protections faciales et respiratoires, protections auditives...

- Assurer l'adéquation et la maintenance des équipements de travail :

Sur nos sites de Privas et Veyras, une maintenance préventive des équipements et installations est réalisée. Les installations électriques, les équipements et accessoires de levage et de manutention sont vérifiés périodiquement.

- Communiquer les consignes et règlement :

Sur nos sites de production, le règlement intérieur, des consignes concernant les accidents du travail, l'interdiction de fumer, l'utilisation des équipements de protection individuelle... sont affichés.

- Une formation spécifique à la conduite et aux risques routiers est également déployée pour les grands conducteurs.

## 5.6 - RISQUES TECHNOLOGIQUES

### Risque identifié

Une spécificité de notre métier est la contrainte réglementaire, qu'il s'agisse de la Métrologie Légale ou de la réglementation relative aux produits installés en zones explosibles (ATEX), à laquelle nous nous conformons par la mise en œuvre de notre Système Qualité, qui fait l'objet d'audits et de certifications par des organismes habilités à intervalles réguliers.

Le risque « réglementaire » est lié à notre activité : Les produits de Precia sont soumis à deux réglementations particulières : la réglementation relative à la Métrologie Légale (ML) et la réglementation relative aux produits installés en zones explosibles (ATEX).

### Suivi et gestion du risque

Afin de prévenir les risques relatifs à ces réglementations, Precia a pris les mesures suivantes :

- Mise en œuvre du Système de Management de la Qualité, certifié par un organisme agréé, ainsi que par les deux organismes notifiés par l'état, à savoir, le LNE pour la Métrologie Légale et le LCIE pour les Atmosphères Explosibles (ATEX).
- Nomination de deux Experts (un dans chaque domaine) qui ont pour mission le maintien du niveau de connaissance requis dans ces domaines pour concevoir, fabriquer, vendre et vérifier, ou réparer le cas échéant, des produits conformes à ces réglementations.
- La qualification de personnels spécialisés (ainsi que le suivi de leur qualification) dans certaines tâches relatives à ces réglementations. Ces qualifications font l'objet de procédures formalisées :
  - Les vérificateurs habilités (ML),
  - Les réparateurs habilités (ML) via Precia Molen Service; et ses opérateurs ATEX.
- La vérification ou l'étalonnage des moyens de mesure, de contrôle, et d'essais concernés par la réglementation est assurée. Ainsi, les masses de contrôle, les instruments de mesures électriques, de longueurs, etc. sont étalonnés périodiquement dans des laboratoires certifiés COFRAC.
- La sauvegarde de documents relatifs aux produits soumis à ces réglementations est assurée.

## 5.7 - RISQUES LIÉS AUX MATIÈRES PREMIÈRES

### Risque identifié

Les instruments de pesage que nous fabriquons et vendons sont constitués d'éléments en acier, en matière plastique et de composants électroniques. Ces différents éléments sont sujets à des fluctuations de coûts.

### Suivi et gestion du risque

Afin de maîtriser le risque matière, la surveillance des coûts et la disponibilité sont réalisées sous la responsabilité du Directeur de la Production et des Achats, qui peut être amené à décider d'actions de

stockage à titre préventif, comme cela a été réalisée en 2022 sur des composants électroniques.

## 5.8 - RISQUES INFORMATIQUES

### Risque identifié

Ce risque a une composante matérielle (défaut des appareils), logiciel, Cyber.

### Suivi et gestion du risque

Le risque matériel est diminué par deux facteurs :

- Les matériels informatiques sont choisis parmi des matériels professionnels certifiés,
- Les matériels informatiques font l'objet de contrats de maintenance adaptés.

Le risque logiciel est maîtrisé par le fait que seul le service Informatique est habilité pour acheter, tester, mettre en service et faire évoluer les logiciels.

Les « sources » des logiciels ainsi que leur licence d'exploitation sont conservées par le service informatique, de façon sécurisée.

Le risque sur les données :

L'ensemble des moyens informatiques est architecturé en réseau.

Les données sont centralisées et sécurisées. Les sauvegardes sont réalisées conformément à notre « procédure de maîtrise des données informatiques ». Des tests « d'intrusion » sont réalisés.

L'organisation et les moyens techniques mis en place assurent un niveau de sécurité élevé de notre système informatique.

L'identification de nos risques principaux est complétée d'une analyse des conséquences potentielles, et d'actions entreprises pour diminuer notre exposition.

La gestion des risques et leur surveillance sont intégrées à notre Système de management de la Qualité.

Des actions de sensibilisation, de formation, voire de qualification, de veille réglementaire sont menées de façon régulière.

L'importance opérationnelle de la gestion informatique des données a conduit la société à être

particulièrement vigilante quant à la sécurité de ses systèmes.

Nous sommes toutefois conscients que le contrôle interne ne fournit pas une garantie absolue contre tout dysfonctionnement.



**Sébastien**, Chaudronnier soudeur (atelier Chaudronnerie)

©Eric Moroni

# 6-L E C A P I T A L & L ' A C T I O N A I R I A T

|     |   |     |
|-----|---|-----|
| 6.1 | Principaux actionnaires .....   | 120 |
| 6.2 | Détention d'actions Precia SA par elle-même.....  | 120 |
| 6.3 | Situation boursière de la société.....  | 120 |
| 6.4 | Participation des salariés au capital.....  | 120 |
| 6.5 | Informations concernant les opérations réalisées par les<br>dirigeants et par leurs proches sur les titres de la société<br>au cours de l'année écoulée ..... | 120 |
| 6.6 | Inventaire des valeurs mobilières.....  | 120 |
| 6.7 | Charges somptuaires.....  | 120 |

## 6.1 - PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Les principaux actionnaires de la société sont les suivants :

|                              | Participation | Droits de vote |
|------------------------------|---------------|----------------|
| Groupe ESCHARAVIL S.A.....   | 41,0 %        | 55,6 %         |
| Actionnaires au porteur..... | 48,6 %        | 30,0 %         |
| Famille Escharavil .....     | 8,3 %         | 11,6 %         |
| Autres actionnaires.....     | 2,1 %         | 2,8 %          |
| NB TOTAL DE DROITS DE VOTE   | 5 733 040     | 8 242 760      |

Aucune modification significative dans la détention du capital n'est intervenue au cours de l'exercice.

Par ailleurs, les dirigeants n'ont pas réalisé d'opération sur les titres de la Société au cours de l'exercice.

## 6.2 - DÉTENTION D'ACTIONS PRECIA SA PAR ELLE-MÊME

Au 31/12/2022, Precia SA détenait 326 630 de ses propres actions, soit 5,7 % du capital ; le coût d'acquisition de ces actions est de 3 154 K€. Sur la base de la cotation au 31 décembre 2022, la valeur de marché à la fin de l'exercice est de 10,4 M€. Conformément à l'article R233-19 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous informons que la société Precia SA n'a pas modifié le nombre d'actions auto-détenues au cours de l'exercice 2022.

## 6.3 - SITUATION BOURSIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Par ailleurs, 162 600 actions de la Société ont été échangées au cours de l'exercice 2022, pour un cours moyen de 31,75 €. Les frais de négociation liés à ces échanges ne sont pas connus.

## 6.4 - PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Au 31/12/2022, la part de capital détenue par les salariés sous forme de gestion collective est de 1,89 %.

## 6.5 - INFORMATIONS CONCERNANT LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET PAR LEURS PROCHES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

Au cours de l'exercice écoulé, les dirigeants et leurs proches n'ont effectué aucune des opérations suivantes sur les titres de la société : acquisitions, cessions, souscriptions, échanges de titres, transactions opérées sur les titres au moyen d'instruments financiers à terme.

## 6.6 - INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

Au 31/12/2022, Precia et Precia Molen Service ne détiennent pas de valeurs mobilières de placement. Les placements de liquidité à court terme sont réalisés sous forme de Dépôt à Terme et Comptes à Terme (D.A.T & C.A.T.) auprès de grandes institutions bancaires françaises mais aussi sous forme de comptes bancaires courant rémunérés.

## 6.7 - CHARGES SOMPTUAIRES

En 2022, le montant des charges somptuaires non déductibles fiscalement est de 149 K€. Compte tenu du résultat fiscal négatif, l'impôt supporté en raison de ces charges somptuaires est de zéro.





**Paul**, Monteur régleur (atelier Gros Matériel)

©Eric Moroni

# 7-INFORMATIONS

C O M P L É M E N T A I R E S

|     |  |     |
|-----|--|-----|
| 7.1 | Texte de résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 juin 2023 ..... | 124 |
| 7.2 | Évolution du cours de l'action .....   | 129 |

## 7.1 - TEXTE DE RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2023

### PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance prévu à l'article L. 225-68 du Code de commerce et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve spécialement les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global 149 857,88 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 0 euro, du fait du déficit fiscal de Precia SA sur l'exercice.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

### DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés.

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et décide d'affecter le résultat des comptes individuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2022 faisant apparaître une perte de 3 911 698,33 euros de la manière suivante :

|  |                            |
|--|----------------------------|
| Perte de l'exercice .....  | 3 911 698,33 euros         |
| Imputée en totalité au compte « autres réserves » bénéficiaire   |                            |
| Prélèvement sur le compte « autres réserves » bénéficiaire ..... | 1 892 244,00 euros         |
| Bénéfice distribuable .....                                      | 1 892 244,00 euros         |
| A titre de dividendes aux actionnaires .....                     | 1 892 244,00 euros         |
|  | Soit 0,35 euros par action |

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par le Directoire.

Etant précisé qu'il est tenu compte, dans cette affectation, des actions détenues par la Société au jour de la mise en paiement du dividende n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes étant affectées au compte "autres réserves".

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et est indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2<sup>o</sup> du Code général des impôts s'élève à 1 892 244,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

| EXERCICE   | DISTRIBUTION   |          | ABATTEMENT DE 40 %   |                          |
|------------|----------------|----------|----------------------|--------------------------|
|            | GLOBALE        | UNITAIRE | DIVIDENDES ÉLIGIBLES | DIVIDENDES NON ÉLIGIBLES |
| 31/12/2019 | 648 938,40 €   | 1,20 €   | 648 938,40 €         | /                        |
| 31/12/2020 | 1 459 730,70 € | 2,70 €   | 1 459 730,70 €       | /                        |
| 31/12/2021 | 2 162 564,00 € | 0,40 €   | 2 162 564,00 €       | /                        |

#### QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies et qu'aucune convention visée à l'article L. 225-86 dudit Code n'a été conclue au cours de l'exercice.

#### CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Madame Anne-Marie ESCHARAVIL vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

#### SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Luc ESCHARAVIL vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

### **SEPTIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Frédéric HAFFNER vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

### **HUITIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Ingrid ESCHARAVIL née à Montpellier (34) le 7 septembre 1977 de nationalité française et demeurant à Privas (Ardèche) – 26 Rue de l'Esperanto, en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

### **NEUVIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Jean-Philippe DEMAËL, né à Lyon (69) le 30 mai 1967, de nationalité française et demeurant à DUINGT (74410) – 1004 Route de Fergy, en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

### **DIXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel de la rémunération à allouer aux membres du Conseil de surveillance à la somme de 96 000 euros. Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

### **ONZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, en application de l'article L.22-10-34 I du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et comprenant notamment les informations relatives aux rémunérations versées au cours de l'exercice 2022 ou attribuées au titre du même exercice aux mandataires sociaux de la Société à raison de leur mandat, approuve les informations, visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce, telles que présentées à l'Assemblée générale dans le rapport précité.

### **DOUZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale en application de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise approuve les termes dudit rapport, et approuve les principes et critères de détermination de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Frédéric MEY ès-qualités de Président du Directoire.

### **TREIZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale en application de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise approuve les termes

dudit rapport, et approuve les principes et critères de détermination de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre du même exercice aux membres du Directoire.

#### **QUATORZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale en application de l'article L.22-10-26 II du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise approuve les termes dudit rapport, et approuve la politique de rémunération des membres du Directoire.

#### **QUINZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale en application de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise approuve les termes dudit rapport, et approuve les principes et critères de détermination de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre du même exercice à Madame Anne-Marie ESCHARAVIL ès-qualités de Présidente du Conseil de surveillance.

#### **SEIZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale en application de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise approuve les termes dudit rapport, et approuve les principes et critères de détermination de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre du même exercice aux membres du Conseil de surveillance.

#### **DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale en application de l'article L.22-10-26 II du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise approuve les termes dudit rapport, et approuve la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance.

#### **DIX-HUITIÈME RÉOLUTION**

Sur proposition du Directoire, conformément aux articles L225-10-62 et suivants et L225-210 et suivants du Code de Commerce, l'Assemblée Générale autorise le Directoire à acquérir des actions de la Société pour un montant maximal de 10 millions d'euros dans la limite de 10 % du capital, soit 573 304 actions et ce, dans les conditions suivantes :

Prix maximum d'achat par action : 35 euros.

Ces actions pourront être acquises en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur, en vue et par ordre décroissant de priorité :

- de l'animation du cours du titre par un prestataire de service d'investissement, sous réserve de la mise en place d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de leur conservation ou de leur transfert, par tous moyens, notamment par échange ou cession de titres.

La mise en œuvre de ce programme de rachat d'actions est subordonnée à la diffusion préalable du descriptif du programme conforme à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers.

Lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-avant, correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de ce jour. Elle annule et remplace, pour la période non écoulée, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 17 juin 2022.

### **DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire,

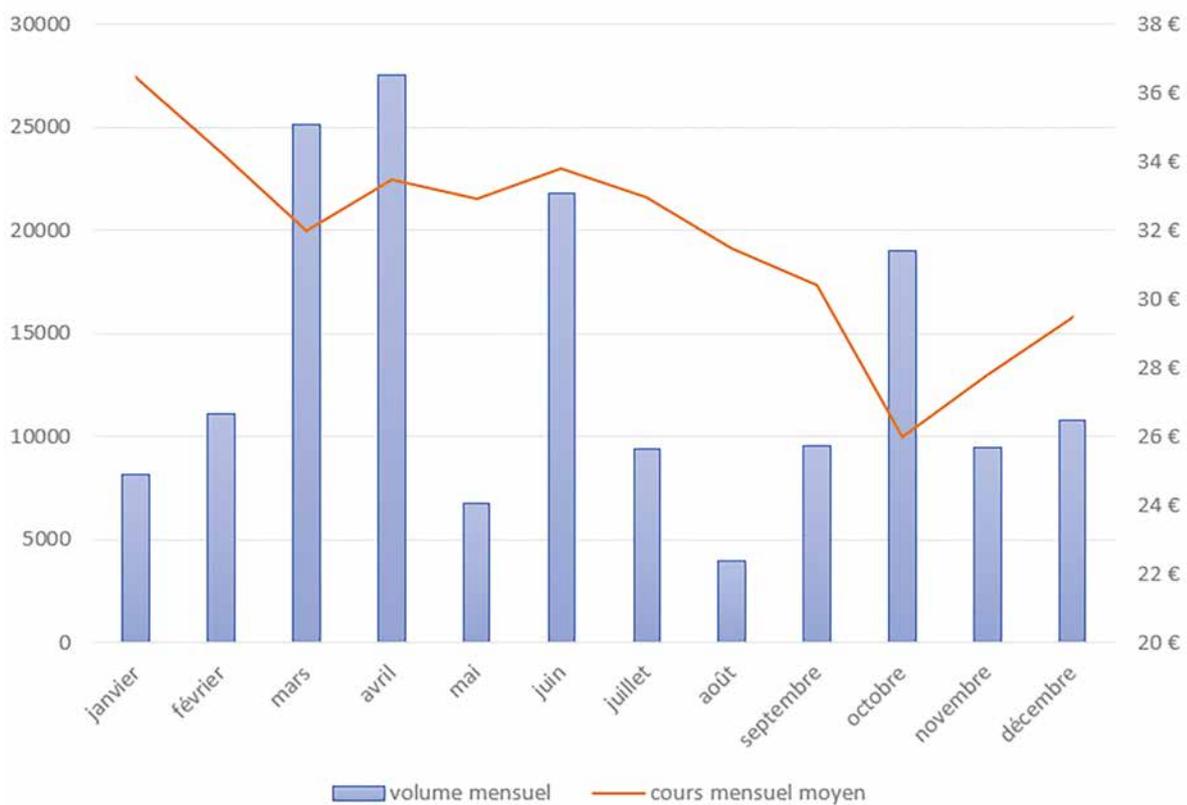
- autorise le transfert de cotation des instruments financiers de la Société du marché réglementé d'Euronext Paris vers Euronext Growth, conformément à l'article L.421-14 du Code Monétaire et Financier,
- autorise les demandes de radiation de la société du marché réglementé d'Euronext Paris et d'admission sur Euronext Growth — et donne tous pouvoirs au Directoire pour la réalisation effective de ce transfert, et pour prendre toutes mesures rendues nécessaires à la réalisation des opérations dudit transfert, et ce dans un délai de 12 mois à compter de la présente Assemblée.

### **VINGTIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

## 7.2 - ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Cours moyen de clôture et volumes de janvier à décembre 2022



## TABLES DE CONCORDANCE

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par les annexes 1 et 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, et renvoie aux pages du présent Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques :

### RAPPORT FINANCIER ANNUEL

| Informations prévues à l'article L 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF | Paragraphes du rapport intégré | Page                 |
|--|--------------------------------|----------------------|
| Comptes consolidés   | 4.4                            | 62 à 87              |
| Comptes sociaux  | 4.5                            | 88 à 108             |
| Rapport de gestion<br>Cf. section principaux éléments du rapport de gestion  | n/a                            | n/a                  |
| Déclaration des personnes physiques assumant la responsabilité du rapport financier annuel                                   | 4.4.8                          | 87                   |
| Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes annuels                                      | 4.4.7<br>4.5.5                 | 83 à 86<br>103 à 106 |
| Rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil de Surveillance<br>(article L. 225-68 al.6 du Code de commerce)          | 2                              | 16 à 27              |

### RAPPORT DE GESTION

| Principaux éléments du rapport de gestion du Directoire exigés par le Code de commerce                         | Texte de référence                                | Paragraphes du rapport intégré | Page                   |
|--|---|--------------------------------|------------------------|
| <b>Compte-rendu d'activité</b>   |   |                                |                        |
| Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière durant l'exercice écoulé      | L 225-100-1, I 1 <sup>o</sup> du Code de commerce | 1.3<br>4.1.1<br>4.1.2          | 11<br>58<br>58         |
| Indicateurs clés de performance financière et non financière   | L 225-100-1, I 2 <sup>o</sup> du Code de commerce | 3.6.3                          | 45 à 47                |
| Principaux risques et incertitudes   | L 225-100-1, I 3 <sup>o</sup> du Code de commerce | 5                              | 112 à 117              |
| Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesures prises par la société                   | L 22-10-35, 1 <sup>o</sup> du Code de commerce    | 3.3.4                          | 37 à 39                |
| Procédure de contrôle interne et de gestion des risques  | L 22-10-35, 2 <sup>o</sup> du Code de commerce    | 5.1<br>5.2 à 5.8               | 112 à 113<br>113 à 117 |
| Objectifs, politique de couverture et exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie | L 225-100-1, I 4 <sup>o</sup> du Code de commerce | 5.3                            | 114                    |
| Activités en matière de recherche et développement   | L 232-1 II & L 233-26 du Code de commerce         | 4.3.2                          | 61                     |
| Evènements importants survenus depuis la fin de l'exercice   | L 232-1 II & L 233-26 du Code de commerce         | 1.1                            | 6 à 7                  |
| Evolution prévisible et perspectives   | L 232-1 II & L 233-26 du Code de commerce         | 1.4                            | 11                     |
| Prises de participations ou de contrôle significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France     | L 233-6 al.1 du Code de commerce                  | 4.2.1                          | 61                     |
| Activités et résultats des filiales  | Prin L 233-6 al.1 du Code de commerce<br>cipaux   | 1.3.1<br>4.1.1                 | 11<br>58               |

|   |   |                |          |
|---|---|----------------|----------|
| Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société  | L 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce  | 4.14<br>4.15   | 59<br>59 |
| <b>Responsabilité sociale et environnementale</b>   |   |                |          |
| Déclaration de performance extra-financière   | L 22-10-36, L 225-102-1 II, R 225-105 à R 225-105-2 du Code de commerce   | 3              | 30 à 55  |
| Modèle d'affaires   | R 225-105 I du Code de commerce   | 1.2            | 7        |
| Informations sociales (emploi, organisation du travail, santé et sécurité, relations sociales, formations, égalité de traitement)   | R 225-105 II 1 <sup>o</sup> & R 225-105 I 1 <sup>o</sup> ,2 <sup>o</sup> ,3 <sup>o</sup> du Code de commerce    | 3.2            | 31 à 36  |
| Informations environnementales (politique générale, pollution, économie circulaire, prévention et gestion des déchets, utilisation durable des ces ressources, changement climatique et protection de la diversité) | R 225-105 II 2 <sup>o</sup> & R 225-105 I 1 <sup>o</sup> ,2 <sup>o</sup> ,3 <sup>o</sup> du Code de commerce    | 3.3 et 3.4     | 36 à 41  |
| Informations sociétales (développement durable)   | R 225-105 II 3 <sup>o</sup> a) & R 225-105 I 1 <sup>o</sup> ,2 <sup>o</sup> ,3 <sup>o</sup> du Code de commerce | 3.3.3          | 37       |
| Informations sociétales (sous-traitance et fournisseurs)  | R 225-105 II 3 <sup>o</sup> b) & R 225-105 I 1 <sup>o</sup> ,2 <sup>o</sup> ,3 <sup>o</sup> du Code de commerce | 3.5.2          | 42       |
| Informations sociétales (loyauté des pratiques, lutte contre la corruption, actions en faveur des droits de l'Homme)  | R 225-105 II 3 <sup>o</sup> c) & R 225-105 I 1 <sup>o</sup> ,2 <sup>o</sup> ,3 <sup>o</sup> du Code de commerce | 3.5.3<br>3.5.4 | 42<br>43 |
| Avis de conformité et de sincérité de la déclaration de performance extra-financière  | L 225-102-1 V & R 225-105-2 du Code de commerce   |                | 53 à 55  |
| <b>Principaux éléments du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise exigés par le Code du commerce</b>  |   |                |          |
| Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise   | L 225-68 al.6, L 22-10-20, L 22-10-8 à L 22-10-10 du Code de commerce   | 2              | 16 à 27  |
| Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social  | L 225-68 al.6, L 225-37-4 du Code de commerce   | 2.2            | 19       |
| Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et résolutions afférentes  | L 22-10-26, L 22-10-18 du Code de commerce  | 2.3            | 19 à 24  |
| Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux pour l'exercice écoulé   | L 22-10-34 du Code de commerce  | 2.4            | 24 à 25  |
| Etat récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société  | L 223-6 du Règlement Général de l'AMF, L621-18-2 du Code monétaire et financier                                 | 6.5            | 120      |
| Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes de l'exercice écoulé   | L 225-68 al. 6 du Code de commerce  | 2.5.2          | 26       |
| <b>Actionnariat et capital</b>  |   |                |          |
| Répartition du capital social   | L 233-13 du Code de commerce  | 6.1            | 120      |
| Informations susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique   | L 233-13 du Code de commerce  | 2.5.3          | 26       |
| Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice  | L 225-102 du Code de commerce   | 6.4            | 120      |
| Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions  | L 225-211 du Code de commerce   | 6.2            | 120      |







B.P. 106 - 07001 PRIVAS CEDEX  
Tél. +33 (0)4 75 66 46 00  
pmcontact@preciamolen.com

[www.preciamolen.com](http://www.preciamolen.com)